

LES CAHIERS 2012-01 DE LA SÉCURITÉ INDUSTRIELLE

LA CONCERTATION

LA CONFÉRENCE
RIVERAINE DE FEYZIN :
ÉVALUATION D'UN
DISPOSITIF ORIGINAL DE
CONCERTATION SUR LES
RISQUES INDUSTRIELS

ODILE PIRIOU
PIERRE LÉNEL



Institut pour une culture
de sécurité industrielle

L'Institut pour une culture de sécurité industrielle (Icsi) est une association loi 1901 dont la vocation est de faire progresser la culture de sécurité en France. Il est né en 2003 de l'initiative de huit partenaires fondateurs (Airbus, Arcelor, CNRS, Communauté d'agglomération du Grand Toulouse, EDF, Institut National Polytechnique de Toulouse, Région Midi-Pyrénées et Total) qui ont été rapidement rejoints par d'autres industriels de branches diverses, des Instituts spécialisés, des Écoles et Universités, des acteurs de la société civile (associations de maires, organisations syndicales, organisations non gouvernementales).

C'est donc l'ensemble des parties prenantes de la sécurité industrielle que l'Icsi fédère, ce qui en fait son originalité.

Cet Institut poursuit trois objectifs principaux :

- rechercher, pour une meilleure compréhension mutuelle et en vue de l'élaboration d'un compromis durable entre les entreprises à risques et la société civile, les conditions et la pratique d'un débat ouvert prenant en compte les différentes dimensions du risque ;
- contribuer à l'amélioration de la sécurité dans les entreprises industrielles de toute taille, de tous secteurs d'activité, par la prise en compte du risque industriel sous tous ses aspects ;
- favoriser l'acculturation de l'ensemble des acteurs de la société aux problèmes des risques et de la sécurité.

Les travaux présentés dans ce Cahier sont issus d'un projet de recherche soutenu par l'Icsi. Caroline Kamaté¹, en accord avec les auteurs, a coordonné l'organisation rédactionnelle de ce document. Les propos tenus ici n'engagent cependant que leurs auteurs.



Éditeur : **Institut pour une Culture de Sécurité Industrielle**

Association de loi 1901

<http://www.icsi-eu.org/>

6 allée Émile Monso – BP 34038
31029 Toulouse Cedex 4
France

Téléphone : +33 (0) 534 323 200
Fax : +33 (0) 534 323 201
Courriel : contact@icsi-eu.org

¹Équipe Foncsi (Fondation pour une culture de sécurité industrielle).

Dans la même collection

Les Cahiers de la sécurité industrielle sont disponibles et librement téléchargeables sur le site internet de l'Icsi : www.icsi-eu.org

- 2011-09, *Control and accountability in highly automated systems*
Eric Marsden and NeTWork'2011 participants, novembre 2011
- 2011-08, *Résilience et management de la sécurité : pistes pour l'innovation en sécurité industrielle*
Éric Rigaud, novembre 2011
- 2011-07, *Leadership en sécurité : pratiques industrielles*
Groupe de travail « Leadership In Safety » de l'Icsi, octobre 2011
- 2011-06, *Approches de l'incertitude et son impact sur la décision*
Équipes du programme « Pratiques de la décision en situation d'incertitude » de la Foncsi, octobre 2011
- 2011-05, *Industries à risques technologiques : un enjeu de société à négocier ?*
Groupe d'échange « Vers un contrat social négocié » de l'Icsi, octobre 2011
- 2011-04, *Les PPRT : où en sommes-nous ? Point de vue des élus*
Amaris/ Icsi, octobre 2011
- 2011-03, *L'ouverture au public : vers un changement des pratiques du REX ?*
Éric Chauvier, Irène Gaillard et Alain Garrigou, juillet 2011
- 2011-02, *Coûts et bénéfices de l'usage des nanoparticules d'argent dans les réfrigérateurs*
Rémy Tello, Éric Marsden, Nicolas Treich, juillet 2011
- 2011-01, *Human and organizational factors of safety : state of the art*
François Daniellou, Marcel Simard, Ivan Boissières, juin 2011
- 2010-09, *Externalisation de la maintenance et sécurité : une analyse bibliographique*
Dounia Tazi, décembre 2010
- 2010-08, *La Conférence Riveraine de Feyzin : un modèle pratique de démocratie participative*
Odile Piriou et Pierre Lénéel, novembre 2010
- 2010-07, *Les risques et pollutions industriels sur le territoire dunkerquois : des perceptions à la « concertation »*
Collectif Irénée Zwarterook, juillet 2010
- 2010-06, *Impact d'une catastrophe sur l'avenir d'un site industriel urbain. Les cas de Lyon et Toulouse*
Marion Cauhopé, François Duchêne et Marie-Christine Jaillet, juillet 2010
- 2010-05, *Analyse comparée des pratiques de REX entre l'industrie chimique et l'industrie nucléaire*
Safiétou Mbaye, septembre 2010
- 2010-04, *La Conférence Riveraine de Feyzin : conception et mise en place*
Odile Piriou et Pierre Lénéel, mai 2010
- 2010-03, *Le partage social du risque comme impératif de gestion ? Le cas de l'industrie à risque aux portes de Marseille*
Stephan Castel, Pierrick Cézanne-Bert et Mathieu Leborgne, mai 2010
- 2010-02, *Les facteurs humains et organisationnels de la sécurité industrielle : un état de l'art*
François Daniellou, Marcel Simard, Ivan Boissières, mars 2010

- 2009-10, *Les relations professionnelles de la sécurité industrielle : le REX comme outil de médiation ?*
Patrick Chaskiel, septembre 2009
- 2009-09, *Fréquence des événements initiateurs d'accident*
Groupe d'échange « Fréquence des événements initiateurs d'accident et disponibilité des barrières de prévention et de protection » de l'Icsi, août 2009
- 2009-08, *Le retour d'expérience : processus socio-cognitifs dans l'explication des dysfonctionnements*
Safiétou Mbaye, Rémi Kouabenan et Philippe Sarnin, septembre 2009
- 2009-07, *Débats lors du forum IFIS 2008*
René Amalberti, Laurent Magne, Gilles Motet et Caroline Kamaté, juillet 2009
- 2009-06, *Analyse coût-bénéfices : guide méthodologique*
Valérie Meunier et Éric Marsden, décembre 2009
- 2009-05, *La norme ISO 31000 en 10 questions*
Gilles Motet, avril 2009
- 2009-03, *La Concertation : changements et questions*
Marie-Gabrielle Suraud, Françoise Lafaye, Mathieu Leborgne, avril 2009
- 2009-02, *Études de dangers et ouverture au public*
Groupe d'échange « Ouverture et études de dangers » de l'Icsi, mai 2009
- 2009-01, *Évaluation du « juste besoin » en matière de maîtrise du risque incendie*
Groupe d'échange « Incendie » de l'Icsi, janvier 2009
- 2008-05, *Facteurs socio-culturels du REX : sept études de terrain*
Équipes du programme de recherche REX de la Foncsi, novembre 2008
- 2008-04, *À quoi faut-il penser, vis-à-vis de la sécurité, avant la décision éventuelle de sous-traiter ?*
Groupe d'échange « Sous-traitance » de l'Icsi, novembre 2008
- 2008-03, *L'Analyse Coût-Bénéfices en 10 questions*
Nicolas Treich, avril 2006
- 2008-02, *État des pratiques industrielles de REX*
Olivier Gauthey, novembre 2008
- 2008-01, *Analyse bibliographique des facteurs socio-culturels de réussite du retour d'expérience*
Irène Gaillard, février 2008

Avant-propos

EN 2007, la mairie de Feyzin, la direction de la raffinerie Total de Feyzin et l'Icsi ont décidé de lancer une recherche appliquée portant sur la structuration d'un dispositif public de concertation sur les risques et nuisances industriels afférents à la raffinerie. L'ambition de ce dispositif, sous l'intitulé de « Conférence Riveraine », consistait en premier lieu à satisfaire aux attentes initiales des trois partenaires.

- Pour la raffinerie, il s'agissait de créer des relations plus harmonieuses avec les habitants de la commune.
- Pour la mairie, l'objectif était d'améliorer la vie des habitants de la commune, et particulièrement ceux proches de l'industrie à risques que constitue la raffinerie.
- Pour l'Icsi enfin, le but était de confirmer un prérequis, à savoir l'importance de la concertation dans la promotion de la culture de sécurité.

La combinaison de ces attentes a conduit à définir la « Conférence » comme une entité destinée à promouvoir « **une culture partagée pour mieux vivre ensemble dans une zone Seveso 2** ».

Une équipe de sociologues du « Laboratoire Interdisciplinaire pour la Sociologie Économique » (LISE²), a été mandatée pour aider à structurer et à mettre en œuvre ce dispositif de concertation publique sur les risques et les nuisances industriels. La mission des chercheurs a tout d'abord consisté à faire, à partir d'enquêtes auprès des pilotes (la raffinerie, la mairie et l'Icsi) ainsi que des riverains, des propositions relatives aux conditions de légitimité, d'opérationnalité et de durabilité du fonctionnement de ce dispositif. De plus, celui-ci devant être rapidement opérationnel, les chercheurs se sont engagés à suivre les « premiers pas » de la structure participative, dans la continuité de leur démarche accompagnante et dans une position d'observation « critique³ ». Enfin, le dispositif ayant été mis en place pour un premier mandat de trois ans, les chercheurs, à l'issue de cette période, en ont réalisé une évaluation.

L'étude et la validation du dispositif se sont effectuées sur le terrain de la raffinerie Total de Feyzin et en collaboration avec la mairie de Feyzin, tout en gardant l'objectif de dégager des questions et des solutions aussi génériques que possible afin de rendre réutilisable, autant que faire se peut, le dispositif sur d'autres sites. L'équipe LISE et les pilotes de l'étude, à savoir la commune de Feyzin, Total et l'Icsi se sont engagés contractuellement dans une démarche de recherche collaborative. Les avancées de l'étude ont fait l'objet de restitutions et de débats à travers la tenue de comités de pilotage, ainsi que de rapports de recherche dont plusieurs Cahiers de la sécurité industrielle sont issus.

Un premier Cahier dédié au projet de Conférence Riveraine a été publié en mai 2010 [Piriou et Lénéel 2010a]. Il expose concrètement **la démarche** et décrit **les étapes de la construction d'un dispositif de concertation tel que la Conférence Riveraine**, en soulignant les bonnes pratiques mais aussi les difficultés rencontrées. Un deuxième Cahier [Piriou et Lénéel 2010b], publié en novembre 2010, plus théorique, présente **les principes du modèle de démocratie participative** proposé par les chercheurs dans lequel s'inscrit le dispositif ainsi que les conditions de l'acceptation et de l'appropriation de ce modèle par les différents acteurs concernés⁴.

²Laboratoire implanté au Centre Pouchet CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique) ainsi qu'au CNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers) de Paris.

³L'observation « critique » vise à apporter de la connaissance dans le but d'améliorer le dispositif et non à prendre parti.

⁴Ces deux premiers Cahiers sont librement téléchargeables sur le site de l'Icsi : http://www.icsi-eu.org/francais/dev_cs/cahiers/.

Le document présent est, quant à lui, axé sur l'**évaluation** que l'on peut faire du dispositif après ses trois premières années de fonctionnement. Ce travail évaluatif s'est effectué au regard :

- des objectifs que s'est fixés la Conférence ;
- de la mise à l'épreuve de la réalité du terrain du modèle théorique qui la sous-tend et qui en guide les objectifs.

À ce travail s'est ajoutée une étude comparative de la Conférence avec d'autres dispositifs existants afin d'en dégager les spécificités.

Construite en 2007, la Conférence Riveraine est un espace innovant de démocratie participative qui fonctionne et dynamise l'engagement politique citoyen sur les questions liées aux risques et pollutions industriels. Elle mobilise toujours activement une quarantaine de participants et a entamé un second mandat de trois ans, forte des enseignements tirés de ses premières années de fonctionnement.

Le retour d'expérience sur l'élaboration et les trois premières années de la démarche expérimentale originale que constitue la Conférence Riveraine à Feyzin ont permis d'esquisser le cadre d'un modèle de concertation innovant, transposable à d'autres sites industriels, que nous avons nommé **Démocratie pratique raisonnable** (DPR). Dans la même collection, nous décrivons dans un **guide pratique**, les éléments clés d'aide à la mise en place d'un dispositif fondé sur la DPR : *La démocratie pratique raisonnable, nouveau dispositif de concertation : guide d'aide à la mise en œuvre* [Piriou et Lénéel 2012].

Toulouse, le 13 décembre 2011
François Mongenet & Caroline Kamaté

Votre avis nous intéresse ! Pour tout commentaire ou remarque permettant d'améliorer ce document, merci d'envoyer un courriel à cahiers@icsi-eu.org.

Remerciements

Nous remercions très sincèrement tous les membres de la Conférence Riveraine pour leur confiance et leur disponibilité durant les entretiens. Du travail de recherche collaborative avec tous les acteurs de la Conférence nous avons beaucoup appris, le suivi des échanges et l'observation de leur travail dans la Conférence Riveraine nous ont apporté des connaissances précieuses et nouvelles sur les raisons de l'engagement dans l'exercice de la démocratie participative et délibérative. Découvrir et travailler cet objet de recherche nous a ouvert des collaborations inattendues et riches dont on trouve l'expression dans les références aux publications à venir et passées issues de ce travail de recherche. Merci à nos collègues Bernard Reber et Marie-Gabrielle Surraud pour leur collaboration et leur avis scientifique, aux collègues, aux membres et partenaires de l'Icsi et de la Foncsi pour leur intérêt, leur soutien et leur discussion de nos présentations. Un merci tout particulier pour Gilles Motet et Caroline Kamaté.

Odile Piriou & Pierre Lénéel

Title	Evaluation of practical model for participative democracy: the “ <i>Conférence Riveraine</i> ”, Feyzin, France
Keywords	consultation, participation, arbitration, democracy, industrial risk
Authors	Odile Piriou and Pierre Lénéel
Publication date	March 2012

This document is the third “*Cahier de la Sécurité Industrielle*” concerning the “*Conférence Riveraine*”, an original experiment in participative democracy on the subject of industrial risks.

The project started in 2007 in the city of Feyzin, France, which was affected in 1966 by a terrible industrial accident: an explosion at its refinery. The project consisted of designing and setting up a new public consultation body on industrial risks. The objective of this body, called the *Conférence Riveraine* (or local community conference), was to facilitate civic participation in the management of risks affecting the residents living close to the refinery (which is now owned by Total), in order to improve the interaction between the plant and its social environment. The *Conférence Riveraine* is the result of a collaboration between residents, the plant operator, local government representatives and researchers in sociology. This team of researchers has helped to set up the new structure, followed-up its operation in the first year. All these stakeholders worked together from the beginning to build this structure and determine its objectives and *modus operandi*. The forum is built by the participants for the participants. Such an early participation of the public in the design of the body allows a good appropriation and underpins strong voluntary involvement of citizens in the debate on management of industrial risks.

This participative democracy project has been functioning positively since 2007. This document exposes the lessons learned three years after its launch. It assesses the results obtained with respect to the objectives that were initially determined and by comparing the *Conférence Riveraine* to two “classical” french consultation bodies. One of the objectives of this work is to set good practices and expose difficulties in order to improve the *modus operandi* of the *Conférence Riveraine* for the coming years. If this experiment conducted in Feyzin is of course very dependent on the local context, another objective is to identify elements that can be generalized to set up such an innovative consultation body on a similar industrial site.

About the authors

ODILE PIRIOU is a researcher at the LISE (Interdisciplinary Laboratory for Economic Sociology) in Paris, France and a Professor at the University of Reims, France. Her research over the last years has concerned participative democracy: its structures, its actors and its effects. Her work leads her to collaborate with governmental organizations and industrial groups.

PIERRE LÉNEL is a researcher at the LISE. He is specialized in the empirical study of post-democratic mechanisms and he provides advice to organizations, mainly on employees’ working conditions. One of his research interests is gender studies and their relationship with new forms of feminism.

To cite this document

Piriou, O. and Lénéel, P. (2012). *La Conférence Riveraine de Feyzin: évaluation d’un dispositif de concertation original sur les risques industriels*. Number 2012-01 of the *Cahiers de la Sécurité Industrielle*, Institute for an Industrial Safety Culture, Toulouse, France (ISSN 2100-3874). Available at http://www.icsi-eu.org/francais/dev_cs/cahiers/.

Titre La Conférence Riveraine de Feyzin : évaluation d'un dispositif de concertation original sur les risques industriels

Mots-clefs concertation, participation, arbitrage, risque industriel

Auteurs Odile Piriou et Pierre Lénéel

Date de publication mars 2012

La Conférence Riveraine est un dispositif participatif de type nouveau mis en œuvre en 2007 à Feyzin, commune du Grand-Lyon touchée en 1966 par l'explosion de la raffinerie Rhône Alpes à l'époque. Ce dispositif est destiné à favoriser la participation des riverains à la gestion du risque. Il est né d'une collaboration inédite entre riverains, industriels, une municipalité, un groupement d'intérêt scientifique et des chercheurs.

Tout en conservant une représentativité du territoire, la Conférence Riveraine a privilégié le principe du volontariat, s'éloignant dans son mode d'élaboration des critères sociologiques les plus courants. Le cadre démocratique de la participation a été construit avec l'ensemble des acteurs, les thèmes de la Conférence sont choisis par les riverains et discutés pour définir des axes concrets de progrès et engager à court, moyen et/ou long terme une action. En effet, la politique n'est pas d'abord l'exercice du pouvoir, ou la lutte contre le pouvoir « en place », mais un « travail d'ordonnement, et la première question politique est de savoir quels objets et quels sujets concernent les personnes qui sont aptes à les discuter et à les désigner ». Au sein de la Conférence Riveraine, au delà des thèmes élus comme le risque technologique, les nuisances et la pollution, ces objets politiques ont aussi été l'élaboration d'une charte de la participation des membres et l'intégration comme acteur *es qualité* de la négociation dans le processus étatique de définition des contours et critères pour le PPRT.

La Conférence Riveraine mobilise, depuis 2007, une trentaine de riverains, des élus et des représentants de l'industrie. Les sociologues du LISE, qui ont proposé le modèle de démocratie participative sous-tendant le dispositif, se sont également engagés à accompagner sa mise en place et ses premiers pas. Ce Cahier, troisième consacré à la Conférence Riveraine, rapporte le retour d'expérience qu'ils font après un premier mandat de trois ans du dispositif. Certes, les résultats de certaines des actions engagées sont encore à venir, mais cette démocratie participative raisonnable fonctionne. Ce Cahier en présente une évaluation au regard des objectifs qu'elle s'était fixés et en dégage les spécificités en la comparant à deux autres dispositifs de concertation, le Clic de Feyzin et le S3PI de Toulouse. Les chercheurs en identifient les facteurs de succès, les freins et les limites. En s'appuyant également sur les travaux du groupe de travail « Évaluation » de la Conférence et sur certains des résultats d'un organisme indépendant que ce dernier a mandaté, ils proposent des axes de progrès, matérialisés pour certains par l'amendement de la charte pour un second mandat de trois ans. Ces éléments se doivent d'être aussi génériques que possible dans une optique de transposition de l'expérience Conférence Riveraine à d'autres sites industriels comparables.

À propos des auteurs

O DILE PIRIOU est chercheur au LISE (Laboratoire Interdisciplinaire pour la Sociologie Économique), CNRS-CNAM, Maître de Conférences à l'Université de Reims, IUT de Chalons en Champagne, LERP (Laboratoire d'Étude et de Recherche sur les Professionnalisations). Elle est sociologue du travail, ce qui inclut aussi les professions, les organisations et le champ de l'expertise. Depuis plusieurs années, elle travaille sur la démocratie participative, ses dispositifs, ses acteurs, ses effets, leurs ressources et les modalités de leur engagement. Ses recherches et interventions l'ont conduite à de multiples reprises à collaborer, outre avec des ministères, avec des entreprises de services, des industries et des grands groupes.

P IERRE LÉNÉEL est chercheur au LISE, CNRS-CNAM. Ses intérêts de connaissance l'ont porté vers l'étude empirique des mécanismes de la post-démocratie. Il intervient également dans les organisations, notamment sur les questions des pratiques concrètes des travailleurs. Ses domaines de recherche sont, en outre, les études de genre articulées aux nouvelles formes des mouvements féministes.

Pour citer ce document

Piriou, O. et Lénéel, P. (2012). *La Conférence Riveraine de Feyzin : évaluation d'un dispositif de concertation original sur les risques industriels*. Numéro 2012-01 des *Cahiers de la Sécurité Industrielle*, Institut pour une Culture de Sécurité Industrielle, Toulouse, France (ISSN 2100-3874). Disponible à l'URL http://www.icsi-eu.org/francais/dev_cs/cahiers/

Table des matières

Avant-propos	vii
Remerciements	ix
Introduction	1
1 Descriptif et fonctionnement de la Conférence Riveraine	5
1.1 Les participants	5
1.1.1 Qui sont les riverains de la conférence?	6
1.1.2 Comment les riverains se sont-ils engagés?	6
1.1.3 Les acteurs spécifiques	6
1.1.4 Les observateurs extérieurs	7
1.2 Le budget	7
1.3 Les modalités de travail	7
1.3.1 Les séances plénières	7
1.3.2 Les groupes de travail et autres comités	8
1.4 Les moyens de communication	8
2 Méthodologie d'évaluation de la Conférence Riveraine	9
2.1 L'évaluation, pourquoi?	9
2.2 La méthode de suivi et d'analyse	10
3 Participation des riverains	13
3.1 Le niveau de participation	13
3.1.1 Les plénières	13
3.1.2 Les groupes de travail	13
3.1.3 Les autres espaces de travail	13
3.2 Les ressorts de l'engagement	14
3.2.1 Vivre à proximité d'un site à risques	14
3.2.2 L'ancrage territorial et familial, le patrimoine, le tissu relationnel et social	14
3.2.3 Le critère de concernement	17
3.2.4 La nature des échanges et l'ouverture aux autres	17
3.2.5 Faire tomber les frontières : une redéfinition du territoire	18
3.3 Conclusions et axes d'amélioration	19
4 Délibérer pour agir : la portée opérationnelle de la Conférence	21
4.1 Quelques résultats concrétisés	21
4.1.1 La Conférence représentée au Clic	21
4.1.2 L'identification et la cartographie des nuisances	22
4.2 La portée opérationnelle des démarches engagées	22
4.2.1 Le projet de réseau de chaleur	22
4.2.2 Du discours à l'action, le discours comme action	23

5	Le modèle théorique à l'épreuve de trois ans de pratique	25
5.1	L'engagement des membres pour agir sur leur vie	26
5.2	La mise à l'épreuve du collectif	27
5.3	La transformation des catégories classiques du savoir et du pouvoir	31
6	Construction d'une culture commune	37
6.1	Briser les idées reçues, apprendre et apprendre des autres et sur les autres, co-construire des connaissances	37
6.2	La dimension collective de la participation	39
6.3	La co-construction de la décision	40
6.4	Des mots pour la négociation concertée	41
6.5	Une construction sociale du risque relationnelle et pratique	42
6.6	L'architecture et l'esthétisme du risque	43
6.7	Une sensibilité au risque technologique et aux nuisances qui demeure malgré tout	44
6.8	<i>A contrario</i> , l'espace concertatif atténuerait-il les sensibilités aux risques?	44
7	Spécificités du dispositif Conférence Riveraine	47
7.1	Éléments objectifs de comparaison	48
7.1.1	Les acteurs présents dans le dispositif	49
7.1.2	Le territoire concerné	49
7.1.3	Les thèmes mis au débat	49
7.1.4	L'organisation et la régulation du débat	50
7.1.5	Les missions, objectifs, résultats	51
7.1.6	Une brève synthèse	52
7.2	Deux idéaux-types de la « concertation »?	52
7.2.1	Autonomie ou dépendance?	53
7.2.2	Ouverture ou fermeture?	54
7.2.3	Collectif et société	55
7.2.4	Loi et coutume	55
7.2.5	Territoire et État	56
7.3	Pour conclure	56
	Conclusions et perspectives	59
	A Annexe : Charte d'engagement des membres de la Conférence Riveraine	63
	Bibliographie	69

Introduction

Les travaux présentés ici sont le fruit d'une **recherche collaborative** et d'une **expérience concertative** rares et fructueuses par les apports de connaissance et les échanges entre chercheurs, riverains, élus et industriels qu'elles ont générés, débutées en 2007. Ils résultent d'une démarche de **suivi et d'analyse** du travail de concertation sur les risques industriels en zone Seveso 2, au sein du dispositif dit « Conférence Riveraine » [Piriou et Lénéel 2009]. Les éléments présentés dans ce Cahier sont centrés sur l'évaluation de la Conférence Riveraine (dispositif martyr) et la comparaison dudit dispositif avec deux autres types proches (dans leur public et leur mission). Avant de présenter les objectifs de ce Cahier puis de rentrer dans le cœur du sujet, il importe ici de rappeler quelques éléments de contexte, ainsi que les raisons qui ont conduit à la mise en place de la Conférence Riveraine de Feyzin.

Le contexte

La « Conférence Riveraine », **espace concertatif original construit avec ses participants**⁵, a de « bonnes raisons » d'être situé à Feyzin. Commune d'environ dix mille habitants, Feyzin se situe aux abords de la raffinerie Total et à proximité d'autres « grands industriels ». Mais la raffinerie de Feyzin occupe une place particulière : c'est en effet en 1966 que son activité provoque la première grande catastrophe technologique française, blessant une centaine d'ouvriers et causant la mort de dix-huit personnes, dont onze pompiers. La raffinerie se trouve aujourd'hui au milieu de tout, au bord de l'autoroute A7 et d'une voie ferrée à fort trafic industriel, dans une zone urbaine [Giraud et Monin 2006].

Après la catastrophe d'AZF de Toulouse le 21 septembre 2001, la loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques, en réponse à l'exigence de transformation des pratiques démocratiques, a institué un Comité Local d'Information et de Concertation (Clic), pour tout bassin industriel comportant au moins un établissement Seveso seuil haut. La première réunion du Clic de Feyzin a eu lieu le 18 décembre 2006, au moment où s'est engagée cette « recherche collaborative ». C'est dans ce contexte industriel, historique et institutionnel que ce projet d'un dispositif de concertation expérimental s'est inscrit, avec pour objectif premier d'améliorer le cadre de vie des riverains et leurs relations avec la raffinerie. La « Conférence Riveraine » réunit depuis une quarantaine de personnes affectées par l'activité industrielle dans la commune.

Forte mixité entre industrie, habitat et transports; territoire marqué par l'accident de 1966.

La mission des chercheurs

La raffinerie Total de Feyzin et la mairie de Feyzin, pilotes du projet, ainsi que l'Icsi nous ont sollicités en tant que sociologues pour l'aide à la conception, à la structuration et à la mise en œuvre d'un dispositif de concertation publique sur les risques et les nuisances liés à la raffinerie. Leur volonté était la mise en place d'un dispositif permettant une participation active des riverains dans les processus de décision sur les politiques liées à la gestion des risques industriels. L'originalité du projet résidait dans le fait qu'il n'était, en aucun cas, question de fournir un dispositif « clé en main » mais, bien au contraire, d'impliquer toutes les parties prenantes très en amont dans sa construction.

Sur un front très opérationnel, s'est alors engagé en 2007 un partenariat de recherche collaborative entre pilotes, riverains et chercheurs. Nous sommes tout d'abord allés à la rencontre des riverains, avons recueilli et analysé leurs attentes ainsi que celles des autres parties prenantes, les industriels et les acteurs de la mairie. Nous avons ensuite proposé, en accord avec les pilotes de l'étude, un cadre théorique de concertation dans lequel inscrire le

⁵Pour une description détaillée de l'élaboration du dispositif, voir le schéma « Vue d'ensemble de la démarche » dans la suite du texte (cf. figure 1), ainsi que les deux premiers Cahiers consacrés respectivement à sa mise en place et à la construction du modèle participatif dans lequel il s'inscrit.

dispositif et qui en détermine les modalités de fonctionnement : un **modèle de démocratie participative**.

Les étapes de la construction du dispositif et du modèle théorique de participation qui le sous-tend sont largement décrites dans les deux premiers Cahiers dédiés à la Conférence Riveraine, respectivement :

- La Conférence Riveraine de Feyzin, conception et mise en place [Piriou et Lénéel 2010a];
- La Conférence Riveraine de Feyzin, un modèle pratique de démocratie participative [Piriou et Lénéel 2010b].

Les grandes lignes de la démarche suivie sont illustrées par la figure suivante (cf. figure 1) :

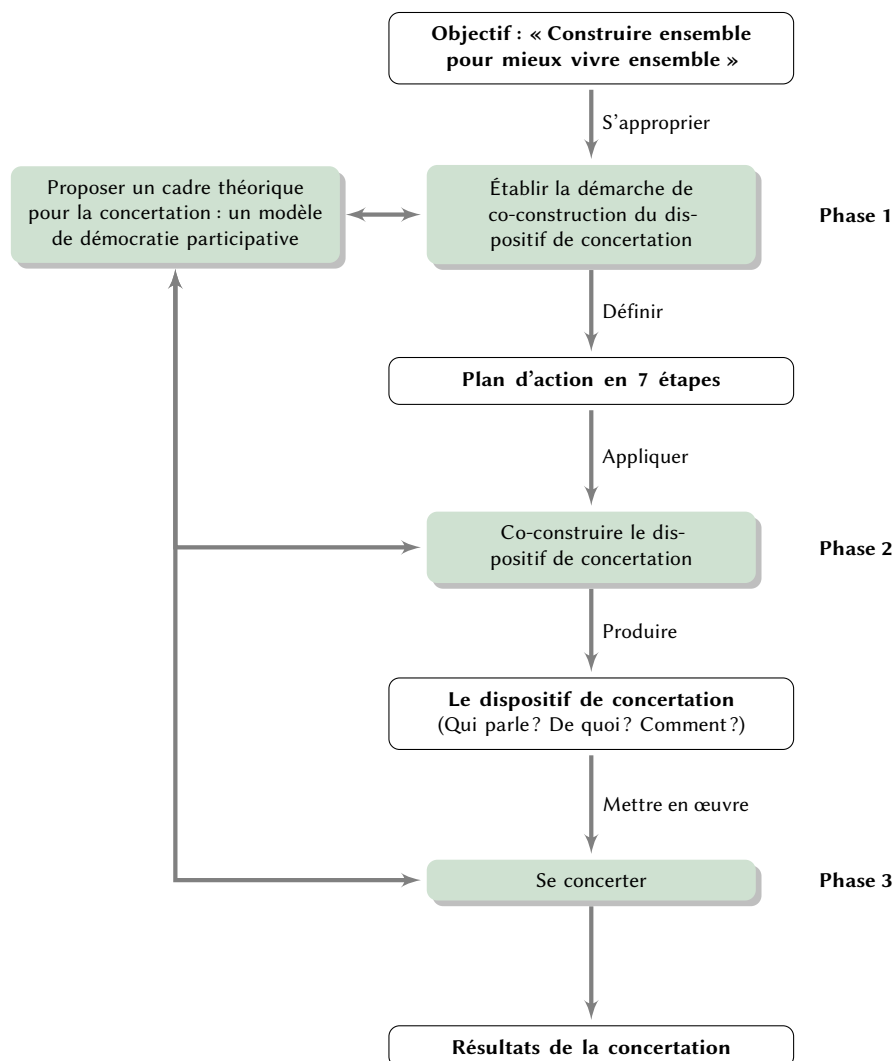


FIGURE 1 – Vue d'ensemble de la démarche

Cette recherche collaborative s'est ensuite prolongée de 2008 à 2011 par un suivi du travail fait au sein de la Conférence, en position d'observateurs [Piriou et Lénéel 2009]. Nous avons effectué un travail d'évaluation de la Conférence Riveraine auquel nous avons adjoint un volet comparaison de celle-ci avec des dispositifs proches dans leurs missions et termes participatifs. Notre évaluation a par ailleurs été accompagnée d'une évaluation commandée par la Conférence elle-même, mais réalisée par un organisme indépendant, sur les impacts, modes de fonctionnements, limites et renouvellement des membres du dispositif pour les années à venir.

Les objectifs du document

Ce Cahier a pour objectif de présenter l'**évaluation**, après un premier mandat de trois ans de fonctionnement, que nous faisons du dispositif de concertation que nous avons aidé à mettre en place et dont nous avons accompagné les premiers pas. Il permet d'identifier certains **éléments clés** nécessaires à la réussite d'un tel dispositif et souligne également les **points à améliorer**. Il montre enfin quels sont les **apports** de ce modèle innovant à la politique de la concertation sur les risques industriels.

Les dispositifs de concertation publique, entendus comme modèles de participation des non spécialistes aux débats scientifiques et techniques, peuvent recouvrir des modalités diverses. La littérature sur la question montre que ces modèles sont rarement construits sur la base de cadres théoriques et conceptuels, mais qu'ils renvoient à des pratiques de terrain et des ambitions politiques [Bavoux2005]. La Conférence Riveraine, *a contrario*, s'inscrit dans un modèle de démocratie participative déterminé au préalable. Les travaux relatés ici démontrent, entre autres, l'importance de ce modèle sur lequel repose le dispositif. En effet, du fait du processus de co-construction⁶ dont elle a fait l'objet, la Conférence Riveraine, son fonctionnement, son design, les principes de légitimité de la décision, *etc.* sont très largement hérités de nos préconisations de chercheurs et résultent aussi de la dynamique assez inédite engagée avec les pilotes, riverains, élus, *etc.* [Piriou et Lénéel 2009, 2010a]. Comme les sondages délibératifs créés par James Fishking [Fishking 1991], la démarche collaborative, la mise en place et le suivi de la Conférence Riveraine sont un « exemple rare d'expérience conçue par des chercheurs sur une base théorique » [Girard et LeGoff 2010].

Si Fishking jugeait que le principe délibératif échouait parce que

“ manquait un véritable public doté d'un contexte social permettant d'exercer une délibération raisonnée et prudente [Girard et LeGoff 2010], ”

nous pensions qu'une **conception « pratique »** des modes de décisions et d'action des citoyens manquait aux dispositifs locaux participatifs.

Ce Cahier, en mettant l'accent sur l'importance du modèle sur lequel repose le dispositif, montre notamment que la « **raison pratique** », c'est-à-dire le concept selon lequel « délibèrent, prennent les décisions en vue d'une action uniquement les gens qui seront affectés par l'action » est un atout majeur de cette démarche expérimentale.

La notion de « raison pratique », les a priori théoriques et normatifs qui y sont liés et qui favorisent la mise en place et le bon fonctionnement d'un tel dispositif de concertation, sont développés dans ce Cahier. Ils sont synthétisés et associés aux bonnes pratiques identifiées en amont lors de l'élaboration de la Conférence Riveraine dans le guide pratique d'aide à la mise en place de structures de démocratie participative innovantes basées sur la DPR (Démocratie pratique raisonnable) [Piriou et Lénéel 2012].

La structure du document

Dans le présent Cahier, le premier chapitre décrit la Conférence Riveraine telle qu'elle fonctionnait lors de son premier mandat de trois ans. Le deuxième chapitre expose la méthodologie utilisée pour évaluer la Conférence Riveraine et précise les objectifs de la démarche d'évaluation. Les chapitres suivants en présentent les résultats.

Le troisième est axé sur l'**évaluation de la participation** au dispositif et l'identification de ses ressorts. Le quatrième s'attache à montrer la **portée opérationnelle** de la Conférence. Le cinquième chapitre quant à lui se consacre à l'**évaluation du cadre théorique de la concertation** au sein de la Conférence Riveraine. Il tâche de répondre à la question suivante :

⁶Voir les deux premiers Cahiers.

- Comment ce modèle théorique réagit-il dans la réalité de la pratique ?

Le chapitre suivant expose les **changements en termes de culture** du risque et de la participation que la Conférence a induits chez ses participants. Le septième et dernier chapitre complète l'évaluation en présentant une **analyse comparative** de la Conférence Riveraine avec d'autres dispositifs existant.

Enfin, pour conclure, nous répondrons aux questions suivantes :

- À quel modèle « pur » de la démocratie, celui dit de **Démocratie pratique raisonnable (DPR)** dans lequel notre dispositif s'inscrit renvoie-t-il ?
- Quelles en sont les réquisits, les buts, les forces et faiblesses, les éléments identifiés comme facteurs de succès ?
- À quel(s) autres modèles et pratiques de la concertation et de la négociation, le modèle de la démocratie pratique s'oppose-t-il, voire quels autres modèles exclut-il ?

Les grandes lignes du processus d'évaluation sont schématisées dans la figure suivante (cf. figure 2) :

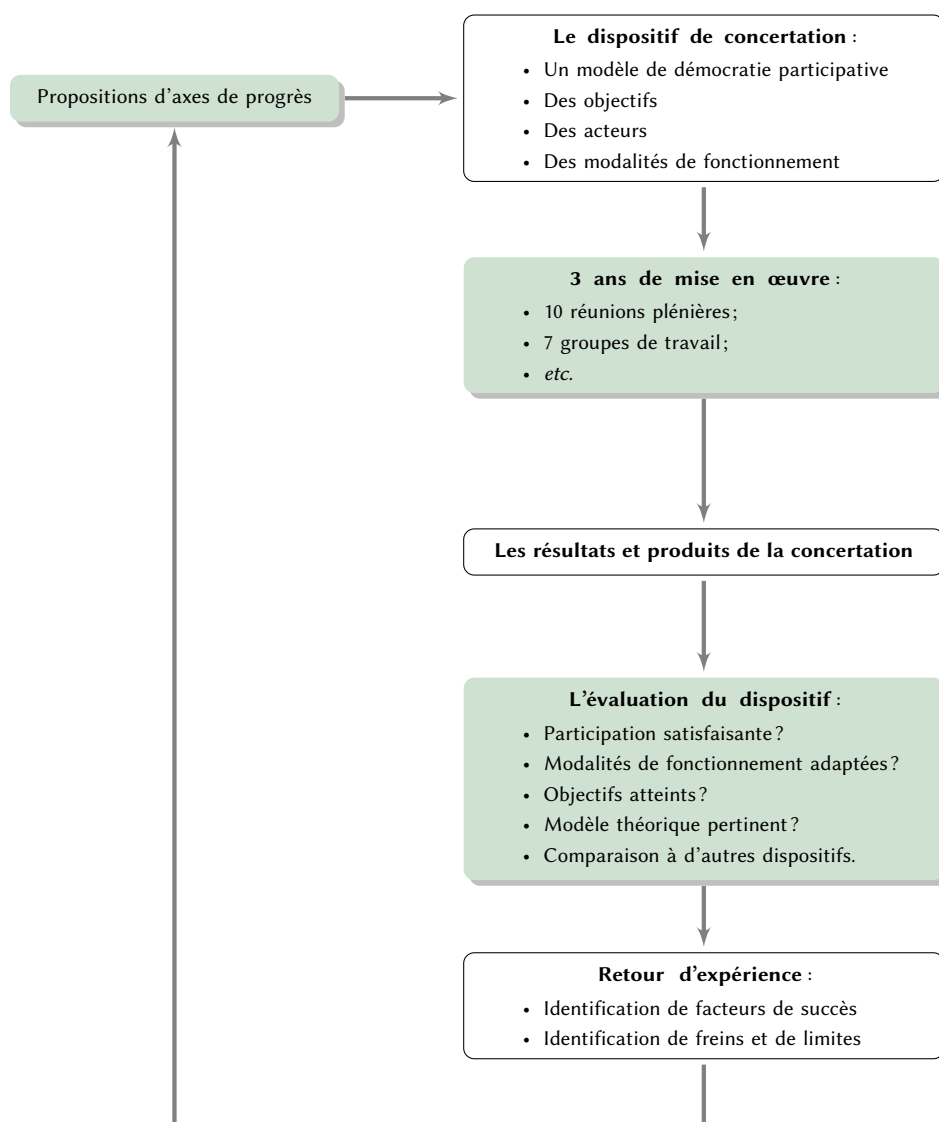


FIGURE 2 – Évaluation de la Conférence Riveraine

Descriptif et fonctionnement de la Conférence Riveraine

La Conférence Riveraine a été mise en place en 2007 à Feyzin. Elle fonctionne par mandat de trois ans et la charte décrivant ses modalités générales de fonctionnement élaborée et signée par tous ses membres lors du premier mandat (2007–2010) se trouve en annexe (cf. annexe A).

Premier mandat de la Conférence Riveraine, le fonctionnement en quelques chiffres :

- une quarantaine de participants dont : 2/3 de riverains, 1/6 de représentants de l'industrie, 1/6 de représentants de la mairie ;
- 2 acteurs régulateurs : un facilitateur et une présidente ;
- 1 comité de suivi ;
- 10 réunions plénières ;
- 7 groupes de travail dont 3 ont fonctionné régulièrement : PPRT¹, Communication, Nuisances & Pollutions ;
- 1 plateforme collaborative ;
- 65 k€ de budget.

1.1 Les participants

La Conférence réunit depuis plus de trois ans une quarantaine de personnes bénévoles qui viennent régulièrement aux plénières. Le public est dit « tripartite » puisqu'il réunit des représentants de la mairie, de l'industrie Total et des habitants ou riverains de la commune de Feyzin². Plus précisément, ce public est constitué de :

- deux-tiers de riverains ;
- un sixième d'industriels, soit cinq salariés de l'industrie Total³ dont le directeur de la raffinerie, le secrétaire général, la chargée de communication de la raffinerie et deux experts/techniciens des risques⁴ ; de plus, depuis octobre 2010, un membre de l'industrie Rhône-Gaz s'est joint à la Conférence ;
- un sixième de représentants de la mairie, cinq au total, dont le maire et deux techniciens.

¹Plan de prévention des risques technologiques.

²Nous rappelons que Total est à l'origine avec l'Icsi et la mairie de Feyzin du montage du dispositif.

³L'un des commanditaires, voir note précédente.

⁴Les CHSCT conviés à venir (avec l'accord de la direction) avaient accepté l'offre, puis ne l'ont jamais confirmée par une présence.

1.1.1 Qui sont les riverains de la conférence ?

Les habitants membres de la Conférence Riveraine viennent pour la majorité des Razes (21), le quartier de Feyzin le plus proche de la raffinerie et du risque technologique, d'une part, le moins favorisé d'autre part. Treize autres riverains habitent ce qu'il est convenu d'appeler « le Haut de Feyzin ».

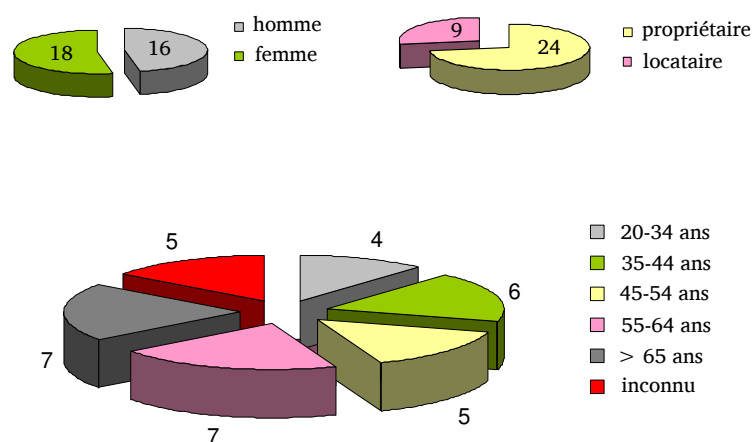


FIGURE 1.1 – Les riverains de la Conférence Riveraine

La répartition par « genre » indique un équilibre entre participation féminine (16) et masculine (18). La distribution par classe d'âge révèle une **plus grande participation des quarante cinq ans et plus**. Une majorité des participants sont des actifs occupés, onze sont employés et/ou ouvriers (une majorité sont employés), dix appartiennent aux catégories intermédiaires, huit sont cadres supérieurs et/ou professions intellectuelles supérieures.

Enfin, **vingt-quatre sont propriétaires de leur logement** (appartement ou pavillon), neuf sont locataires⁵. Ce rapport entre locataires et propriétaires au sein de la Conférence est **représentatif de la proportion sur le territoire**, notamment au niveau des Razes. À Feyzin, on compte quarante pour cent de locataires pour soixante pour cent (environ) de propriétaires [Piriou et Lénéel 2010a].

Difficile de dire si cette distribution en catégories sociologiques est plus ou moins représentative des propriétés attendues des participants aux dispositifs de concertation. Effectivement, le choix des riverains n'a pas été construit par « quotas » et les candidats n'ont pas été sélectionnés en fonction de leurs caractéristiques sociologiques.

1.1.2 Comment les riverains se sont-ils engagés ?

L'engagement des riverains dans la Conférence Riveraine repose en majeure partie sur du volontariat. Les futurs membres riverains ont en effet été fortement mobilisés à partir de plusieurs journées d'information sur le territoire de la commune [Piriou et Lénéel 2009, 2010a], journées ayant conduit une partie d'entre eux à assister à des ateliers présentant les buts du dispositif, définissant avec les participants ses périmètres d'action, son fonctionnement, les thèmes qui y seront débattus⁶. L'engagement des habitants dans la Conférence Riveraine est aussi pour partie lié à un recrutement au sein de conseil de quartier ou à une cooptation par des élus locaux.

1.1.3 Les acteurs spécifiques

Les pilotes du projet avaient prévu deux acteurs régulateurs qui, contrairement aux autres membres, n'ont pas participé au montage du dispositif et l'ont intégré au moment de sa mise en œuvre.

⁵Une inconnue existe concernant cette variable.

⁶Pour une description plus détaillée de la mobilisation des participants, voir le premier Cahier [Piriou et Lénéel 2010a].

La Conférence s'est ainsi dotée d'une **présidente**, sociologue, rémunérée pour sa mission au sein de la Conférence, garante du respect de la charte élaborée et signée par l'ensemble des participants.

Un **facilitateur**, professionnel de l'animation et de la démocratie de proximité, a lui pour rôle de réguler et d'animer les échanges durant les plénières et les groupes de travail ainsi que de centraliser les tâches liées au secrétariat de la Conférence.

Enfin, un **secrétaire** dédié au travail de la Conférence prépare et envoie les ordres du jour des séances de travail qui sont validés par l'ensemble des membres de la Conférence. Il réalise également les comptes-rendus et l'enregistrement des séances (plénières et groupes de travail). Le secrétariat est payé par le budget de fonctionnement de la Conférence (pour moitié par la mairie et l'industriel).

1.1.4 Les observateurs extérieurs

Lors des réunions de la Conférence Riveraine sont présentes également quelques personnes en position d'observation. Bien entendu, nous-mêmes, **sociologues du LISE**, sur le rôle et positionnement desquels nous ne reviendrons pas⁷, ainsi qu'un **représentant de l'Icsi**, structure porteuse de la démarche de recherche liée à la Conférence Riveraine. La Conférence Riveraine a également accueilli de manière ponctuelle deux chercheurs d'autres laboratoires, Marie-Gabrielle Suraud⁸ et Bernard Reber⁹, en qualité de **conseillers scientifiques** externes à la Conférence.

1.2 Le budget

La Conférence Riveraine est financée en majorité par ses deux initiateurs : la raffinerie et la mairie de Feyzin. L'État et le Conseil Régional participent également à son financement.

Ce budget, de 65 k€ est consacré :

- à 48% à l'animation, au secrétariat et la présidence ;
- à 20% à l'expertise ;
- à 14% à la communication ;

le reste étant destiné à des dépenses diverses.

1.3 Les modalités de travail

La Conférence a vocation à être un dispositif durable et fonctionne par mandats de trois ans. Le travail (excepté celui de secrétariat et d'animation) est réalisé par ses membres au travers des **séances de travail** : plénières et groupes de travail. La participation est ouverte mais l'exigence d'une **représentation tripartite** (riverains, industrie, élus) a été maintenue. Malgré cette représentation tripartite sur le modèle des parties prenantes [Piriou et Lénéel 2009, 2010a], l'exigence d'**autonomie** de la Conférence et de participation individuelle est caractéristique du mode d'engagement construit et partagé par ses membres. L'acception d'autonomie sera développée lorsque nous aborderons le caractère collectif de la Conférence¹⁰, mais on peut ici résumer l'autonomie par le fait que les décisions se font au nom de la Conférence par « consensus » de l'ensemble des membres [Urfalino 2007]. Dans la réalité, les décisions sont généralement prises par épuisement des questions (plus personne ne s'interroge sur la légitimité d'une action à mener).

1.3.1 Les séances plénières

Les séances de travail plénières rassemblent tous les membres et sont bimensuelles. **La prise de parole est régulée par le facilitateur**. Par régulation nous entendons le respect de

⁷Voir pour cela le deuxième Cahier [Piriou et Lénéel 2010b].

⁸CERTOP (Centre d'Étude et de Recherche Travail Organisation Pouvoir)-CNRS, Université de Toulouse III.

⁹CNRS, Université Paris Descartes.

¹⁰Ce point est développé dans le chapitre afférent au « collectif » [Latour 2006].

l'ordre du jour, de l'orientation d'action des débats (devant déboucher sur des actions et non viser l'argument comme conclusion), le respect de la parole de chacun (« bienveillance »), la circulation de la parole.

1.3.2 Les groupes de travail et autres comités

Ces groupes permettent de préparer les sessions plénières. Ils se réunissent selon une périodicité variable et une fréquence plus ou moins élevée suivant les thématiques. Trois groupes de travail fonctionnent régulièrement depuis trois ans, leurs thèmes ont été choisis par les riverains au moment de constituer la Conférence Riveraine.

Le premier groupe de travail porte sur le PPRT (Plan de prévention des risques technologiques)¹¹. En plus de huit réunions plénières consacrées tout ou partie au PPRT, le groupe de travail chargé du dossier s'est réuni plus de trois fois. Le deuxième groupe s'occupe de la communication. Il a conduit en interne à la réalisation de la plateforme informatique, en externe à celle de la plaquette de la Conférence. Le troisième groupe travaille sur les nuisances et la pollution. Tripartites comme les plénières, ces groupes permettent d'avancer concrètement sur les dossiers.

À ces groupes s'ajoute un « comité de suivi » qui réunit un riverain, le directeur de la raffinerie, le maire, le facilitateur et la sociologue présidente de la Conférence. Principalement, le comité de suivi permet de préparer les ordres du jour des plénières et de faire le point sur les avancées de la Conférence.

1.4 Les moyens de communication

Le secrétariat réalise l'enregistrement et les comptes-rendus des séances, puis les envoie à tous les membres qui les valident.

La plateforme collaborative permet à l'ensemble des riverains d'échanger, de faire part de leurs remarques et suggestions, d'apporter des éléments au débat et de nourrir les travaux des groupes de travail. C'est également sur cette plateforme que les sociologues participent au partage de l'information et au débat par la mise à disposition de leurs publications concernant la Conférence et les sujets dont les domaines de réflexion et d'exercice y sont liés. On dénombre en moyenne 48 connexions par mois sur l'espace commun de la plateforme.

Enfin la plaquette de la Conférence Riveraine, réalisée par le groupe de travail « Communication », est régulièrement distribuée à différentes occasions.

¹¹Le PPRT est un document élaboré par l'État qui doit permettre de faciliter la maîtrise de l'urbanisation autour des sites industriels à hauts risques (appelés également Seveso seuil haut). Il vise à limiter les effets d'accidents venant des industries (risques technologiques, nuisances, pollution). Ces plans délimitent un périmètre d'exposition aux risques en tenant compte de la nature et de l'intensité des risques technologiques et des mesures de prévention mises en œuvre. En fonction du type des risques, de leur gravité, de leur probabilité, les PPRT permettent de : délimiter des zones dans lesquelles la réalisation d'aménagements, d'extensions ou de constructions nouvelles sont interdites ou subordonnées au respect de prescriptions. Dans ces zones, un droit de préemption urbain peut être instauré, délimité, à l'intérieur de ces zones, des secteurs où, à raison de l'existence de risques importants de certains accidents présentant un danger grave pour la vie humaine, les collectivités locales peuvent instaurer un droit de délaissement des bâtiments ou de parties de bâtiments existant à la date d'approbation du PPRT. La possibilité peut donc être ouverte aux propriétaires riverains d'obliger la collectivité à acquérir leur bien et la valeur du bien est appréciée sans tenir compte de la dépréciation supplémentaire éventuelle.

Méthodologie d'évaluation de la Conférence Riveraine

2.1 L'évaluation, pourquoi ?

Ce qui est attendu de l'évaluation en quelques mots :

1. établir si les objectifs fixés ont ou non été atteints ;
2. étudier comment le modèle de démocratie participative proposé réagit à la réalité : mettre les a priori théoriques du modèle qui sous-tendent les objectifs de la Conférence à l'épreuve de la réalité ;
3. mesurer les « effets » de la Conférence sur la culture du risque et de la participation de ses membres ;
4. dégager les spécificités de la Conférence en la comparant à d'autres dispositifs.

L'objectif final de cette évaluation est de proposer des axes de progrès pour les années de fonctionnement à venir de la Conférence Riveraine, mais également d'identifier des éléments de réussite génériques afin de réitérer l'expérience sur un site industriel similaire¹.

L'évaluation a ainsi tout d'abord pour but d'établir si les objectifs clairement fixés ont ou non été atteints. Si la mise à l'épreuve de la réalité du cadre théorique sera abordée de manière plus approfondie ultérieurement dans notre propos, il importe ici de souligner que ces objectifs sont fonction du modèle théorique et normatif de « démocratie pratique » qui a été réfléchi et retenu. C'est de fait lui qui définit les objectifs et les guide.

Comme précisé dans l'avant-propos, les objectifs de ce dispositif expérimental de concertation sur les risques industriels sont d'améliorer :

- la qualité de vie des habitants ;
- les relations entre riverains, industriels et élus.

C'est-à-dire **faire des propositions pour « mieux vivre ensemble dans une zone Seveso »**.

Ceci revient à :

- en premier lieu faire vivre le dispositif autonome de concertation autour des risques industriels que l'on a co-construit ;
- proposer et mener des actions concrètes pour améliorer le vivre ensemble.

Deux autres aspects de l'évaluation, non des moindres, consistent à étudier **comment les a priori théoriques** propres au modèle de démocratie pratique sur lequel repose le dispositif et qui en guident les objectifs **réagissent à l'épreuve de la réalité** et **comment la Conférence transforme ses participants** en termes de culture.

¹Ce dernier point est l'objet du guide d'aide à la mise en œuvre de dispositifs de concertation basé sur la DPR [Piriou et Lénéel 2012] paru dans la collection des Cahiers de la sécurité industrielle.

Enfin, l'évaluation de la Conférence Riveraine vise également, en comparant cette dernière avec d'autres dispositifs de concertation, à en faire **ressortir les spécificités**.

L'évaluation doit donc permettre de répondre aux questions suivantes :

- Le dispositif vit-il ? Il s'agit de mesurer la participation et l'implication des participants et d'en déterminer les leviers.
- Quelle est la portée opérationnelle de la Conférence ?
- Le modèle théorique de démocratie pratique choisi pour cadrer la concertation est-il pertinent au regard de trois ans de fonctionnement ?
- La Conférence Riveraine a-t-elle « transformé » ses participants en termes de culture du risque et de la participation ?
- Quelles sont les particularités de ce dispositif par rapport aux structures existantes ?

Les réponses à ces questions permettront d'identifier à la fois les ressorts de l'efficacité du dispositif et les voies d'amélioration possibles. Pour conclure, nous soulignerons les apports de ce modèle pour une politique de concertation innovante.

2.2 La méthode de suivi et d'analyse

Cette section développe la méthodologie qui a été déployée lors de cette étude et précise ses objectifs de manière plus détaillée au regard des questions posées ci-dessus.

Le suivi a consisté premièrement en l'**observation** de dix réunions de concertation réalisées dans le cadre de la Conférence Riveraine, durant lesquelles étaient présents l'ensemble des membres. Nous avons procédé à une **prise de notes** (sur les thèmes abordés, les contenus discursifs, les prises de position, *etc.*), lors de quatre réunions du comité de travail sur les nuisances et pollutions, sous-espace dédié à ce thème particulier dans le but d'actions spécifiques et de huit réunions de comités divers : comité de suivi plutôt dédié au pilotage en relation avec les actualités intéressant la Conférence² ; groupe de travail *ad hoc* préparatoire à une séance plénière dédiée au PPRT³ ; groupe de travail « Évaluation » chargé du recrutement de l'organisme d'évaluation et de son cadrage pour une évaluation prenant en considération les attentes de la Conférence (par exemple, l'ouverture de la Conférence, son impact sur le territoire, les modalités de recrutement, l'évaluation des actions, *etc.*) et enfin les perceptions des membres de la Conférence.

Ensuite, **trente et un entretiens semi-directifs** ont été réalisés auprès des membres de la Conférence⁴ : vingt-quatre avec les riverains, les autres avec le maire et des élus et/ou agents de la commune, le facilitateur, le directeur de la raffinerie et deux de ses collaborateurs participant aussi au dispositif de concertation, la directrice de communication et le secrétaire général.

En plus de ces observations et entretiens, le travail s'est également appuyé sur **certains des résultats d'évaluation fournis par l'organisme indépendant** mandaté par la Conférence dans l'objectif d'amender son fonctionnement pour le prochain mandat.

²Projets législatifs sur les aides aux travaux de protection des habitations dans les zones Seveso, par exemple.

³Ce groupe de travail réunissait les représentants institutionnels de la Conférence, une élue chargée des questions du risque à la ville et à la Conférence, le facilitateur, le secrétaire général de la raffinerie, des représentants de la DDE (Direction départementale de l'équipement) (Rhône) et de la DRIRE (Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement) (Rhône).

⁴La quasi-totalité des membres riverains était toujours active au moment de l'enquête, deux étaient absents (en déplacement) durant la période d'entretiens.

Les entretiens servaient trois objectifs qui contribuent à répondre aux questions posées précédemment.

1. Il s'agissait d'abord d'une mise en œuvre évaluative du dispositif, de ses buts et de son fonctionnement :
 - **Faire le point sur la « participation »** des membres dans le dispositif. Le terme participation est à comprendre au sens large, c'est-à-dire tout autant leur venue et leur activité dans le cadre du dispositif, que leur construction cognitive de l'espace.
 - Recueillir pour les étudier toute **une série d'opinions** liées aux « attentes » des habitants, membres de la Conférence Riveraine (quand elles existent, nous verrons que cela est loin d'être évident et que certaines attentes n'existent souvent que dans les esprits des analystes, ainsi que le rappelle [Duclos 2002]) et à leur satisfaction.
 - Répondre aussi à l'objectif d'amélioration, pour un second mandat, des **procédures de la participation** : relations avec les membres de la Conférence, prise de parole et sa régulation dans l'espace participatif, rôle des différents acteurs, *etc.*
 - **Mettre à l'épreuve les postulats empiriques et méthodologiques qui ont présidé à la construction du dispositif**, son design, la manière de le présenter, de le défendre (comme un dispositif original, par exemple, ou réussi), d'en faire reposer la participation, les délibérations et la légitimité sur la raison pratique, c'est-à-dire les actions destinées à être engagées, *etc.* Cette analyse des postulats normatifs et théoriques devait aussi guider le travail sur les critères d'évaluation de la Conférence, par exemple, la raison pratique comme fondement de l'engagement, de la légitimité de la décision dans la Conférence Riveraine. . .
2. Il s'agissait ensuite d'analyser la **construction sociale de la démocratie participative** par les membres de la Conférence dans l'acception rappelée par [Blondiaux 2008] et [Girard et LeGoff 2010]⁵, ainsi que leur **construction sociale du risque** [Piriou et Lénéel 2009, 2010a].
3. Confrontés au travail parallèle et original de comparaison des types de dispositifs concertatifs comparables à la Conférence Riveraine, les entretiens visaient à rendre compte d'un **modèle de participation propre** (ou pas) à la Conférence, d'en définir les ressorts. Effectivement nombres d'éléments spécifiques à la constitution de la Conférence Riveraine, aux modalités d'engagement et de travail en son sein, aux buts de la concertation sur les risques industriels, aux caractéristiques des membres, *etc.* nécessitent une définition et une analyse précise et argumentée des motifs réels de l'engagement dans le travail politique participatif et la particularité de ce dernier.

⁵Qui laisse une large part à la participation de citoyens à la décision, sans présumer des fondements de légitimité de la dite décision prise en commun (raisonnement argumenté, participation directe à la décision ou simple avis. . .).

Participation des riverains

Au cours de ces trois premières années de fonctionnement, entre séances plénières et réunions de groupe de travail, toutes les personnes participant à la Conférence se sont réunies un peu plus de trente fois. Si les membres pilotes élus et industriels ont pu changer au gré des élections et mutations, ils ont assuré une présence régulière aux rencontres de la Conférence. Dans la suite de notre propos, nous allons nous focaliser sur la participation des membres riverains.

3.1 Le niveau de participation

Les riverains sont donc venus volontairement dans la Conférence Riveraine et, si cinq abandons sont à déplorer, la très grande majorité d'entre eux continue à participer de manière régulière, dénotant un engagement durable. Cet engagement est beaucoup plus important en termes de temps investi que cela n'était prévu.

3.1.1 Les plénières

Les riverains de la Conférence sont une trentaine et dix séances plénières ont eu lieu, ce qui représente globalement 300 « journées participants » (j/p) potentielles. On dénombre au total 195 j/p en cumulant la participation, soit **65% de participation effective** des habitants. Dix-neuf riverains sont allés à plus de la moitié des réunions et un noyau dur de quinze personnes (la moitié des riverains), est allé à plus de huit réunions sur dix.

3.1.2 Les groupes de travail

Vingt-trois habitants se sont inscrits dans au moins un groupe de travail et sept groupes ont fonctionné. Sur onze réunions équivalant à 66j/p, la participation des habitants représente 49 j/p soit **75% de participation effective**.

3.1.3 Les autres espaces de travail

Enfin, aux séances plénières et aux groupes de travail (PPRT, Communication...), se sont ajoutées des participations à d'autres espaces de réflexion et d'action. Il s'agit des séances préparatoires au PPRT Clic Rhône Alpes pour certains, à la plateforme collaborative qui recueille et met à disposition des membres les documents de travail, de communication et de réflexion relatifs aux domaines traités par la Conférence pour d'autres.

3.2 Les ressorts de l'engagement

Une trentaine de riverains, les deux tiers des membres de la Conférence, sont donc venus « volontairement » et participent de façon active à un dispositif dont l'objectif est d'améliorer leurs relations avec les industries et leurs conditions de vie, en tant qu'habitants d'une zone Seveso ¹. Quelles sont les raisons qui sous-tendent cet engagement fort des riverains? **Pourquoi sont-ils venus et pourquoi restent-ils?** L'analyse a permis de dégager plusieurs bases sur lesquelles repose l'engagement des riverains dans la Conférence.

3.2.1 Vivre à proximité d'un site à risques

Les riverains participent parce que le risque industriel est un sujet qui les touche, qu'ils se sentent concernés. L'engagement relève du fait qu'être en zone à risques affecte la vie des gens.

Des riverains

« Je suis personnellement concerné par le sujet, j'habite aux Razes, donc la sécurité, les nuisances, le bruit, les odeurs... mais bon c'est moins pire qu'avant... Depuis 40 ans que je suis là, il y a quand même une amélioration » (Homme, les Razes).

« Ce qui m'embête le plus c'est le bruit. Si, en permanence, quelque chose vous tape sur le système vous êtes énervé, vous dormez mal et aussi l'été, les gens qui habitent à la campagne dorment fenêtres ouvertes, ici on ne peut pas, à cause du bruit. Le bruit c'est aussi la nuit, un bruit de fond qui vient de la raffinerie, de l'autoroute et les machines, je ne sais pas. On ne peut pas ouvrir les fenêtres. »

Sans nul doute, les ressorts de l'engagement dans le travail politique participatif sont **renforcés par la qualification « zone Seveso 2 »** qui se fait *instituyente* [Castel 1985].

Une riveraine, les Razes

« ... et puis on est tombé en zone Seveso, on était tous concernés, on ne parlait que de ça : t'as vu ce qui est arrivé... La loi Seveso? » .

En devenant zone Seveso 2, Feyzin a **transformé les formes et les domaines possibles de l'exercice du politique**, ouvrant notamment le champ de ce domaine à la concertation riveraine, mais aussi engageant des obligations diverses de « sécurisation » des bâtis privés, des industries et des habitants. C'est d'ailleurs à cette époque que se crée l'association de défense des riverains des Razes (Le quartier des Razes correspond à la zone la plus proche de la raffinerie), aujourd'hui en sommeil, dont trois représentants sont membres de la Conférence. Cette dernière est d'ailleurs construite par ces riverains comme un « relais » de leur ancienne association riveraine.

3.2.2 L'ancrage territorial et familial, le patrimoine, le tissu relationnel et social

L'investissement dans la Conférence trouve également ses motivations dans l'inscription dans un territoire : c'est bien parce que l'on est **ancré dans un territoire** que la participation est possible.

¹La Directive européenne Seveso fait suite au rejet accidentel de dioxine en 1976 sur la commune de Seveso en Italie. Cet accident a incité les États européens à se doter d'une politique commune en matière de prévention des risques industriels majeurs. Le 24 juin 1982 la directive dite Seveso demande aux États et aux entreprises d'identifier les risques associés à certaines activités industrielles dangereuses et de prendre les mesures nécessaires pour y faire face.

Des riverains

« Je suis un citoyen de Feyzin, je suis bien ici. Je suis venu pour rencontrer d'autres personnes et faire profiter le groupe de mon expérience » (Homme, haut de Feyzin).

« C'est m'engager dans un dispositif participatif de la ville. Ça m'intéressait d'y participer. Pour avoir une action, améliorer le quotidien des habitants, rencontrer d'autres habitants » (Femme, les Razes).

« C'est important de contribuer à connaître ce qui se passe dans notre village » (Femme, les Razes).

« En faire partie. . . ne peut qu'apporter un plus à Feyzin » (Homme, haut de Feyzin).

« Ce qui me concerne, c'est la vie associative de la commune » (Homme, haut de Feyzin).

« J'ai apporté ma présence, par contre quand on discute au niveau du comité d'hygiène et sécurité de la « Plymouth »². Bien souvent les gens savent, les gens m'ont dit : « vas-y tu nous y représenteras » et c'est pour ça que je suis venu » (Homme, haut de Feyzin).

« Je reste parce que je suis engagée et que c'est Feyzin » (Femme, les Razes).

Les entretiens montrent bien qu'au facteur territorial est associée une autre dimension **plus familiale** de l'ancrage souvent redoublée par un effet de lignage (celui de la personne ou du conjoint), les grands-parents ou les parents habitant Feyzin.

Des riverains

« Les parents de mon mari vivaient à Feyzin, sa mère y est encore, son père est mort. J'ai suivi mon mari et j'ai trouvé du travail » (Femme, les Razes).

« J'étais pompier, à l'époque on était logé à Feyzin, j'ai décidé d'acheter une maison, 10 ans après m'être marié. Ma sœur n'était pas de Feyzin, mais de la Loire et je l'ai emmenée à Feyzin » (Homme, haut de Feyzin).

Parfois même cette dimension familiale est redoublée par un **effet de migration**. Feyzin devient la ville « adoptive » où la personne recrée les liens perdus ayant quitté son pays pour suivre un homme ou une femme. Parfois ce sont les grands-parents qui étaient eux-mêmes migrants.

Des riverains

« Mes grands parents venaient d'Italie. Ils sont arrivés à Feyzin, ils ont été cultivateurs, ils ont acheté de la terre, puis ont bâti une maison » (Femme, haut de Feyzin).

« J'ai rencontré mon mari au Pérou, je l'ai suivi en France, en 1972. Mon mari est originaire de Feyzin. Nous avons repris l'habitation familiale de sa mère » (Femme, haut de Feyzin).

Cette dimension relationnelle s'exprime à différents niveaux générationnels, selon différentes lignées—biologique vs par alliance—, et sans doute structure-t-elle fortement l'attachement des riverains au travail politique dans la Conférence.

Comme précisé précédemment, le rapport entre locataires et propriétaires au sein de la Conférence est représentatif de la proportion sur le territoire, notamment au niveau des Razes. À Feyzin, on compte quarante pour cent de locataires pour soixante pour cent (environ) de propriétaires [Piriou et Lénéel 2010a]. Le patrimoine est de fait un enjeu important de l'implication, de l'intérêt et des actions et décisions relatives au risque technologique. Marx et Engels, dans leur critique de la participation des acteurs privés à la politique, soulignent d'une part le caractère égoïste des intérêts de la société civile, d'autre part l'antagonisme entre intérêts privés et intérêt collectif [Marx 1968]. Plutôt que de trancher cette question, soulignons juste que la propriété (au cœur des intérêts privatisés!) est un élément des rapports sociaux le mieux partagé en France, en témoignent les chiffres d'augmentation

le patrimoine, enjeu important

²La Plymouth est une entreprise feyzinoise.

de l'accès à la propriété³. De fait, les riverains n'échappent pas à la règle et relient bien les enjeux de la participation à la défense de leurs intérêts privés. Le patrimoine (le coût économique du risque) est aussi à réintégrer à la dimension familiale, à l'enracinement intergénérationnel, au devoir de transmission aux enfants, à l'effort de capitalisation, au statut et à la possession (et non la propriété),

“ *comme libre disposition de chacun de cette part de travail, de terre... lui revenant légitimement...* [Proudhon 1967]. ”

À ce titre, il peut être un des leviers de l'engagement dans l'activité concertative.

Riveraine, haut de Feyzin

« Mes parents ont acheté en 52–53, on a vécu à Feyzin complètement en 62. Je me souviens que mes parents disaient : *les biens vont être foutus, qu'est-ce qu'on va léguer à nos enfants ? Nous on est vieux, on ne peut rien faire. Alors moi j'ai dit, on va créer une association. La Conférence pour moi c'est la suite de cette association* ».

Le coût économique du risque est à réintégrer à une histoire familiale et sociopolitique, dans la question du legs par les parents d'un bien dont ils n'ont plus vraiment la jouissance (qu'ils ne possèdent plus vraiment).

Des riverains

« On ne vend plus bien alors qu'on paye des taxes foncières très importantes (en 2008 : 1880 euros, en 2007 : 1798 euros). Sur la succession on est lésé. On ne peut plus agrandir, on ne peut plus garder le terrain. En bas les terrains sont passés non constructibles. Le patrimoine laissé par les parents n'est plus valable » (Femme, haut de Feyzin).

« Il y a ce projet de X, de chauffage, par récupération de la chaleur générée par l'industrie. Je trouve ça super. J'espère que mes petits enfants en profiteront » (Homme, les Razes).

Ce devoir de transmission ou de réparation d'une transmission « ratée » à cause du passage en zone Seveso 2, d'une décision étatique et d'une catégorisation instituante [Castel 1991], s'applique aussi au risque technologique lui-même. Participer à la Conférence en vue de trouver des solutions pour améliorer la vie des habitants, à propos du risque et des nuisances, est un engagement qui s'inscrit dans un processus générationnel.

Riverain, haut de Feyzin

« Je suis un vieux qui a envie de bouger pour faire bouger les choses, que les jeunes n'aient pas les risques, une critique constructive dans le bon sens, pas une critique destructrice. »

Il ressort que l'action de peser dans l'élaboration du PPRT consiste non pas uniquement à conserver le patrimoine, mais à rester sur un territoire où les riverains ont construit toutes leurs relations. L'attachement et l'ancrage y sont donc très forts.

Ainsi, les riverains sont là aussi parce qu'ils y ont construit leur vie et de ce fait élaborent une conception du risque à partir d'un écheveau relationnel, biographique, social. L'investissement dans la Conférence, dans ce travail long et important est donc inscrit dans des dimensions biographique, intergénérationnelle, de liens et devoirs vis-à-vis des ascendants et des descendants.

³En 2008, l'INSEE dans son enquête nationale logement montre que 57,4% des français sont propriétaires de leur logement.

3.2.3 Le critère de concernement

Ensuite, le critère de « concernement », directement lié à la raison pratique au sens où les riverains s'impliquent dans le travail politique participatif/délibératif parce qu'ils sont concernés et affectés par les décisions qu'ils prendront, est un élément important de leur engagement. Ce critère n'exclut pas la construction collective d'intérêts plus généraux. D'abord parce que « débattre des faits impose de débattre des normes » (sur ce qu'est la pollution, par exemple, ce qu'est le risque, ses dimensions économiques, sociologiques, techniques...), d'autre part parce que le « concernement » (au moins en tant que communauté d'émotion) est une base pour construire de l'échange coopératif [Fourniau 2011].

Participer pour agir sur sa vie.

3.2.4 La nature des échanges et l'ouverture aux autres

Le relationnel qui incite à maintenir la participation, c'est aussi l'aspect discursif de l'échange. C'est en effet son contenu même, l'intérêt que les gens lui portent, ce qu'ils découvrent de la manière dont les uns et les autres le construisent. Les thèmes portés par la Conférence, qu'ils ont eux-mêmes choisis, renforcent le caractère relationnel de l'engagement. Autrement dit, c'est aussi parce que les gens trouvent que le contenu des échanges est « intéressant », qu'ils participent et portent ce sentiment d'un collectif.

Des riverains

« C'est très intéressant, en plus les contacts sont bons avec les gens et les industriels. Tout le monde joue le jeu, c'est bien, et on échange sur des problèmes importants comme la pollution, la participation élus-industriels » (Homme, haut de Feyzin).

« Parce que ça se passe bien, que les gens sont sympas, qu'il y a une bonne ambiance, qu'on échange sur des sujets importants » (Homme, haut de Feyzin).

« Ce qui m'a plu et continue à me plaire c'est le fait de rencontrer d'autres personnes et les travaux avancent bien sur des sujets très intéressants comme le PPRT » (Femme, les Razes).

intérêt pour le contenu
des échanges

L'aspect relationnel est important et, s'il n'y avait pas de qualité discursive (reconnue comme telle), il n'y aurait pas de relation.

Les verbatim recueillis confirment également l'impression d'ouverture de la discussion, d'originalité et d'absence de « tabou » dans le contenu des débats.

Des riverains

« On traite de sujets qui ne sont pas abordables ailleurs (comme en débat public par exemple, parce qu'on les choisit » (Homme, haut de Feyzin).

« Il n'y a pas de tabou, en tous cas, je n'en vois pas » (Homme, les Razes).

« Pas d'autocensure, c'est le respect des règles de fonctionnement » (Homme, haut de Feyzin).

pas de tabou

L'ouverture repose sur la régulation des échanges par un professionnel de la concertation, sur la diversité des membres de la Conférence et des points de vue et sur l'absence de captation de la parole, notamment de la part des industriels et des élus. Rien dans les séances plénières effectivement ne laisse apparaître un contrôle institutionnel des débats. Sans doute l'équilibre subtil et respectif entre le travail réalisé en plénière et celui effectué dans les groupes de travail, facilite ce sentiment partagé d'équilibre des expressions.

La construction de la participation dans l'espace met en exergue cette dimension participative.

Des riverains

participation
équilibrée

« La discussion est ouverte, c'est primordial et les relations avec la DRIRE⁴, la DDE c'est très bénéfique » (Homme, les Razes).

« En plénière ce sont essentiellement les habitants qui s'expriment, c'est la partie discussion, je ne sais pas si la raffinerie n'a pas le droit au chapitre, je trouve cela équilibré et ça me paraît important d'introduire les plans de la municipalité, l'occasion de les détailler, ça va plus loin que les conseils de quartier. » (Homme, haut de Feyzin).

« Tout le monde participe, autant la raffinerie que la mairie et les habitants. » (Femme, haut de Feyzin).

« On apporte tous nos idées, on parle, on dialogue et on arrive à un compromis entre tous. » (Femme, les Razes).

« Le dialogue entre chaque participant est une réussite, tout le monde peut s'exprimer, il n'y a pas une partie qui prend le dessus : mairie, Total, habitants. Je trouve qu'il y a un équilibre. » (Femme, les Razes).

Si généralement les participants reconnaissent une expression équilibrée et sans contraintes, quelques réserves peuvent toutefois être émises. Tout d'abord, la liberté du choix des sujets traités peut avoir certaines conséquences.

Des riverains

« Il n'y a pas de tabous, mais ça tourne autour d'axes précis, seulement ça rentre par une oreille et ça sort par l'autre » (Homme, les Razes).

« Il n'y a pas de sujet tabou... mais un ordre du jour trop chargé, trop de sujets, on ne peut aller tous les soirs en profondeur » (Homme, haut de Feyzin).

Ensuite il faut souligner qu'un contrôle relatif s'exerce malgré tout parfois sur certains dossiers. Nous avons pu observer, d'une part, que le dossier PPRT a été « amené » très activement par le maire dans le cadre d'une séance plénière de la Conférence. L'urgence de l'agenda aidant, ce dossier est passé devant d'autres intérêts exprimés par les riverains durant les ateliers. D'autre part, c'est plutôt à propos de l'ouverture de la Conférence aux autres industriels du territoire que l'expression d'un contrôle des thèmes et des actions par les habitants fut observée. Et c'est à l'occasion du dossier des nuisances que ce contrôle a été subtilement exercé par les riverains.

3.2.5 Faire tomber les frontières : une redéfinition du territoire

La Conférence Riveraine suscite également une déterritorialisation, au sens où elle reconfigure le territoire et relie les quartiers de la commune. Elle conduit à une reconstruction du territoire de Feyzin (et de ceux qui sont dans la cité) autour d'intérêts partagés, un véritable réalisme territorial.

Des riverains

« La Conférence va plus loin que le bureau de quartier, car on n'est pas beaucoup informé des autres quartiers, on reste entre soi, mais la Conférence a remis cela en cause [...] » (Homme, haut de Feyzin).

« La Conférence permet de réintégrer et de reconnaître les Razes dans Feyzin. Avant Feyzin était coupé en deux, il y avait le haut et le bas. On négligeait les Razes. La Conférence permet aux gens du haut de connaître ce que vivent les gens du bas, finalement le travail sur le PPRT et les nuisances rassemblent les gens du haut et du bas dans la Conférence » (Femme, les Razes).

« Avant il y avait le haut et le bas, maintenant, j'ai l'impression qu'on est tous du même Feyzin. » (Riveraine).

⁴Maintenant DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement).

3-3 Conclusions et axes d'amélioration

La réalité de terrain invite à concevoir le dispositif participatif comme un ensemble composé de pluralité de relations entre des espaces variés (local/national), des individus, des contenus, des pouvoirs, des intérêts multiples, des situations économiques et patrimoniales particulières, des relations de sociabilité et de nombreux engagements familiaux.

Dès son premier mois, l'engagement et la participation dans l'activité de décision et d'action de la Conférence, marqués par un affranchissement des frontières, se sont inscrits dans une **complexité de maillage et de structures** [Abbott 1995].

En créant des liens et des interconnexions entre des espaces (pays d'origine, Feyzin ville d'immigration et de vie adulte), des processus (professionnels, biographiques), des personnes (habitants du haut de Feyzin et des Razes), des organisations (la raffinerie et le territoire de vie), participer à la Conférence Riveraine, c'est faire tomber des frontières autrefois construites, défaire des nœuds, réélaborer le territoire ensemble.

L'espace participatif et le travail qui y est réalisé est bien ancré dans le territoire, lui-même défini par un contexte historique du risque et du politique (apparition des zones Seveso). Ces différents niveaux d'ancrage, d'insertion, forment un écheveau de relations, de rapports entre personnes et entre dispositifs. L'engagement durable peut relever d'une rationalité de type « relationnel ». Cet aspect relationnel est reconnu comme primordial par les participants et son éventuelle dégradation pourrait, pour certains, être une des raisons (une autre évoquée étant la maladie) qui conduirait à un arrêt de leur participation. La très grande majorité des riverains ira donc au bout des trois ans du mandat de la Conférence, excepté une ou deux expressions d'un doute. Expressions de doute qui portent sur le délai trop long concernant les actions que la Conférence doit selon eux engager.

Certains habitants membres de la Conférence regrettent toutefois que **la diversité ne soit pas plus importante**, qu'il s'agisse d'ailleurs de l'ouverture vers la société civile ou vers d'autres industriels. Cette ouverture a été un objectif inscrit dans la charte de la Conférence que les habitants ont toujours défendue, au début contre l'avis des élus et de l'industriel.

Des riverains

« Je voudrais qu'il y ait encore plus de mélange... il n'y a pas assez d'ouverture, c'est encore des gens réservés » (Homme, les Razes).

« Si on pouvait faire venir d'autres entreprises ce serait bien, il faudrait que d'autres viennent qui sont pires que la raffinerie, la SNCF, Rhône-Gaz » (Homme, les Razes).

« On veut aussi inviter d'autres industriels, tout le monde apprend, c'est logique » (Femme, Feyzin).

La pugnacité des habitants semble avoir porté ses fruits puisque cette ouverture est désormais inscrite dans les missions du groupe de travail « Nuisances et pollution ». Elle fait l'objet d'une mise en œuvre destinée à accueillir d'autres industriels (SNCF, chimie...) dans la Conférence, tandis que l'ouverture à des habitants volontaires a été réaffirmée et a fait l'objet d'une décision lors d'une séance plénière. Ainsi, des rencontres sont organisées entre les habitants et les industriels présents sur la commune de Feyzin pour faire part des nuisances perçues. Dès 2009, des rendez-vous ont été pris avec les sept industriels (TFE Rhône-Alpes Surgelés, anciennement Gel Europe, Gare de Triage de Sibelin, SNCF –Direction régionale Rhône-Alpes, Air Liquide, Rhône-Gaz, DDE, Total). L'affirmation d'une plus grande ouverture, d'un plus grand « mélange » atteste bien de cette volonté de ne laisser personne en dehors de ce qui est en train de se constituer dans le cadre de la Conférence. Il faut aussi ajouter que, comme indiqué dans le chapitre 1, si les CHSCT conviés à venir (avec l'accord de la direction) avaient accepté l'offre, ceci ne s'est jamais confirmé par leur présence⁵.

⁵Sur les conflits d'investissement des représentants des salariés dans les dispositifs participatifs, voir [Piriou et Lénéel 2009 ; Chauvier 2007].

Délibérer pour agir : la portée opérationnelle de la Conférence

Avant d'en préciser les spécificités et enjeux, disons que les membres dans les groupes de travail et les séances plénières travaillent à la réalisation d'actions pour améliorer leurs conditions de vie dans une zone Seveso 2. Leur existence est effectivement fortement impactée par la présence d'industries à risques, polluantes, ainsi que par des cadres juridiques ayant des conséquences réelles sur leur vie quotidienne (par exemple sécurisation, délaissement, destruction des logements...). Si les impacts de certaines des actions engagées sont encore à venir, on peut affirmer que le travail mené dans la Conférence a abouti aux neuf résultats suivants :

1. Rédaction de la charte de la Conférence.
2. Construction d'un dispositif de communication, interne et externe : plateforme, plaquette, plénière ouverte aux habitants de Feyzin et au-delà.
3. Reconnaissance de la Conférence par le préfet et participation d'un des membres de la Conférence à différentes instances en charge de « l'élaboration » du PPRT.
4. Modification des indicateurs de bruit et de pollution par la raffinerie pour qu'ils soient compréhensibles par les habitants.
5. Diminution de l'intensité des annonces de la gare la nuit.
6. Isolation phonique à Rhône-Alpes Surgelés.
7. Travail sur « l'identification des différentes nuisances et la clarification de leurs origines » et « la cartographie de l'expérience quotidienne des nuisances et de la pollution par les habitants de la commune ».
8. Élaboration d'un projet de réseau de chaleur par récupération des énergies dissipées par la raffinerie Total.
9. Entrée de nouveaux industriels de la commune dans la Conférence Riveraine.

4.1 Quelques résultats concrétisés

Pour obtenir ces impacts, au sein des groupes de travail, dans les plénières et au-delà, les membres de la Conférence ont conduit plusieurs actions. Nous allons maintenant revenir plus précisément sur certains de ces résultats.

4.1.1 La Conférence représentée au Clic

Une action unanimement reconnue est celle qui a conduit à la reconnaissance de la Conférence par le préfet comme acteur *es qualité* du Clic et, en l'occurrence en tant qu'acteur de la négociation du périmètre de sécurité. Un membre de la Conférence est désormais mandaté pour participer à différentes instances en charge de l'élaboration du PPRT.

Des riverains

« Pour l'instant, l'inscription de la Conférence dans le processus PPRT a été un succès » (Homme, haut de Feyzin).

« La proposition au préfet d'avoir un membre de la Conférence Riveraine, ça, ça me semble important. On a réussi à voir aboutir une action. La personne qui nous représente rendra compte de ce qu'on dit dans la Conférence, de nos objectifs et elle nous informera de ce qui se passe dans ces réunions. Ça c'est important » (Femme, les Razes).

« La Conférence reconnue comme acteur du PPRT, c'est très intéressant » (Femme, Feyzin).

Si cette action est soulignée de manière si convergente, peut-être faut-il y comprendre la portée instituante que les membres lui confèrent.

Des membres de la Conférence

« La Conférence acteur du Clic est un signal fort et j'espère que ça va changer les choses. Ça va faire un peu jurisprudence, je pense » (Industriel).

« On est arrivé à quelque chose avec le PPRT et le préfet, le fait que la Conférence soit un acteur du PPRT » (Homme, haut de Feyzin).

4.1.2 L'identification et la cartographie des nuisances

Les nuisances, la pollution, thématiques auxquelles un groupe de travail est dédié, sont parmi les sujets forts portés par la Conférence.

Des membres de la Conférence

« Ce qui me concerne le plus c'est la santé et la pollution » (Femme, les Razes).

« Nous sommes bien conscients des attentes des riverains concernant nuisances et pollution, bruits, rejets de fumée et enjeux santé » (Industriel).

Ce groupe a piloté un travail d'identification et de cartographie de ces nuisances. Ceci a consisté en une enquête de terrain réalisée par six équipes (une douzaine au total de membres de la Conférence) auprès des industriels, associant des habitants non membres de la Conférence. De plus, un questionnaire « habitants » conçu avec l'aide des techniciens de la raffinerie et de la municipalité, a également servi au travail d'identification et d'engagement dans l'amélioration de la maîtrise des nuisances et pollutions (sonores, visuelles, olfactives...).

4.2 La portée opérationnelle des démarches engagées

Si les projets menés par la Conférence ne se concrétisent pas toujours, leurs conséquences positives sont loin d'être négligeables.

4.2.1 Le projet de réseau de chaleur

La Conférence a lancé, à l'initiative d'un riverain, un projet de réseau de chaleur par récupération des énergies dissipées par la raffinerie.

Un riverain, haut de Feyzin

« Il me semble que ce serait un échange de procédés. La raffinerie nous procure des inconvénients. Elle doit redonner un peu de ce qu'elle gagne en nous procurant ces nuisances. Par exemple il pourrait y avoir une réévaluation des biens immobiliers si l'on dit que le chauffage est gratuit à 80%. En tout cas, j'y crois, c'est faisable techniquement, après économiquement... Il faut regarder, étudier mesurer... faire un devis... et dire ça coûte tant... [..] Il y a vraiment une étude de fond à mener, ce serait vraiment du concret, un échange raffinerie/riverains et la Conférence Riveraine prendrait tout son sens... »

Les membres de la Conférence ont ainsi engagé une étude de faisabilité pour chauffer le gymnase de Feyzin (étude interne mise en œuvre par Total). Si, suite aux résultats obtenus le projet n'a malheureusement pas abouti, les actions menées ont réellement porté leurs fruits en termes d'apprentissage collectif pour les membres de la Conférence.

De plus, il faut souligner qu'une proposition d'action concrète faite par un riverain peut-être également considérée comme une action, ou bien en entraîner d'autres.

Un industriel

« Pour le moment [...] on s'est rendu compte que la demande initiale n'était pas faisable, mais cela a suscité une contre proposition ».

4.2.2 Du discours à l'action, le discours comme action

Parfois également l'information, les échanges, le débat sont considérés à part entière comme des actions. La portée opérationnelle de la Conférence est donc supportée par les dimensions plus **discursive et/ou délibérative et informationnelle**. En cela, le dispositif s'apparente bien à l'aspect « communicationnel » classique des dispositifs participatifs.

Des riverains

« Jusqu'à maintenant la Conférence a servi à informer et former » (Homme, les Razes).

« La Conférence Riveraine c'est un lieu de discussion et d'information, oui, mais aussi d'action... » (Homme, haut de Feyzin).

« C'est un lieu de discussion, de prise de connaissance, qu'on ne connaissait pas » (Homme, les Razes).

La confiance dans la portée opérationnelle de la Conférence est formalisée par la **perspective d'actions destinées à améliorer la vie des Feyzinois** touchant aux dimensions technologiques du risque, aux nuisances (telles que le bruit) générées par les industries ainsi qu'aux effets de pollution.

Des membres de la Conférence

« On va essayer de faire le point sur la santé et l'environnement à Feyzin » (Homme, haut de Feyzin).

« Il faudra sensibiliser aux nuisances, car il y a des nuisances qu'on ne s'explique pas » (Femme, les Razes).

« J'espère qu'on va arriver à quelque chose sur le risque, en rapport à la pollution » (Homme, les Razes).

« La Conférence devrait servir à faire du concret pour les Feyzinois. Par exemple la Grande Serve, [...] avec le PPRT il va falloir protéger les bâtiments. Et faire du benchmarking : quelles solutions proposez-vous pour sortir les personnes ? » (Homme, haut de Feyzin).

« Il faut que l'on puisse participer à la préservation de l'environnement, à la réduction du bruit, des nuisances... améliorer la vie des concitoyens » (Industriel).

D'autres actions attendues sont directement inscrites dans la raison pratique, c'est-à-dire liées à la résolution de problèmes affectant la vie des gens et à des négociations ou des plans permettant d'engager des ressources pour ce faire.

Des riverains

« Ce que je souhaiterais, c'est que l'on mette un plan d'action sur dix-quinze ans... depuis le temps, si l'on engage un mouvement de déplacement des populations... il existe des terres labourables, certes il faut conserver les espaces verts, mais si c'est d'utilité publique pour sauver la vie des gens... dix hectares, un plan à quinze ans de déplacement de population... il faut aménager au fur et à mesure. Il faut rester dans ce processus d'éloigner les populations. Ça pourrait être une idée. Ceux que l'on déplace, ça serait déjà ça de sauvés » (Homme, les Razes).

« L'idéal serait que la Conférence puisse agir physiquement sur les installations de la raffinerie et le besoin de sécuriser l'environnement de la raffinerie par rapport à la population. Ça ne suffit pas de refaire les façades. Il faut s'isoler par rapport à tous les inconvénients de la raffinerie. Et la Conférence ne joue pas par rapport à ça » (Homme, les Razes).

« Que l'on fasse quelque chose pour les indemnités. Que l'on soit indemnisé, sans attendre le jugement des responsables s'il y a une catastrophe » (Homme, les Razes).

L'engagement d'actions afférentes au PPRT, les débuts d'actions ayant trait aux nuisances et à la pollution (qui, comme précisé précédemment se sont traduites par des visites aux industriels du territoire pour les inciter à participer à la Conférence Riveraine) ainsi que les attentes fortes d'actions plus amples en la matière (mises en œuvre dans le cadre du dispositif participatif) sont à relier à l'intérêt réaffirmé des habitants pour certains thèmes, jugés importants et intéressants. Plus que tous les autres apparaissent dans les entretiens le PPRT, la pollution et les nuisances. Ainsi les riverains s'intéressent-ils bien au risque sous ces aspects entre autres. Si parfois, comme nous l'avons montré précédemment (voir le chapitre 3 sur la participation), le PPRT est directement relié aux enjeux de patrimoine¹, ce rapport dépend assez clairement de la situation géographique des habitants (les Razes vs haut de Feyzin) et de leur statut (propriétaire vs locataire). Pour tous néanmoins, les enjeux liés au développement du territoire, aux investissements en matière de sécurisation des habitants sont présents.

Les enjeux de la Conférence sont liés à la raison pratique : volonté d'engager des actions pour résoudre des problèmes affectant directement les membres.

¹Dans les zones de délaissement, ce n'est pas toujours le cas, ni même le cas majoritaire dans la Conférence.

Le modèle théorique à l'épreuve de trois ans de pratique

Dans ce chapitre, nous analysons la « réaction » du cadre théorique de la Conférence Riveraine, le modèle de démocratie participative que nous avons proposé, face à la réalité de la pratique. Nous livrons les principaux éléments de mise à l'épreuve évaluative des a priori normatifs et théoriques ayant présidé à la construction de la Conférence Riveraine comme modèle pratique de concertation. **La dimension « théorique » et normative de l'évaluation est essentielle et trop souvent laissée de côté.** Si ici elle apparaît encore plus évidente, c'est parce que nous nous sommes fondés sur ces éléments pour participer à l'élaboration d'un modèle de démocratie « pratique » [Descombes 2008 ; Piriou et Lénéel 2010b]). Comme le souligne Bernard Reber :

“ Une recherche sur l'évaluation dont l'un des volets est normatif, est aveugle si elle n'est pas au clair avec les dimensions conceptuelles et normatives qu'elle entend évaluer, comme la décision, le collectif, le public, l'engagement, la participation (...) [Reber 2011b]. ”

Le fondement du modèle de démocratie participative raisonnable que propose la Conférence, la notion qui se trouve au cœur du principe d'action et de délibération dans sa mission et qui est à la base de l'implication de ses membres, c'est la **raison pratique** [Piriou et Lénéel 2011a,b].

Rappelons, en premier lieu, ce que nous entendons par raison pratique.

Définition

La raison pratique

Principe selon lequel délibèrent et prennent les décisions en vue d'une action uniquement les gens qui seront affectés par l'action.

Du cadre de la raison pratique découlent certains a priori théoriques :

- L'engagement pour agir sur sa vie ;
- Le collectif citoyen ;
- Un déplacement des rapports classiques pouvoir/savoir.

Ces *a priori* ont permis de déterminer **cinq principes sociologiques** qui fondent le fonctionnement de la Conférence Riveraine :

1. Le principe du collectif citoyen (postulat de départ).
2. Le principe des parties prenantes et de la représentativité : la construction du public.
3. Le principe d'autonomie de la concertation par la négociation.
4. Le principe d'asymétrie décisionnelle.
5. Le principe de coproduction et de codécision.

mise à l'épreuve de la
raison pratique

Nous ne reviendrons pas ici sur ces principes sociologiques largement explicités dans le deuxième Cahier de la sécurité industrielle consacré à la Conférence Riveraine [Piriou et Lénéel 2010b], mais montrerons comment les a priori théoriques découlant de la raison pratique qui ont conduit à leur détermination, réagissent à l'épreuve de la réalité de trois ans de fonctionnement de la Conférence Riveraine.

Le propre du modèle concertatif proposé pour la Conférence Riveraine est donc que l'engagement de ses membres et le fonctionnement du dispositif reposeraient sur une raison « pratique », et non une raison basée sur des principes moraux ou encore une raison militante.

Il s'agit dans cette section de répondre à la question suivante :

- Comment les procédures mises en œuvre depuis deux ans équipent-elles la raison pratique ?

Autrement dit, peut-on identifier des indicateurs (et lesquels...), peut-on déterminer, à partir de ces trois ans d'expérience, des critères à partir desquels on pourrait être assuré d'un fonctionnement et/ou d'un engagement participatif fondé sur la raison pratique (actions, liens avec le territoire...) et non sur la militance ou des principes moraux ?

Le suivi du travail de délibération et d'action réalisé et les entretiens menés avec les participants (rapportés au travail de comparaison qui sera décrit plus loin dans notre propos) ont permis l'évaluation des postulats qui ont conduit au modèle concertatif de la Conférence [Piriou et Lénéel 2010b]. Cette étude a confirmé que nous sommes, dans ce dispositif, face à un **modèle d'engagement, d'organisation et de finalités du travail politique relevant bien d'une « raison pratique »** [Descombes 2007].

Ce nouveau mode de rationalité, appliqué au travail politique concertatif, implique une discussion, voire un dépassement des interprétations traditionnelles des raisons d'engagement des citoyens dans un travail durable de concertation, ainsi que des modalités de construction des relations entre les membres. En effet, si les interprétations classiques évoquent généralement alliances, oppositions, rapports de pouvoir, savoirs légitimes, etc. [Piriou et Lénéel 2011b], l'analyse de la mise à l'épreuve de la réalité des a priori théoriques liés à la raison pratique mobilisés dans la Conférence Riveraine, confirmera que l'on ne peut lire les orientations de l'action sociale émanant de ce dispositif de cette manière.

5.1 L'engagement des membres pour agir sur leur vie

En 2007, Vincent Descombes publie le *Raisonnement de l'Ours et autres essais de philosophie pratique*. Ce philosophe, qui a toujours défendu l'intérêt de discuter avec les sciences sociales (sociologie et anthropologie notamment), y développe sa proposition d'une rationalité « pratique ». La **raison pratique**, contrairement à la **rationalité wébérienne** [Kaesler 1996], n'est pas orientée vers autrui et l'action qu'elle détermine n'est orientée ni en valeur, ni en finalité.

Dans le cadre de la raison pratique, les personnes ont à résoudre un problème qui les concerne et à décider d'actions visant à résoudre ce problème. L'action selon la raison pratique est ainsi déterminée par le fait qu'elle affecte les personnes qui la mènent après avoir décidé de la conduire.

Or, et comme nous l'avons déjà évoqué et illustré par de nombreux verbatim (cf. chapitre 3), il s'avère que dans la Conférence, l'engagement dans le travail concertatif relève bien du fait que l'activité industrielle affecte réellement la vie des gens.

Une riveraine

« Ce qui m'embête le plus c'est le bruit : je suis dans le comité de travail nuisances et pollution. J'apporte des choses par rapport à mon travail, sur la santé, dans le petit comité. On ne peut pas ouvrir les fenêtres. Oui, j'apporte ce savoir pour dire qu'il faut atténuer tous ces problèmes de l'extérieur et qu'il y a une grande influence sur la santé. »

Contrairement à la conception traditionnelle de la démocratie procédurale [Manin 1985 ; Habermas 1997b,a], ce n'est ni leur « argumentation raisonnée », ni leur « expertise », ni même leurs caractéristiques sociologiques qui motivent et guident les riverains dans leur participation légitime à la décision [Girard et LeGoff 2010]. Ceci est aussi illustré par la défense, par les industriels, des actions d'amélioration de la sécurité des installations permettant de réduire la zone de délaissement et d'expropriation, plutôt que de soutenir l'expertise technique d'État qui vise à assurer une plus large zone de protection. L'option choisie par les riverains tient au fait que leur patrimoine et son maintien sur le territoire les affectent et affecteront leurs descendants, que la décision (et l'action pouvant s'en suivre) a des conséquences sur les liens tissés, les investissements affectifs, émotionnels, les soucis et devoirs de transmission, de soutien aux enfants, *etc.* (cf. chapitre 3). Ainsi, le pouvoir de délibération dans la Conférence n'est pas axé sur le contrôle par le professionnel ou l'expert, il est fondamentalement relié à la raison pratique qui guide l'activité politique participative.

“ Il s'agit plutôt d'une potentialité : la capacité des gens ordinaires à découvrir des modes d'action pour agir sur les affaires communes, les affaires qui les concernent [Ross 2009]. ”

Dans ce cadre, d'une part la décision n'est pas séparable de la mise en œuvre de l'action et, d'autre part, **une personne qui déciderait pour d'autres d'une action à mener orientée en finalité ne serait pas dans la raison pratique; celle qui conduirait une action sans avoir participé à la décision qui a préparé l'action ne le serait pas plus.** Dans le dispositif Conférence Riveraine, la notion de « bon argument », de « juste décision » et surtout de « décision éclairée » au sens de la rationalité wébérienne et de la « responsabilité » technique n'ont pas leur raison d'être. **Seule vaut la légitimité d'acteur affecté par l'action qui découle de la décision prise par ce même acteur.**

Ajoutons que, selon la lecture wébérienne, on pourrait dire que les membres de la Conférence « manquent » de rationalité ou « ratent » leur rationalité en finalité parce qu'ils ne se préoccupent pas du plus important, c'est-à-dire le risque et sa maîtrise dans la gestion du process de l'usine. Ceci cependant constituerait sans doute une erreur d'interprétation. Au fond la meilleure façon de protéger et/ou de conserver la valeur du patrimoine serait de faire en sorte que la raffinerie s'en aille, ou bien de mener des expertises, d'engager des débats sur les moyens d'agir sur le process interne de l'entreprise. Mais c'est oublier que, contrairement à des observateurs ou des militants, les riverains risquent pour certains d'être expropriés, de perdre un patrimoine auquel ils tiennent, ou de voir baisser sa valeur, en attendant que l'usine ferme et/ou que leurs actions pour agir dans le process aient un impact. Ces risques sont réels et proches. Ainsi resituée et restituée, la légitimité « pratique » de la décision n'apparaît-elle pas clairement ?

5.2 La mise à l'épreuve du collectif

Dans les postulats de conception de la Conférence Riveraine, figurait en premier lieu celui de collectif citoyen. Il s'agit dans cette section, après plus de trois ans de fonctionnement, de répondre à la question suivante :

- Peut-on concrètement identifier l'espace concertatif et les participants comme **un collectif en cours de constitution** ?

La Conférence Riveraine relève bien du collectif

L'expérience de la Conférence Riveraine montre que, comme cela avait été postulé, elle se crée effectivement comme espace collectif.

Des riverains

« Au début c'était tendu. . . puis on a eu une évolution positive et avec le temps, les gens se reconnaissent en tant que tels, comme membres de la Conférence Riveraine » (Homme, les Razes).

« Il n'y a pas de groupe dans la Conférence, si ça arrive, il faudrait l'éviter » (Homme, les Razes).

« À la Conférence Riveraine, il n'y a pas de clan, ni de personne opposante, j'ai beau chercher » (Femme, haut de Feyzin).

Ces verbatim montrent bien le processus de reconnaissance qui est à l'œuvre dans ce type de dispositif et qu'il vaut la peine de considérer. Chacun, par sa participation à la Conférence devient un **acteur engagé dans un processus démocratique**. C'est bien dans ce double mouvement de construction d'un espace et de construction de soi comme « participant à la Conférence Riveraine », c'est-à-dire comme d'une nouvelle identité (mais qui n'est pas plus fixe que les autres) que le collectif (au sens de Latour, voir le deuxième Cahier [Piriou et Lénéel 2010b] et la sous-section suivante « Un collectif qui exerce aussi un travail d'ordonnement ») se construit. Donc, pas de prédétermination, pas de valeurs, pas de raison militante qui pourrait rendre compte de la participation et de la stabilité de la participation à un dispositif démocratique. Juste la mise en mouvement des identités, pourtant appuyées sur des relations ancrées dans le territoire. La qualité de membre de la Conférence ne se décrète pas. Elle advient seulement par la reconnaissance de chacun des membres. **Il y a bien une mise en mouvement des statuts et des identités. Les catégorisations éclatent à l'occasion de la participation au dispositif.**

D'autres éléments empiriques confirment la **nature collective du dispositif**. Tout d'abord l'un d'entre eux tient à ce que les **thèmes de la Conférence ne sont pas déjà construits et bordés**, que les membres n'ont pas qu'à exprimer un avis, mais participent à la construction et à la définition de ces objets de réflexion, de débat et des projets d'action.

Un riverain

« J'ai aussi été intéressé par le contenu de la Conférence d'autant que c'était à nous de le définir » (Homme, haut de Feyzin).

Rappelons que lors de la phase préalable à la constitution du dispositif, des ateliers sociologiques ont permis de recueillir les intérêts et les choix des riverains sur les thèmes devant être traités par les participants de la Conférence (voir le premier Cahier [Piriou et Lénéel 2010a]). C'est ainsi une première construction sociale du risque qui avait été identifiée. En lien avec l'aspect relationnel, il apparaît que c'est autant l'ancrage dans un territoire, par des relations sociales, familiales que la possibilité de s'auto-instituer, de choisir son design, les thèmes de débats et d'actions, bien plus que des valeurs abstraites qui favorisent l'efficacité et la légitimité du dispositif.

De la même manière, l'**aspect tripartite de la Conférence**, rassemblant à la fois des habitants, des élus, des industriels offre un point de départ « pluraliste » du point de vue des acteurs qu'elle mobilise. *A priori* ces « catégories » d'acteurs sont mues par des intérêts différents et sont porteuses de compétences variées.

Des membres de la Conférence

« Un des intérêts de la Conférence c'est d'avoir une diversité d'habitants, cette personne à la retraite, cette ancienne juriste qui intervient à bon escient. Parfois il y a une séance erratique, mais c'est comme une boîte de vitesse » (Riverain, haut de Feyzin).

« Ce qui m'a intéressé, c'est le tripartite, mairie, industriel, habitants » (Industriel).

« Ce qui est le plus appréciable c'est le débat entre les trois parties » (Riveraine, haut de Feyzin).

« Le plus appréciable c'est le dialogue entre tous, il y a beaucoup de dialogues entre les membres, la mairie, Total » (Riverain, les Razes).

Il n'en demeure pas moins que les thèmes de travail et les objectifs d'action font l'objet d'un « consensus ». Il n'en est pas moins observable que des intérêts communs émergent notamment à cause du caractère situé des raisons présidant à l'élection des thèmes de travail. Ainsi, la situation a-t-elle fait apparaître le PPRT comme un intérêt commun et un problème prioritaire à traiter par la Conférence et devant déboucher sur des actions collectives. La nature collective de cette concertation tient bien à la **dialectique entre diversité et constitution d'une action collective** autour d'intérêts communs émergents.

Enfin, les procédures de régulation des échanges et d'animation des réunions facilitent sans doute la construction d'un tel collectif. La « forme » sert bien le « fond ».

Des membres de la Conférence

« Le facilitateur arrive très bien dans les réunions, c'est important, tout cet ensemble de coordination entre les uns et les autres » (Riverain, les Razes).

« Au sein de la Conférence, je n'ai pas l'impression qu'il y ait des groupes[...] Le fonctionnement et les rôles de médiation et de garants rendent difficile le fait d'avoir des alliances ou des stratégies avant et établies, ça me paraît difficile à institutionnaliser, le fonctionnement de la Conférence le rend difficile » (Industriel).

Un collectif qui exerce aussi un travail d'ordonnement...

Bruno Latour établit une ligne de partage entre la « société », déjà constituée et pérenne, et le « collectif » qui n'est pas déjà là, ne forme pas système, est à constituer et se constitue en actes, avec l'aide de la science et en particulier de la sociologie et de ses professionnels [Latour 1999 ; Burawoy 2007]. Selon cette distinction, les missions auxquelles répondent respectivement les deux dispositifs sont différentes.

société≠collectif

Dans la proposition théorique de Bruno Latour, la séparation entre collectif et société instaure une division du travail et de la solidarité entre les deux espaces : un espace d'**ordonnement** (société) et un espace d'**innovation** (collectif)¹. L'observation du fonctionnement de la Conférence permet de mettre à l'épreuve ces catégories et de constater que la séparation n'est pas aussi respectée que cela dans la réalité. Si l'expérience montre que la Conférence relève du collectif, un certain travail d'ordonnement s'y déroule. Pour autant, les entretiens et les observations de séances indiquent que travail d'ordonnement et travail d'innovation ne se font pas forcément là où on le penserait. C'est lors des séances plénières, pourtant plus ritualisées, formalisées, avec un modérateur, impliquant la présence de l'ensemble des membres, que se réalise le travail d'innovation, que se crée le collectif. Le travail en tant qu'il crée une action collective, un collectif, crée aussi de l'autonomie politique.

Une riveraine

« C'est toute la Conférence Riveraine qui décide pour le moment. »

Ainsi, c'est lors des séances plénières que l'on retrouve régulièrement le plus grand nombre de participants, que les idées de projet s'expriment, par exemple l'idée selon laquelle la pollution et la nuisance sont aussi visuelles. Il est alors proposé au groupe « Nuisances et pollutions » de réfléchir à cette idée, d'intégrer ou pas cet aspect nuisance et pollution dans les catégories plus classiques.

Une riveraine, les Razes

« Dans le feu de la discussion, on est conduit à amener des compléments d'informations... sur des sujets où l'on n'est pas allé assez loin... pour aller chercher plus en groupe de travail et ouvrir, approfondir ce qui est dit et abordé en plénière, puis on y revient ensuite, mais on y a travaillé en groupe de travail. »

¹Voir le deuxième Cahier [Piriou et Lénéel 2010b] pour plus de détails.

Ces idées « innovantes », donnent suite ou font suite à un travail d'ordonnancement, de priorisation, « le travail effectif », réalisé dans les groupes de travail par un plus petit nombre.

Des riverains

« Je ne participe pas aux groupes de travail, là où se fait le travail effectif » (Homme, haut de Feyzin).

« Les plénières ne sont pas un lieu de décision, j'ai l'impression que le programme est établi dans les groupes de travail » (Homme, haut de Feyzin).

Le groupe de travail réintègre et reformule, recadre ces idées.

Des riverains

« Le groupe de travail c'est important, les personnes qui travaillent entre elles, c'est important dans les décisions, c'est aussi plus concret, plus facile de décider quelque chose à la fin » (Femme, les Razes).

« Les groupes de travail ont du poids, oui c'est normal, ils sont très influents, ils essaient de retenir les bonnes questions [posées en plénière] » (Homme, haut de Feyzin).

Les plénières, en dehors de l'expression d'idées premières, originales, à la suite ou dans le cadre de discussions (plus que de débats), servent aussi généralement à valider et à enregistrer ce qui s'est construit et décidé (finalement) lors des groupes de travail. Le fruit de ce travail s'avère souvent très légitime au regard des actions et des décisions prises. Ainsi, est-il permis d'apporter une nuance à la distinction latourienne entre collectif et société. Ici, l'innovation relève du collectif aussi par le fait que ce « collectif » sert de caisse d'enregistrement du travail d'ordonnancement réalisé par « la société ». Elle entérine, mais ne décide pas, la décision prise de fait dans les groupes de travail. La Conférence s'est dotée de la possibilité éventuelle de voter². Cependant, au cours de ces trois années d'observation, les décisions prises n'ont jamais fait l'objet d'un vote. De discussion oui, mais pas de vote. Lorsque débat il y a, un groupe de travail est chargé de faire des propositions à partir des avis émis.

Un riverain, les Razes

« C'est en groupe de travail que l'on décide et il y a la valorisation par la Conférence. »

L'innovation est une nouveauté ayant acquis une valeur sociale et ayant subi un processus d'institutionnalisation [Alter 1997]. La distinction entre collectif et société devient alors un peu plus labile. Il est cependant intéressant de conserver l'idée que le collectif peut tout à fait apparaître et se construire selon un design un peu formel, avec des principes de régulation, qui ont l'apparence de l'institution. Le collectif est un peu l'ordre sans le pouvoir (pour reprendre une expression appliquée à l'anarchisme et aux espaces de type « associationniste » ou « fédéraliste »). Une de ses autres caractéristiques serait, sans doute, que le travail qui y est effectué est un peu plus « caché », il n'a pas lui le caractère formalisé du travail d'ordonnancement. Il s'agit d'un travail tout autant discursif, politique que relationnel qu'offre un espace ouvert sur le mode collectif. Il conduit donc quasi inévitablement à construire du collectif et, malgré certains objectifs a priori communs entre Clic et Conférence Riveraine, le travail effectué au sein de cette dernière présente à ce titre une différence fondamentale avec le travail effectué en Clic³.

Conférence≠Clic

Des riverains

« Le rôle de la Conférence Riveraine rejoint une des missions des Clics de faire de l'information » (Hommes, les Razes).

« Le Clic ne peut pas prendre en considération la spécificité de Feyzin, d'aller loin sur la négociation sur le territoire, profondément ce que la Conférence peut faire » (Homme, haut de Feyzin).

²Voir la charte en annexe A.

³Ce point sera développé dans la démarche comparative (cf. chapitre 7).

Pour conclure, nous dirons que considérer l'activité concertative se constituant en actes, et fondée sur la raison pratique, comme action située et intentionnelle, c'est prendre au sérieux la notion de collectif [Latour 2006 ; Piriou et Lénel 2009, 2010a]. Le travail politique participatif est aussi à concevoir comme la construction d'une action collective [Borzeix et Cochoy 2008] d'un collectif autonome. Nos observations indiquent que le mode de travail participatif et délibératif autonome (non quadrillé par des experts et des acteurs sociaux, [Fourniau 2011]) permet de constituer un collectif dont l'avis tire sa légitimité de l'ensemble du processus (séances plénières délibératives, travail d'ordonnancement en groupes de travail, décisions, actions...).

Le collectif se constitue en dehors des cadres habituels que les sociologues donnent à voir et analysent, hors des artefacts de la société. Il ne repose pas sur des alliances, du militantisme, des oppositions, des catégories sociologiques prédéterminées, etc.

Les modes de mise en œuvre des décisions et de construction de l'autonomie de la Conférence que nous avons observés (on décide et on agit au nom de la Conférence comme collectif), créent une certaine homogénéité, s'accommodant difficilement de la formation de collectifs internes concurrents. Cette réalité empirique, rejoint assez bien l'idée d'un caractère « total » de la procédure délibérative rappelée par [Benhabib 1996], en ce qu'elle rompt complètement avec la procédure « délégative » et/ou représentative de l'exercice du politique.

Selon Benhabib,

“ La concertation pallie la fiction d'un collectif assemblé, elle est innovation, collectif, permet de faire émerger des informations nouvelles, des normes nouvelles... (Benhabib 1996) in [Girard et LeGoff 2010]. ”

Pourtant, cette représentation individuelle de la parole concertative et de la délibération est une limite pointée du modèle pratique de la concertation par certains membres de la Conférence. L'absence de collectif riverain y est considéré comme un affaiblissement du pouvoir riverain.

absence de collectif riverain : faiblesse ?

Le facilitateur

« Je n'ai pas le sentiment que les gens se l'approprient comme tels [en tant que riverains], je suis étonné que les habitants ne se soient pas dit : « et si on se réunissait seulement entre nous ? ». Personne n'a dit : « tiens, on représente dans un système en typologie... et en portant une parole citoyenne ; en même temps j'ai le sentiment que j'essaie de réguler cela... [la différence entre les acteurs, notamment d'expression du pouvoir entre les acteurs]. Ce n'est pas assez collectif, entre la prise de pouvoir des riverains, il y a des expressions individuelles. Des sujets proches des préoccupations qui n'ont pas été traités, dans les instances dites de représentation, les gens ne se représentent pas eux-mêmes [en tant que riverains]. »

C'est pourtant par cet affranchissement d'une parole et d'un pouvoir représenté par un groupe riverain institué comme tel dans l'espace concertatif, que la Conférence peut se constituer comme un **collectif autonome et indépendant** dans son pouvoir de décision d'autres instances de représentations en son sein.

5.3 La transformation des catégories classiques du savoir et du pouvoir

L'observation d'un dispositif auto-institué en collectif et fondé sur le modèle de la raison pratique pose la question à la fois du partage de la décision et de l'expression. C'est donc bien la question d'un pouvoir-savoir qu'il est nécessaire d'investir si l'on s'intéresse aux espaces participatifs. Cette question pose en creux la validité de l'hypothèse selon laquelle le modèle de la raison pratique qui se donne à voir dans la Conférence Riveraine, déplacerait les rapports de pouvoir traditionnels et faciliterait le partage d'un a priori de l'égalité des intelligences.

Une égalité des intelligences et/ou un système qui déplace les enjeux de domination et de pouvoir

Nos observations indiquent qu'il est difficile de parler « d'égalité des pouvoirs » dans l'espace de démocratie participative que constitue la Conférence. Ceux-ci sont disparates et la Conférence est elle-même inscrite dans un rapport de pouvoirs-savoirs juridico-économico-politiques. Ce pouvoir-savoir tient à la place et au rôle de l'État dans la gestion du risque. Il relève aussi de l'autonomie et du pouvoir de l'élu dans cette gestion, ainsi que du pouvoir économique de l'industriel, lui-même adossé au pouvoir politique. Pour autant, dans cet espace particulier de pouvoir-savoir, **l'autonomie et le pouvoir des riverains existent**. Comme le souligne Foucault à propos de l'exercice du politique, il n'y a pas un pouvoir (ici représenté par l'État, l'élu ou l'industriel) qui écrase sur la scène de la concertation tous les autres acteurs, tel un guignol assommant les autres protagonistes de la pièce.

Des riverains

« Je ne trouve pas qu'il y ait de pouvoir particulier, je ne trouve pas... Je n'ai pas l'impression... à moins qu'en sous-main ... mais lors de la Conférence Riveraine, non » (Homme, haut de Feyzin).

« Je ne pense pas que la raffinerie, parce qu'économiquement elle est puissante, ait plus de pouvoir; le maire, le pouvoir principal d'un maire c'est le bien-être de la commune, il ne peut pas être puissant sans les riverains, le pouvoir des riverains, c'est le groupe, le collectif, la Conférence » (Femme, haut de Feyzin).

« Je ne pense pas qu'une personne soit plus influente que d'autres. Il y a une égale influence entre le maire, les industriels et les riverains » (Femme, les Razes).

« On fait partie d'une Conférence, donc on a le pouvoir qui nous vient de tous les habitants, donc on représente des gens, donc on a une petite légitimité » (Homme, haut de Feyzin).

« Tous les gens sont sur un plan d'égalité... je ne vois pas des gens qui sortent du lot, pour moi le maire, non. Pour moi qu'il s'agisse de Pierre, Paul ou Jacques, tous ont fait dans leurs couches. Comme moi, il n'y a pas de supérieur, pas d'inférieur » (Homme, les Razes).

« Le maire et les industriels n'influencent pas vraiment la Conférence » (Homme, haut de Feyzin).

parole ouverte

C'est sans doute parce que la parole circule, parce qu'elle est ouverte (renvoyant à des espaces de transition sur le critère de la délibération ouverte, du forum hybride), que les différentes compétences (politique, citoyenne, technicienne...) ne se figent pas dans des hiérarchies. Peuvent alors s'observer des moments d'expression d'une égalité des intelligences ou des ignorances.

Les **modalités de régulation favorisent cette égalité a priori**, en « forçant les membres » au respect, à l'écoute et à la bienveillance. Des équipements techniques, de communication, des documents et des ressources humaines sont nécessaires à l'égalité. Ceci facilite l'investissement et l'intérêt que les membres se portent respectivement.

Des riverains

« Tous les gens sont à égalité, chaque individu peut s'exprimer, apporter, critiquer... personne ne rabaisse personne » (Homme, haut de Feyzin).

« Tout le monde est très à l'aise, pas tendu du tout. La discussion reste assez courtoise, chacun se respecte. C'est une bonne chose. Il n'y a pas de conflit entre Total, la mairie et les habitants. Il n'y a pas de conflit ce qui fera qu'on ira vers des actions et une amélioration de la situation » (Femme, haut de Feyzin).

« Il y a une bonne participation. Les contacts sont bons avec les industriels. Je croyais qu'il y aurait plus de conflits. Mais tout le monde joue le jeu, ça donne envie de continuer... Pas de conflits verbaux... » (Homme, haut de Feyzin).

Le rôle essentiel et positif du facilitateur est pointé par tous.

Des riverains

« Le facilitateur permet à tous de s'exprimer, tout le monde y arrive... tout le monde écoute tout le monde. Il n'y a pas de raillerie, le respect d'autrui est bien implanté... c'est important » (Homme, haut de Feyzin).

« Le plus appréciable, c'est le respect de chacun. Les gens se respectent entre eux » (Homme, les Razes).

L'autonomie de la Conférence et son fonctionnement comme collectif semblent bien ainsi déplacer les rapports de pouvoir habituels.

Demeure l'inertie du modèle de l'instruction civique

Cependant, on constate aussi que le modèle de l'instruction civique reste prégnant. Ce dernier constitue en tout cas un point d'entrée obligé.

Définition

Le modèle de l'instruction civique de Callon

Ce modèle est basé sur l'existence de relations de confiance entre profanes et scientifiques, et sur l'opposition irréductible entre connaissances scientifiques et croyances populaires. Le public est spectateur et il faut l'éduquer à tout prix ; non seulement les scientifiques doivent tout apprendre *au* public, mais de plus ils ne peuvent rien apprendre *de* lui. Tant que le niveau moyen d'éducation scientifique est faible, les profanes ne peuvent se mêler de débats techno-scientifiques et les experts et scientifiques s'en chargent à leur place. Les liens entre les scientifiques et le public sont indirects : ils sont pris en charge par l'État, qui représente les citoyens et leur volonté, et par les entreprises qui se soumettent à la demande des consommateurs. L'action politique est faite de consultation (que veut-on faire ?) et d'explication (que peut-on faire ?) [Callon 1999].

Au cours de trois séances de la Conférence ont été projetés des films sur le PPRT et les mesures technico-organisationnelles prises pour mettre en œuvre la sécurité dans la raffinerie. Ces films très techniques, produits par la DRIRE et l'industrie, commentés par des techniciens de l'industrie ou par des agents de l'État, étaient destinés à une « mise à niveau » sur les mesures et les termes importants et courants utilisés pour élaborer le PPRT.

Des riverains

« Actuellement ce sont les riverains qui apprennent le plus parce que c'est technique, c'est plus les techniciens qui nous expliquent les choses » (Femme, les Razes).

« Il y a des gens compétents, de pouvoir, qui nous apprennent des choses, ça fait professionnel » (Homme, haut de Feyzin).

« Il y a des moments un peu longs et techniques, mais en général, on s'instruit » (Homme, les Razes).

En contrepartie, un film à vocation sociologique a également été projeté. Il concernait la construction probabiliste du risque, l'expertise profane, la participation à la gestion des risques par la concertation sur les territoires. Cette vision plus sociologique, portée par la présidente de la Conférence est reconnue par les riverains comme un rééquilibrage des constructions du risque au regard de la position d'expert et de celle de profane.

Un riverain, haut de Feyzin

« Ce que je lui sais gré c'est de ne pas forcément adopter une position d'expert, mais de prendre une position de béotien, pour rappeler que le technique n'est pas tout de la construction du risque. »

La grande majorité des riverains a trouvé importantes et intéressantes ces diverses projections.

La croyance dans le modèle de l'instruction civique crée une hiérarchie et une distinction entre profanes et experts, maîtres vs ignorants, qui ne va pas de soi, qui n'existe pas naturellement. Ceci va à l'encontre de la théorie de Rancière sur l'égalité des intelligences posée comme *a priori* (et non comme horizon), selon laquelle, réduire la distance entre l'ignorant et le maître c'est avant tout la reconnaître et ne jamais dépasser cette hiérarchie et cette distance.

Cela dit, la connaissance technique est un critère d'objectivation et un élément du pouvoir étatique, de la décision politique et industrielle. De ce point de vue, plus qu'une « mise à niveau », irréaliste en deux heures de films techniques sur le sujet, l'information (qui n'est pas une formation), permet de légitimer l'accès à l'arène démocratique, par l'effort réalisé par les profanes. Ce qui importe est le fait d'avoir entendu les termes techniques (par exemple celui de « délaissement », de « boil over », de risques toxiques, thermiques, de suppression, d'aléas. . .). L'important est que ces derniers aient été divulgués et portés à la connaissance des profanes par les représentants de l'industrie et de l'État. Par ce seul fait, ceux-ci deviennent des profanes « avertis ». Ils sont en tout cas reconnus comme tels par les acteurs institutionnels et « prennent du galon », c'est-à-dire grimpent dans la hiérarchie des sujets non-savants. Les verbatim recueillis lors de l'observation d'une réunion entre les élus, les industriels et les représentants de l'État et de la région (DDE et DRIRE) témoignent bien de cette requalification. Celle-ci n'est pas anodine. Elle vient impacter les contenus que les acteurs institutionnels porteront à la connaissance des habitants, membres de la Conférence, en vue d'une séance sur le PPRT.

Différents acteurs

« Vous allez parler de cinétique lente et rapide ? Car ils vont vouloir savoir comment on décide des exclusions. Il va falloir montrer aussi la carte des phénomènes dangereux. Ce public est suffisamment informé et initié pour ne pas vouloir passer sous silence les choses » (Industriel).

« Il faudrait peut-être que l'on resitue bien le rôle de la Conférence Riveraine dans le processus PPRT, se demander en quoi elle prépare la réunion publique, le Rendez-vous citoyen, car la Conférence Riveraine est plus une instance qui prend des décisions. Dans le Rendez-vous citoyen, c'est différent, la Conférence Riveraine, on a des gens qui savent parler, etc. » (Agent DDE).

« Aujourd'hui, on est dans une démarche qui n'est pas que celle de Feyzin, qui concerne 14 communes ; le PPRT de Feyzin concerne aussi 6, 7 communes et le mode d'élaboration devra être au même rythme sur l'ensemble du territoire et avec la Conférence Riveraine on a deux ou trois longueurs d'avance sur tout le monde » (Agent DRIRE).

« Ils ont une longueur d'avance sur les autres et il faudra qu'ils acceptent le rythme général, beaucoup plus lent » (Agent DDE).

Ainsi, ces actions d'information ne font donc pas vraiment l'objet de fortes controverses (sauf pour y ajouter une construction plus sociologique du risque par la présidente de la Conférence). Les principes qui les sous-tendent constituent une certaine déférence à l'autorité qui permettrait une forme de reconnaissance mutuelle et d'arbitrage. Le profane – citoyen reconnaît l'importance de s'informer des « savoirs-pouvoirs » étatiques ; l'État, l'industriel, reconnaissent l'importance de l'effort réalisé par le profane.

Un riverain, haut de Feyzin

« Mais ça me paraissait indispensable, on parle de communication et pas seulement d'information et il faut quand même maîtriser les bases pour cela. Le PPRT, les approches par l'État sont des approches techniciennes ; et, en amont, il faut se mettre d'accord sur les termes, danger, potentialité. . . ».

Ainsi, l'on ne doit pas se tromper sur la persistance du modèle de l'instruction civique et ne pas confondre les signes de son existence avec l'essence du travail de la Conférence. Car le savoir ne constitue pas un bloc monolithique auquel s'opposerait un bloc de non savoir. En l'occurrence, le travail réalisé dans les groupes de travail (et les actions menées⁴)

⁴Aller à la rencontre des industriels du territoire pour les inviter à venir participer à la Conférence, les sensibiliser ; écrire au préfet et obtenir que la Conférence soit un acteur *es qualité* reconnu du Clic. . .

permettent bien d'instituer entre les membres de la Conférence ce que Rancière appelle une troisième « chose » dont aucun n'est propriétaire, nécessaire au pouvoir commun de connaître. L'observation de ces groupes de travail montre bien les discussions et désaccords pouvant exister aussi bien du côté des « experts ». L'opposition expert/profane est alors affaiblie et s'abîme dans les raffinements des questions de mesure et de délimitation du territoire. L'ordonnement qui tente de s'y faire entendre ne peut être validé qu'en collectif, là où toutes les forces de l'acteur réseau sont en présence.

La Conférence : espace transitoire de rapports de forces, pluralité de pouvoirs et de savoirs

Les rapports de force qui apparaissent dans la Conférence ne donnent pas forcément le pouvoir aux plus dotés *a priori*.

Un riverain, les Razes

« La décision arrive, sur la suggestion d'une personne importante, qu'on a l'habitude d'écouter, monsieur X [un riverain qui prend souvent la parole], on en discute et elle aboutit. Pour autant, ça ne s'est pas fait en catimini, mais par l'ensemble ; pour le moment c'est très bien, il y a une écoute. La preuve, la commission des nuisances, on a décidé d'aller voir les autres industriels, on a demandé à la Conférence Riveraine si on pouvait continuer, tout le monde peut s'exprimer... »

D'ailleurs si l'acteur fort est parfois figuré (et c'est assez attendu) par le maire ou le directeur de la raffinerie, il est notable que c'est plus souvent et/ou en premier chef l'acteur de la régulation, le facilitateur, qui est investi du pouvoir par les habitants membres de la Conférence. Ceci corrobore l'importance effective, d'après nos observations, des procédures de régulation de la participation.

importance de la
régulation

Des riverains

« L'acteur principal c'est le facilitateur, après vous avez le maire et le directeur de la raffinerie. Et c'est normal, ils peuvent plus nous renseigner, nous informer. Ils pèsent plus dans les décisions » (Femme, les Razes).

« Le facilitateur a le pouvoir de régler les discussions rapidement ou pas, donc c'est peut-être lui, mais à part ça... » (Homme, les Razes).

Par ailleurs, l'expression d'une domination dans les échanges de certains riverains émerge des entretiens. Elle n'est pas forcément vécue de manière négative par ceux qui l'évoquent car elle favorise l'apprentissage. Elle est source d'informations, de connaissances et d'avancement. Ici, la captation de la parole est aussi et surtout synonyme de pugnacité, donc de renforcement du pouvoir des habitants. Les « grandes gueules » comme certains les appellent, restent au service des riverains. Ils peuvent ainsi servir de contre-raison à la rationalité qui sous-tend les moments de formation (dispensée par les techniciens, État et industriels) dans la Conférence et qui sert aussi à rassurer. Leur force ne repose pas uniquement sur un savoir technique, issu de l'exercice d'une profession (ancien pompier, ancien technicien ou ingénieur), mais de l'expression d'un fort engagement dans le territoire (par exemple conseil de quartier), de certitudes par rapport à la réalité d'un risque généré par l'industrie et conséquemment d'une assise rhétorique. Cette dernière n'a rien à voir avec une maîtrise savante ou académique du discours.

L'espace concertatif étudié, la Conférence Riveraine, est en réalité un **espace de micro-pouvoirs**, de relations instables comportant des risques de conflits. Il est un espace transitoire de rapports de force. Rien n'y est acquis une fois pour toutes, rien n'y est totalement contrôlé. L'un des résultats des entretiens est d'ailleurs le sentiment largement partagé de cette **pluralité de pouvoirs et de savoirs**. Malgré la règle de l'asymétrie décisionnelle (voir les deux premiers Cahiers) et la reconnaissance des pouvoirs spécifiques détenus par les industriels et les élus, se dégage une opinion partagée d'un pouvoir riverain.

le pouvoir riverain est
une réalité

Un industriel

« Si je ne pensais pas que les riverains avaient un poids dans la Conférence, je n'irais pas, je suis convaincu qu'ils ont un poids fort, moi ça me perturbe que vous posiez la question. Ils proposent et ils participent à la décision. »

Pour conclure, derrière la construction générale d'une participation « ouverte » et « équilibrée » nos observations livrent des éléments qui laissent ouvert le débat sur l'asymétrie des expressions et sur les rapports entre pouvoir et savoir. Cependant, contrairement à une conception classique de l'inégalité et de la hiérarchie (expert contre profane), cette asymétrie s'exprime autant du côté des riverains, qu'entre riverains et élus et/ou industriels.

Construction d'une culture commune

La Conférence Riveraine, comme les chapitres précédents le montrent déjà, d'une certaine manière « transforme » ses participants. Elle favorise l'émergence d'une véritable culture commune, notamment en termes de :

- démocratie participative ;
- construction sociale du risque.

Tout d'abord, comme nous l'avons indiqué auparavant, en devenant une zone Seveso 2, Feyzin a transformé les formes et les domaines possibles de l'exercice du politique, des rapports entre élus, représentants de l'État, industriels et habitants.

Ce passage en zone Seveso 2 a aussi transformé les formes possibles et les domaines possibles des savoirs et des pouvoirs tels qu'ils se construisent dans la Conférence (voir chapitres précédents). Il convient également de prendre en compte le caractère historique de la construction que les habitants, mais aussi les cadres de la raffinerie ont du pouvoir citoyen – riverain et de la Conférence comme collectif. La transformation de l'exercice du politique vers plus de participatif et de consultation citoyenne¹, la pluralité et la concurrence des expertises techniques opposées à l'expertise profane, ainsi que la lutte pour le partage et la reconnaissance des connaissances et des savoirs, de leur exercice², *etc.* constituent les éléments de cet espace de pouvoirs et de savoirs dans lequel s'inscrivent les rapports de forces, les relations et les échanges, les décisions et les actions qui prennent place, se meuvent, évoluent au sein du dispositif participatif.

6.1 Briser les idées reçues, apprendre et apprendre des autres et sur les autres, co-construire des connaissances

La Conférence contribue à transformer l'image que les citoyens de Feyzin ont d'eux-mêmes et des autres. Les rencontres sur le territoire précédant la construction de la Conférence ont montré que les participants, de par leur culture respective, ont des représentations des uns et des autres différentes (voir deuxième Cahier [Piriou et Lénéel 2010b]), même au sein d'un même « collègue ». Par exemple les riverains de Feyzin, comme de nombreux sociologues d'ailleurs, imaginent (s'imaginent ?) leurs coreligionnaires « peu motivés », peu capables de s'intéresser à la chose publique, même si elle les concerne, plus de deux minutes.

Un riverain, les Razes

« J'ai bien aimé que les gens soient là... qu'ils soient plus motivés que naturellement... »

¹Évidemment, c'est dans ce processus qu'il faut inscrire la notion d'acceptabilité sociale du risque qui offre une part plus importante à la concertation, à l'expérience et à l'opinion citoyenne.

²Les sociologues et spécialistes en sciences humaines et sociales, par leurs notions ou concepts de réflexivité [Giddens 1994], de compétences, de savoir-faire, de subjectivité, de représentations, d'*empowerment* [Sen 1987], ont tout autant cherché à expliquer et décrire ce processus spécifique des sociétés de la connaissance qu'ils participent à diffuser ces constructions sociales des modalités « modernes » spécifiques de penser, de décider et d'agir en société. Ils sont pour Sen, mais pour Giddens aussi, des principes de justice et de justification.

L'égalité des intelligences conduit à une découverte des autres, à la construction d'un dialogue qui ne se serait pas engagé sans cet espace commun et participatif.

Des riverains

« À la dernière plénière je discutais avec le directeur, les deux nuisances, c'est le dégazage et les fumées noires, avant c'était tous les jours, maintenant c'est beaucoup moins » (Homme, haut de Feyzin).

« C'est la première fois que je côtoie un maire aussi, c'est important, le maire est assez abordable » (Femme, les Razes).

« J'ai découvert surtout la présence des responsables industriels, on les sent plus proches de nous. La Conférence Riveraine permet d'abord d'aborder la direction de la raffinerie, je suis surpris et c'est satisfaisant » (Homme, les Razes).

« On découvre des gens, les gens des autres quartiers » (Homme, les Razes).

« Et on a vu pas mal de personnes, des avocats, des techniciens DDE, deux patrons de la raffinerie, je trouve ça très bien, et la présence du maire, à chaque réunion, c'est important, il a de l'envergure, il sait intervenir » (Femme, les Razes).

L'apprentissage se fait de part et d'autres par l'expression et la présence de parties qui habituellement évoluent dans des espaces séparés les uns des autres.

Des riverains

« Tout le monde apprend, les industriels à travers les riverains, la mairie, les habitants, tout le monde » (Femme, Feyzin).

« Ça m'a intéressé car je me rendais compte que les rapports raffinerie/gens de Feyzin étaient tendus par une méconnaissance de l'industriel et... les industriels ne faisaient pas beaucoup d'efforts... » (Homme, les Razes).

« J'ai appris des choses du point de vue juridique, les apports DRIRE, DDE, je sais qu'on peut faire des progrès, en termes de reconnaissance de ce qu'est une raffinerie, le PPRT, parler d'un même langage sur les enjeux, lever des obstacles de méconnaissance » (Homme, les Razes).

« Tout le monde apprend à tout le monde. Les habitants vont apporter ce que dans l'enceinte de la raffinerie on ne voit pas. Et Total va essayer de se mettre en sécurité par rapport aux habitants : c'est le côté technique et les habitants apportent aussi à la municipalité et la municipalité aussi apporte le côté administratif, la préfecture... Tout le monde apprend, on ressent qu'ils ont appris quelque chose » (Femme, haut Feyzin).

La circulation des connaissances, l'ouverture et l'équilibre des expressions renforcent le caractère ouvert et la nature « collective » de l'espace. Il en est un où **l'on apprend des autres et sur les autres**, on apprend sur des objectifs humains, sociaux, autant et même plus qu'au point de vue technique (même si cela existe)³. Sans doute peut-on relier cet effet à la spécificité de la Conférence comme espace de pouvoir-savoir (voir précédemment).

³Voici quelques extraits qui témoignent de cet aspect également technique de l'apprentissage : « Non le contenu, on a appris pas mal de choses, tout ce qui était PPI (Plan particulier d'intervention), les zones dangereuses, beaucoup appris au niveau de la raffinerie, les travaux et ce qui était fait dans le but d'améliorer, il y a toujours de la fumée, mais moins qu'avant. Il y a des choses qu'on sait et qui sont toujours en attente. » (Femme, haut de Feyzin)

« J'ai beaucoup appris de choses sur le fonctionnement de Total, le PPRT, les quartiers, je suis aussi étonné par la lourdeur des dossiers, du volume, de l'importance des dossiers. » (Homme, les Razes).

Des riverains

« J'apprends à voir comment les gens parlent, les idées qu'ils ont, il y a des bonnes idées, des mauvaises, il y a toujours des gens qui ont des choses à dire et surtout là ils viennent de toute la société » (Homme, les Razes).

« Je n'ai pas trop appris, les risques je connaissais déjà pas mal, à cause de mon boulot ; je n'ai pas appris grand chose que je connaissais déjà. Par contre, on apprend toujours des gens, discuter avec les gens vous fait toujours apprendre, moi je suis sûr que ça amène toujours quelque chose, mais quoi, je ne saurais vous dire » (Homme, Feyzin).

« J'ai appris sur le bruit, la perception des bruits, de l'acoustique, mais j'apprends surtout sur les gens qui sont là, comment ils voient les choses, ça peut être très différent justement sur le bruit, sur les sources identifiées (train, raffinerie, autoroute...) » (Homme, haut de Feyzin).

« Tout le monde apprend de tous » (Homme, les Razes).

« On apporte toujours quelque chose » (Femme, les Razes).

« On apprend un peu l'investissement de la mairie dans les problèmes des citoyens. La raffinerie, le problème du bruit de la SNCF, tout ça. C'est important, on n'a pas le sentiment d'être ignorés » (Femme, haut de Feyzin).

« Je n'ai pas tellement appris de choses, mais j'ai découvert des gens, leur esprit, comment ils sont, comment ils pensent... » (Femme, haut de Feyzin).

« Mais un apprentissage, oui forcément...il faut partager les choses ensemble... C'est pour ça que je continue aussi je pense et j'espère que des choses intéressantes vont venir » (Homme, haut de Feyzin).

Une telle structure suscite du lien, par son ancrage dans le territoire, sa diversité, son réalisme.

Des riverains

« Les gens apprennent oui... Des gens qu'on ne voyait nulle part et qui sont arrivés... Ça rapproche des gens qui ne s'occupaient pas des autres, qui vivaient dans leur maison tranquille... Ça rassemble les gens, ils n'ont plus peur qu'on les oublie » (Homme, les Razes).

« C'est important pour un gros site industriel d'avoir ce type de structure pour aller plus loin que l'approche technique, mettre du liant, du réalisme humain » (Homme, haut de Feyzin).

« On découvre des gens qu'on croyait connaître... finalement on les re-découvre » (Femme, les Razes).

« Connaître les gens, ce qu'ils avaient à dire, ce qui était intéressant, je ne savais pas que chez tous les gens des Razes il y avait une telle inquiétude sur la valeur de leur bien. Les gens aux Razes ils sont inquiets, s'ils ont envie de repartir ailleurs, ils ne pourront pas revendre leur maison, vous savez les zonages, c'est inquiétant pour eux, des gens disaient ils voulaient transmettre leur bien à leurs descendants et là, ils ne pourront pas le faire, c'est vrai les gens qui viennent à Feyzin, ils ne pensent pas à ça, maintenant ils vont savoir clairement avec les zonages, où ils vont, ils ne peuvent pas construire non plus » (Femme, haut de Feyzin).

6.2 La dimension collective de la participation

Le fonctionnement du dispositif relève d'une construction individuelle et collective qui porte la trace des parcours biographiques et des relations sociales qui en découlent (cf. chapitre 3). On voit bien ici comment ces structures relationnelles impactent le travail concertatif. Elles visent à en réduire la dimension conflictuelle au profit d'une responsabilité individuelle, qui trouve matière à se réaliser dans le collectif de travail.

Un industriel

« On doit avoir des comportements plus responsables qu'avant. J'en ai pris conscience petit à petit en me frottant à ce monde extérieur aux entreprises. Et la Conférence est un des éléments parmi d'autres. Si j'avais un exemple à citer, c'est le PPRT et le risque potentiel d'exproprier des gens [...] la Conférence Riveraine est un bon moyen de sortir de sa tour d'ivoire et de se frotter à la réalité des gens. »

L'égalité des intelligences procède d'un mouvement et d'un processus collectif (d'où la nécessité d'espace hybride) qui engagent et/ou mettent à l'épreuve l'expérience personnelle et individuelle.

Une riveraine, les Razes

« La prise de parole est personnelle et pour le collectif : tout ce qui concerne les risques, les dangers ça concerne les Razes, la pollution, la santé, ça concerne tout le monde. »

Sous cet aspect individuel, l'égalité n'est pas éprouvée, en ce que l'individu reconnaît rarement avoir apporté quelque chose. Cet interdit ne tient pas à une absence de technicité ou de connaissance.

Des riveraines

« Je ne pense pas avoir appris quelque chose aux autres... Il me faut un an d'élaboration avant de m'exprimer... Je suis un habitant averti, différent de celui qui est isolé, qui ne va pas connaître, ne va pas pouvoir en discuter » (Femme, haut de Feyzin).

« Pour le moment, je n'ai pas trop d'avis, donc je ne m'exprime pas » (Femme, les Razes).

Cette disjonction entre égalité (collective) et projection individuelle se traduit aussi du point de vue des décisions. Les habitants jugent que la Conférence collectivement pèse sur les décisions, bien plus qu'individuellement. Le nombre conséquent d'habitants face à celui des représentants de l'industrie et de la mairie est donc important.

poids du collectif

Des riverains

« Je n'ai pas pris de décision, quel type de décision individuelle on peut prendre ? » (Femme, haut de Feyzin).

« Je pense que la Conférence a un poids [...] Maintenant, ça veut pas dire qu'on prend en compte, mais l'espace s'est ouvert et ça modifie la manière de faire de la stratégie, des instances sont devenues un acteur du jeu, ça peut déplacer le balancier en créant cette expression » (Homme, haut de Feyzin).

6.3 La co-construction de la décision

La Conférence Riveraine est vécue par ses membres comme un espace délibératif où les décisions seraient prises par consensus [Urfalino 2007]. Mais, il s'agirait d'une nouvelle forme de consensus par absence et ou épuisement des questions, plutôt que par épuisement des arguments ou des raisons de désaccords [Reber 2011a].

Des riverains

« Toutes les décisions que l'on a prises étaient un consensus » (Femme, les Razes).

« Pas de problème de pouvoir pour le moment, j'ai vécu tout ça comme un échange où je recevais des informations. Je n'ai pas du tout perçu de notions de pouvoir... et le facilitateur fait bien son boulot. Il n'y a pas de vote... ça se fait par consensus général il y a des questions sur un sujet et puis... quand il n'y a plus de questions... tout le monde est ok et hop consensus » (Homme, les Razes).

« Je pense que tout le monde est ok ou alors personne n'est en désaccord : oui c'est plutôt ça que je perçois... » (Homme, haut de Feyzin).

6.4 Des mots pour la négociation concertée

Loin de la raison pure (guidée par des principes moraux) ou militante, au sein de la Conférence les raisons et les structures de la décision et de l'action sont éloignées des termes et ressorts classiques du modèle de la négociation (sur la base de positions et d'intérêts antagonistes, voir chapitre 5). Certes, les théories récentes sur la démocratie participative ont tenté de réintroduire la négociation dans les modalités diverses de prise de décision. Comme le rappelle Charles Girard, c'est

“ en réintégrant des intérêts particuliers dans les théories délibératives que l'on s'oppose à l'usage coercitif du pouvoir par la négociation délibérative ou par la notion d'accord communicationnel, c'est-à-dire la convergence d'intérêts compatibles, mais différents, de coopération [Girard et LeGoff 2010]. ”

Pour autant et bien qu'incluse dans les termes de la charte, la reconnaissance de la dimension négociée de la décision dans la Conférence Riveraine demeure ambivalente chez ses membres. Des membres reconnaissent la Conférence comme espace de négociation (plus que le Clic d'ailleurs)...

Des riverains

« Moi, je pense que la Conférence a un poids, de par son existence sur la négociation. Par la fréquence d'expression et le nombre des participants, la diversité des points de vue, c'est plus important, on ne peut plus ignorer » (Homme).

« On fait de la négociation qui amène une décision » (Femme, haut de Feyzin).

...en revanche d'autres ne reconnaissent pas la Conférence comme un tel lieu⁴.

Un riverain, les Razes

« Pour la négociation, j'ai des doutes... négocier... on ne fait pas le poids » (Homme, les Razes).

Plus que l'absence de la négociation dans ce dispositif, ce qui par cela apparaît serait, d'une part peut-être, plutôt le défaut d'une notion stabilisée des ressorts de l'accord, la remise en cause des catégories classiques des acteurs de la négociation (délégué, représentants, élus...) et des sources de légitimité du pouvoir des acteurs qui sont « habilités » à négocier (source institutionnelle, *délégative*, représentative-collective...). Ce n'est sans doute pas sans lien avec l'échec de la démocratie directe dans les entreprises, où malgré la drastique baisse de représentativité des syndicats, la légitimité de la négociation dans les organisations reste fortement rattachée à ces catégories institutionnalisées d'acteurs.

doutes sur le pouvoir
de négociation

⁴Nous n'avons pas d'éléments objectivables des critères permettant de distinguer ceux pour qui la Conférence Riveraine constitue un lieu de négociation et la position contraire.

6.5 Une construction sociale du risque relationnelle et pratique

La construction sociale du risque par les habitants engagés dans la Conférence, encadrée dans un écheveau relationnel (familial, territorial...), crée des rapports directs entre risque, vie quotidienne, patrimoine (coût économique du risque) renforçant l'idée que **la raison pratique** est bien au cœur de cette construction du risque.

Effectivement, le risque est perçu de manière plus ou moins vive, selon qu'il affecte plus ou moins la vie des habitants. Ainsi, comme nous l'avons vu dans le chapitre sur la participation, quand le patrimoine des personnes peut être affecté ou est déjà affecté par le risque (baisse de la valeur, risque de délaissement, coût de l'équipement de sécurité...), le risque est nettement perçu sous son aspect économique.

Une riveraine, haut de Feyzin

« Je connaissais le fonctionnement des Clics, les enjeux, le PPRT, la loi Bachelot. Je n'aurais pas acheté aux Razes [zone de délaissement], car il y a un risque d'induction du PPRT, sur les habitations, de valeur du patrimoine, de travaux obligatoires, sans aller jusqu'à l'expropriation. »

Quand rien de perceptible négativement ne vient affecter la vie quotidienne, c'est justement ce qui l'affecte positivement qui prend le dessus sur une perception « vive » du risque (technologique ou nuisances). Ce peut être, on l'a décrit, les relations d'amitié, le couple, la famille, mais aussi les équipements.

Un riverain, haut de Feyzin

« Par rapport à la vie des Feyzinois...joli stade, piscine ça fait partie des choses faites pour attirer la jeunesse, le public... »

Sans doute, c'est aussi ce critère (affecte ou n'affecte pas la vie des gens) qui contribue à la vision statistique et probabiliste, prégnante dans la conception contemporaine du risque et de son « acceptabilité sociale ».

Un industriel

« Pourquoi je fais ça, il y a une raison d'acceptabilité : faire en sorte que les riverains ne perçoivent pas la raffinerie comme une nuisance, mais aient envie qu'elle reste[...] La prise de conscience des impacts de notre activité sur la vie des personnes est là. Le film d'Arthus Bertrand *Home* devant lequel on ne peut rester insensible, quelle est notre responsabilité ? Si je ne fais rien qu'est-ce qui va se passer ? Le milieu du pétrole n'est pas porté en exergue, soit on est insensible, soit on essaie de trouver des solutions pour que notre activité ait le moins d'impact possible. »

Dans le discours des habitants membres de la Conférence, cette conception rationnelle, ainsi que la notion d'acceptabilité sociale, permettent d'établir des hiérarchies entre les risques.

Des riverains

« Je risque moins qu'en traversant la route avec un scooter qui déboule comme un fou » (Femme, les Razes).

« On a des centaines ici, comme ailleurs » (Homme, haut de Feyzin).

« Les gens disent oui, à Feyzin, il y a du cancer, mais ce n'est pas toujours... c'est le même pourcentage d'ailleurs qu'ailleurs » (Homme, les Razes).

« Il y a autant de pollution et de poussière à Lyon avec les voitures qu'avec la raffinerie, même si j'ai veillé aux pollutions odorantes, pas de la raffinerie, mais d'autres émetteurs. J'habitais à Lyon et la pollution par la poussière des voitures on s'en rend compte très vite, sur les balcons, et à Feyzin » (Homme, haut de Feyzin).

« J'ai travaillé à Grenoble sur un site aussi risqué » (Homme, haut de Feyzin).

Le fondement pratique et relationnel de la construction du risque peut s'articuler avec une approche **plus cognitive technique et rationnelle mieux connue** (Voir le premier Cahier [Piriou et Lénéel 2010a]). Cette dernière peut se manifester par des expressions du type : « J'ai fait une enquête de voisinage », « Il y a des études qui... ». Elle peut aussi s'adosser à une confiance envers les « professionnels ». Un moyen de construire son rapport au risque est d'accorder un mandat aux industriels, leur « faire confiance » pour qu'ils assurent la sécurité.

Des riverains

« Le risque on y pense, le seul moyen pour ne pas avoir peur c'est de faire confiance aux industriels, aux responsables pour la sécurité. »

« C'est à l'industriel de contrôler le risque » (Femme, haut de Feyzin).

Cela s'apparente à la confiance accordée au « mandat » déléguée par la société aux gens de métier [Hughes 1997]. L'exercice de cette prise en charge repose sur une « transaction entre profanes et professionnels », ici entre riverains et industriels.

Des riverains

« Je travaille dans la chimie, c'est en connaissance de cause que j'habite Feyzin, des activités conduites, de la manière dont elles le sont, sur la prévention qui est faite. Et y compris l'organisation » (Homme, haut de Feyzin).

« Je crois qu'on va dans le bon sens, on va dans le sens d'une réduction » (Homme, haut de Feyzin).

6.6 L'architecture et l'esthétisme du risque

Ce mandat, cette confiance, sont renforcés par la vision esthétique du risque : la beauté de l'industrie, ses lumières. De plus, la confiance accordée aux industriels ne se dépare pas de la virtuosité que l'on prête à la mise en ordre organisationnelle et architecturale qui discipline, élève, performe (et sécurise) le process industriel à risque. S'y mêlent les ingrédients qui fondent la légitimité du mandat et de la croyance dans les professionnels (la rationalité, la beauté, l'adresse, le savoir, la compétence, *etc.*) [Panofsky 2000].

Des riverains

« Par rapport au fonctionnement de la raffinerie, sa visite m'a beaucoup apporté. Quand on est à l'extérieur on a peur, quand on est à l'intérieur on se sent en confiance. Le fait de circuler dans la raffinerie me l'a rendue plus familière. Sinon, on pense toujours au pire... dans la raffinerie, il y a des personnes qui travaillent en toute sérénité, ça ôte le réflexe de peur » (Homme, haut de Feyzin).

« Non, la raffinerie, je n'en ai pas peur et puis c'est beau, toutes ces lumières qui s'allument, c'est tous les soirs Noël » (Femme, les Razes).

Cette confiance et l'attachement enraciné par la vie construite dans un territoire est perçue comme telle par les industriels eux-mêmes.

Un industriel

« Les riverains nous font confiance ; ils considèrent que l'on lutte contre le risque majeur, ils ont un attachement fort à cette usine, je n'ai pas l'impression qu'ils veulent que l'on parte. »

Cet attachement tient, comme l'indiquent les entretiens, à ce que beaucoup de ceux qui font partie de la Conférence vivent depuis longtemps à Feyzin. Comme nous l'avons écrit, pour certains il s'agit même d'une histoire intergénérationnelle (leurs parents, grands-parents vivaient à Feyzin). L'attachement est aussi à relier au fait que, si plus rares sont ceux qui ont

travaillé eux mêmes dans l'usine, certains participants à la Conférence ont des membres de leur famille qui y ont été employés. Mais l'attachement est aussi architectural, il est affaire d'équipement. L'usine, contrairement à la plupart des autres industries, est encadrée dans l'urbain : « on voit les cheminées quand on se balade c'est surprenant ». Cet encastrement confère un poids symbolique fort à l'usine et renforce les liens entre les habitants et l'usine, mais aussi induit : « une plus forte responsabilité ».

6.7 Une sensibilité au risque technologique et aux nuisances qui demeure malgré tout

La territorialisation et la raison relationnelle constituent donc des éléments importants pour construire le risque et accepter de vivre dans une zone classée à risques. Pour autant, il ressort fréquemment que les habitants restent sensibles aux risques technologiques, aux nuisances et aux risques de pollution.

Des riverains

« Cette semaine du 8 mai, il faisait beau et ils ont lâché les cheminées, c'était noir ! Ils vous disent : *mais ce n'est pas vrai ou une cheminée a pris feu, mais ce n'était rien*. Or, on sait que la raffinerie a souvent failli exploser et qu'ils rejettent des poussières et gaz qui peuvent être nocifs, pas bons pour la santé » (Femme, les Razes).

« Quand nous revenons ici d'Alsace, à chaque fois, on est naze pendant 4–5 jours... on n'est pas bien... ni ma femme, ni moi... » (Homme, haut de Feyzin).

« Il faut analyser les nuisances, il y a des nuisances que l'on ne s'explique pas » (Homme, les Razes).

6.8 A contrario, l'espace concertatif atténuerait-il les sensibilités aux risques ?

Le fait de participer à tenter de construire des actions, et non seulement à débattre et à échanger sur des thèmes qui intéressent les riverains, contribue à fonder les relations sur d'autres justifications et principes que les antagonismes classiquement associés (par les industriels comme par les riverains) aux intérêts industriels et à ceux des habitants.

Une riveraine

« Depuis la Conférence, je pense que les gens de la raffinerie font tout pour maîtriser le risque, car j'arrive mieux à comprendre le travail que la raffinerie fait » (Femme, haut de Feyzin).

Autre exemple, dans plusieurs entretiens les membres de la Conférence soulignent, d'une part l'amélioration de la gestion des émissions de gaz (avec leurs risques de nuisances et pollution) et de la gestion du risque, d'autre part celle de l'information sur le risque de la raffinerie vers le public.

Un riverain

« La raffinerie diffuse plus ce qui se passe, c'est vrai. Je vous garantis que quand j'y étais, on avait ordre de ne rien dire dehors, ça ne devait être que par le directeur ou le secrétaire général. La pollution, il y en a partout, la raffinerie quand je suis rentré, on envoyait tant de m³ de SO₂, aujourd'hui on a baissé à peu près de 80% d'émission de gaz à pollution, SO₂, etc. Rien à voir avec les odeurs. »

L'espace concertatif n'est donc pas dénué, nous le voyons, d'enjeux permettant d'améliorer l'image des industries polluantes et à risques.

Cela dit, la participation à la Conférence modifie aussi la construction du risque dans le sens où elle peut augmenter la sensibilité de manière plus qualitative via l'attention portée aux

risques, aux indices qui lui sont liés (odeurs, bruits, fumée...) et à leur décodage. Pour autant, elle n'accroît pas le sentiment de dangerosité du risque généré par l'industrie. Il apparaît ainsi que les connaissances acquises sur le risque industriel dans la Conférence créent plus d'attention, mais pas plus de crainte.

Une riveraine

« C'est l'été que ça me gêne, mais ça ne m'a pas frappé plus que ça ; aujourd'hui, je fais plus attention aux odeurs, d'où viennent les bruits, je suis plus en alerte. Ça ne me génère pas d'inquiétude » (Femme, les Razes).

La complexité de la construction du risque est à la hauteur des rationalités qui guident les décisions et les constructions mentales, sociales de l'homme réflexif (entre raison pratique et raison relationnelle) auxquelles se mêlent, mais de manière plus mineure, des raisons techniques, de l'esthétisme, *etc.*

Ce que l'on sait, c'est que les participants sont plus informés et plus soucieux du risque que les analyses sociologiques ne l'affirment généralement. Le « déni » du risque par le citoyen « dominé », si souvent évoqué, n'est ici pas vérifié, pas plus que la complicité culturelle ou sociale qui privilégierait la participation des habitants dans ce type de dispositif [Bernier 2007 ; Castel et Cézanne-Bert 2007 ; Nonjon 2009].

Spécificités du dispositif Conférence Riveraine

Pour traiter du problème social particulier que représentent les risques industriels, différents types de dispositifs de « concertation » existent. Nous nous focaliserons dans notre étude sur trois d'entre eux, les S3PI (Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles), les Clic (Comité Local d'Information et de Concertation) et bien sûr la Conférence Riveraine.

Ces trois dispositifs ont leur histoire propre et proposent, chacun à sa manière, des modalités d'information et de concertation¹. Notre propos ne sera pas de rendre compte de manière exhaustive des fonctionnements de ces trois types d'instance. En effet, les terrains n'ont pas été explorés de la même manière et notre connaissance des autres dispositifs ne permet pas d'en faire la monographie comme nous avons pu le faire pour la Conférence Riveraine de Feyzin. Nous ne chercherons pas non plus à définir la « concertation », mot fourre-tout employé dans de nombreux cas et qui recouvre des réalités bien différentes. Nous tenterons plutôt de mettre à jour les caractéristiques spécifiques de chaque dispositif en typifiant ce qui nous paraît marquer les différences plutôt que les ressemblances. Enfin, notre point d'entrée sera plus la question générale de la démocratie (participative, délibérative, concertative) à laquelle s'ajoute celle de la constitution d'un public, que le problème social particulier que constitue le risque industriel.

La Conférence Riveraine sera notre **modèle pivot** : c'est autour d'elle que s'organisera la réflexion. Ce point de départ renvoie aux a priori qui ont présidé à la construction du dispositif (a priori normatifs, méthodologiques et théoriques), décrits dans les deux premiers Cahiers dédiés à la Conférence Riveraine et rediscutés dans le chapitre 5 de ce Cahier. Il s'agira donc de pointer les particularités et spécificités du dispositif Conférence Riveraine, de mettre en évidence les différences et écarts par rapport aux autres dispositifs étudiés.

Les deux autres dispositifs étudiés sont le **Clic de Feyzin** et le **S3PI de Toulouse**.

Le Clic de Feyzin, dont la première réunion a eu lieu en décembre 2006, est un **dispositif réglementaire prévu par la loi du 30 juillet 2003** relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages, mis en place par le décret d'application du 1^{er} février 2005. Il concerne les établissements Total et Rhône Gaz. De sa création à 2009, il s'est réuni quatre fois.

Le S3PI de Toulouse a été créé en 1990. Il réunit l'ensemble des parties intéressées (élus, administrations, industriels, experts, associations de protection de la nature) et permet de définir les orientations de la politique locale de prévention des pollutions industrielles et des risques. Il est constitué de différentes commissions thématiques : eau, air, risques industriels, information. Le S3PI de Toulouse ne se limite plus à l'agglomération toulousaine mais prend en compte tous les sites sensibles de la région, une quarantaine en 2009.

Il s'agira au fond de valider ou d'invalider l'assertion suivante : le dispositif Conférence Riveraine est-il redondant par rapport au Clic ou au S3PI ?

¹Notons que depuis la loi Bachelot, la question de la pérennité des S3PI est posée : abandonnent-ils complètement, ou non, la problématique des risques ?

C'est en effet ce que nous avons pu entendre à plusieurs reprises au cours de nos investigations. Or, et c'est tout l'enjeu de ce travail comparatif, il semble bien que le Clic, la Conférence Riveraine et dans une moindre mesure les S3PI sont, au fond, parfaitement différents les uns des autres. Ceci même si, dans tous les cas, les mots de concertation, participation sont invoqués et si les habitants-riverains sont invités à prendre part à la réflexion et à la construction d'une politique des risques. Une étude de ces dispositifs permet assez vite de voir que leurs objectifs, leur fonctionnement et, très probablement, leurs résultats sont profondément différents. Ce sont donc sans doute des modèles de la participation-concertation distincts qui sont mis en œuvre.

7.1 Éléments objectifs de comparaison

Un certain nombre d'indicateurs sont tout d'abord aisés à utiliser pour obtenir une première photographie comparative. On repère les **acteurs** présents dans le dispositif, le **territoire** visé par les dispositifs, les **thèmes** qui sont débattus, la **nature** et les **modalités** des débats qui s'y déroulent, les **missions, objectifs** que se donne chaque dispositif et, pour finir, les **résultats**. Ces éléments, exposés succinctement dans le tableau suivant (cf. Tableau 7.1), permettent d'obtenir une première idée objective de la réalité de ces dispositifs (configuration, fonctionnement, système d'action...), avant d'élaborer une tentative de catégorisation (nous parlerons de construction d'idéal-type) de deux modèles de la concertation. Ainsi, on s'apercevra que la redondance souvent postulée entre Clic et Conférence Riveraine ne repose en réalité sur aucun élément objectif.

Éléments de comparaison	Conférence Riveraine	Clic	S3PI
Acteurs présents	3 collèges : riverains (largement majoritaires), industriels, mairie. Il suffit d'être volontaire et intéressé pour pouvoir participer. Nombre limité de participants. Acteurs spécifiques : la présidente et le facilitateur.	5 collèges : administration, collectivités territoriales, riverains, exploitants, salariés, théoriquement équitablement représentés. La représentation détermine la participation. Nombre limité de participants. Membres choisis par le préfet. Acteur spécifique : le président (le préfet ou son représentant).	5 collèges : élus, administration, industriels, experts, associations. La représentation détermine la participation. Nombre illimité de participants. Acteur spécifique : le président.
Territoire couvert	La commune de Feyzin. Ouvert : non contraint réglementairement et désir d'extension à d'autres industriels.	Espace géographique du PPRT. Fermé : contraint par la carte du PPRT.	Large, incluant tous les sites sensibles de la région. Ouvert : non contraint réglementairement et possibilités d'extension à toute zone impactée par une source de pollution.
Thèmes traités	Choisis et hiérarchisés par les riverains.	Très cadrés et déterminés par les services de la préfecture.	Traditionnellement ceux du débat institutionnel relatif aux risques industriels.
Organisation et régulation du débat	Régulation assurée par le facilitateur et la présidente, extérieurs aux parties prenantes et dont les rôles sont définis dans la charte, qui veillent au respect des règles de liberté de parole, de bienveillance et d'écoute. Moment de convivialité entre les débats : buffet.	Pas de régulateur. Débat animé par le préfet ou son représentant. Points de vue exposés, puis questions/réponses. Pas de charte définissant des règles de bon déroulement du débat.	Assurée par le président qui veille au bon déroulement des échanges. Pas de charte définissant des règles de bon déroulement du débat.
Missions, objectifs et résultats	Améliorer les relations entre la raffinerie et les riverains et la qualité de vie de ces derniers.	Élaborer le PPRT. Informer les citoyens sur les risques industriels.	Définir les orientations de la politique locale de prévention des pollutions industrielles et des risques.

TABLE 7.1 – Premiers éléments de comparaison entre les trois dispositifs

7.1.1 Les acteurs présents dans le dispositif

La différence très nette dans les acteurs en présence au Clic et à la Conférence Riveraine renvoie bien sûr à l'origine des dispositifs : un dispositif étatique pour le Clic, un dispositif d'origine locale pour la Conférence Riveraine, auto-institué, accompagné d'une volonté forte de la part des chercheurs qui ont contribué à son élaboration. S'il n'est pas possible de préjuger des conséquences liées au poids des différents acteurs en présence, on constate cependant que le celui des riverains dans la Conférence laisse envisager les ambitions de ce dispositif, comparé à celui très important des services techniques dans le cas du Clic. Le S3PI semble proposer une position intermédiaire : le principe d'une ouverture totale au public est établi à partir du moment où la personne représente quelque chose du point de vue de l'environnement ou du risque. Un « simple » riverain intéressé par les débats ne pourra y siéger s'il ne représente pas une association ou au moins un collectif constitué et reconnu comme ayant une pertinence, voire une expertise sur le sujet. On voit bien la différence de parti pris entre d'une part la Conférence Riveraine et d'autre part le Clic et le S3PI.

Dans le cas de la Conférence Riveraine il « suffit » d'être un riverain intéressé pour participer aux travaux. Dans les deux autres cas, la représentation détermine la participation.

7.1.2 Le territoire concerné

Pour la Conférence Riveraine, le territoire concerné, la commune de Feyzin *stricto sensu*, n'est pas contraint réglementairement. Le désir d'ouverture de la Conférence à d'autres industriels, qui ne se trouvent pas nécessairement sur la commune est d'ailleurs fortement revendiqué par la majorité des riverains. D'autre part, les ambitions d'ouverture de la Conférence vont au-delà du territoire communal et de ses acteurs économiques, industriels, associatifs. Ainsi, d'une certaine manière, le territoire concerné pourrait s'étendre².

Dans le cas du Clic, le territoire concerné est défini réglementairement et correspond en réalité à l'ensemble de l'espace géographique du PPRT de Feyzin : d'autres communes que Feyzin sont impactées par la présence de la raffinerie Total³. Ainsi s'élabore une différence radicale : le « territoire » de la Conférence est ouvert, celui du Clic est fermé. Territorialement et symboliquement, les deux espaces sont hétérogènes l'un à l'autre.

Le territoire de la Conférence est ouvert, celui du Clic fermé.

Quant au S3PI, aujourd'hui il ne se limite plus à l'agglomération toulousaine. Il prend désormais en compte tous les sites sensibles de la région. Cette extension géographique très large lui confère, là encore, une position spécifique. D'une certaine manière son territoire est ouvert, puisqu'il accepte toutes les sources possibles de pollutions industrielles. Il est donc, dans ses ambitions larges, très différent de la Conférence ou du Clic dont les tâches sont plus spécifiques et, pour la Conférence, orientées vers les gens directement concernés et affectés par les décisions prises et actions engagées.

7.1.3 Les thèmes mis au débat

Dans le cas de la Conférence, les thèmes mis au débat ont été élaborés par les riverains lors d'ateliers préparatoires⁴. Une trentaine de thèmes ont été évoqués, choisis et hiérarchisés. Les thèmes « nuisances et pollution », « ouverture de la Conférence à tous les industriels de la commune », « projet de récupération de la chaleur de la raffinerie pour chauffer les établissements publics » sont fortement défendus par les riverains et traités. Cependant, la question du PPRT est apparue alors qu'elle n'était pas prioritaire dans la hiérarchie. L'influence du maire, la pression de l'agenda puisque le préfet initiait le processus, la prise de

²On peut d'ailleurs noter que l'ouverture à d'autres communes, à des acteurs non directement concernés par la Conférence transformerait sans doute la rationalité sur laquelle repose pour le moment la dynamique de la concertation et de la négociation : la raison pratique (soit le fait que délibèrent, prennent les décisions en vue d'une action uniquement les gens qui seront affectés par l'action).

³Ces communes, en réalité, « attendent d'en savoir plus », c'est-à-dire de connaître la réalité du périmètre pour informer leurs citoyens et prendre éventuellement les mesures qui s'imposeraient (protection, délaissement, etc.). Elles sont pour ainsi dire observatrices du processus. Feyzin, plus en avance et dotée de la Conférence Riveraine, dispositif de concertation autonome par rapport à l'état, est active et prépare les séances du Clic.

⁴Voir le premier Cahier [Pirieu et Lénéel 2010a].

conscience des riverains et les débats au sein de la Conférence ont fait émerger une volonté de peser sur (ou, a minima, de suivre) les travaux du Clic et de préparation du zonage.

Dans le cas du Clic, l'origine des thèmes est bien différente. Il n'y a pas eu de processus en amont pour les définir, pas d'élaboration collective. Ce dispositif est un lieu de coordination et d'informations dispensées par les différents services de la préfecture pour l'ensemble des membres du Clic, y compris les riverains. Ceux-ci n'ont en quelque sorte pas leur mot à dire sur le déroulé des séances ni sur les thèmes à l'ordre du jour, fixés par les services de la préfecture.

7.1.4 L'organisation et la régulation du débat

Le choix d'un mode d'implication très participatif, tel celui de la Conférence Riveraine, supposait l'acceptation de prérequis en matière de définition des conditions de construction et de fonctionnement de la concertation. Ceci a nécessité l'établissement, par les parties prenantes, de plusieurs règles visant à structurer la discussion : règles de bienveillance et d'écoute, parole libre mais en lien avec le thème et l'ordre du jour, effort de penser de manière globale et intégrée, cartographie de consensus et dissensus... (Voir les deux premiers Cahiers et la charte en annexe A.). Le facilitateur de la Conférence, dont les missions sont inscrites dans la charte, aidé de la présidente, se doit de veiller à ce que ces visées soient respectées le mieux possible : relances, reformulations, sollicitations de prise de parole si nécessaire, etc. Son rôle est central dans le bon déroulement des travaux de la Conférence et la nature réelle du débat dépend pour beaucoup de la manière dont il parvient à s'acquitter de sa tâche. La nature de la Conférence Riveraine et du débat qui y est possible permet une libération de la parole : on est entre soi, sur son propre territoire, une certaine intimité a pu, au fil de ces rencontres sur trois ans, se créer et permettre certains échanges. L'entre soi de la démocratie participative, les relations qui permettent cela (cf. le rapport, la raison relationnelle, etc... décrits dans le chapitre 3) constituent sans doute une caractéristique forte du dispositif Conférence Riveraine.

Au sein du Clic, le fonctionnement du débat est bien différent aussi bien au niveau des principes que du fonctionnement réel : il n'y a pas de fonction équivalente à celle de facilitateur, ce qui d'ailleurs correspond à une absence de réflexion en amont sur le fonctionnement et la nature du débat souhaités. Le « débat » est animé par une des parties prenantes du Clic s'il en est, puisque c'est celle qui réalise le zonage préparatoire au PPRT (le représentant de la préfecture). Les temps de débat à proprement parler sont très brefs, l'ordre du jour doit être respecté coûte que coûte. Des points de vue exposés, quelques questions, quelques réponses : on a le sentiment que le Clic n'est pas un lieu de débat ni de discussion, quelle que soit l'extension exacte que l'on donne à ce terme. C'est plutôt un lieu d'expression, de manière publique, de positions officielles. La discussion se déroule sans doute ailleurs. Ceci crée le sentiment d'une scène où chacun joue son rôle, où chacun connaît le rôle de l'autre⁵. D'autre part on peut noter la très faible fréquence des réunions alors que, dans à peu près le même temps, quatre plénières ont eu lieu pour la Conférence, plus des groupes de travail dans lesquels le débat peut continuer.

Il y a donc une grande différence entre le Clic et la Conférence du point de vue de la qualité du débat. La nature de la relation entre les personnes impacte ce qui y est dit, ce qui peut s'y dire. Cette qualité du débat et des relations se traduit d'ailleurs à la Conférence par un temps de repas convivial à la moitié du débat partagé par les membres. Un buffet composé de charcuteries, de fromages, de desserts, de jus de fruit et de vin signe l'importance de la sociabilité et de la cordialité de cet espace, l'importance accordée à la relation entre les membres.

Les séances plénières de la Conférence sont ponctuées par un buffet, moment de convivialité.

Dans le cas du S3PI, le rôle du président est central. Outre l'animation des plénières et des commissions, il assure aussi le contact hors réunions, entre industriels et associatifs par exemple. Cependant, ce rôle n'est pas défini dans une charte comme dans le cas de la

⁵Pour autant il ne faut pas non plus nécessairement en conclure que l'impact, par exemple de la prise de parole de riverains serait sans aucune influence. Il faudrait, pour le savoir, faire une enquête poussée hors de l'enceinte du Clic afin de vérifier si ces paroles ont d'une manière ou d'une autre contribué à construire la décision. Simplement, la comparaison avec la Conférence Riveraine établit que le Clic n'est pas le lieu de la construction de consensus ou de dissensus.

Conférence Riveraine. Il est en quelque sorte laissé au bon vouloir du président, et de ce point de vue, il n'est pas « tenu » par des règles et des décisions prises par tous.

Pour conclure, la Conférence Riveraine peut être vue comme l'instauration d'une **longue conversation de trois ans**, alors que le Clic est un point de rencontre, périodique, imposé par la loi. Le règlement contraint fortement la nature des débats qui s'y déroulent. Là encore, le S3PI peut apparaître comme une figure intermédiaire. Son président assure en quelque sorte le rôle du facilitateur de la Conférence Riveraine ; il maintient aussi le lien entre les différents groupes et entre les plénières. Cependant, ce rôle garde une dimension non publicisée, à la différence de celui du facilitateur de la Conférence Riveraine qui lui doit rendre compte, car telle est sa mission, de son activité hors temps en commun. Enfin, **tous les moments de la Conférence Riveraine sont tripartites** (riverains, industriels et élus), ce qui n'est pas le cas pour le S3PI.

7.1.5 Les missions, objectifs, résultats

L'objectif du Clic est clair : il s'agit d'élaborer le PPRT. Pour la Conférence Riveraine il s'agit « d'améliorer les relations entre la raffinerie et les riverains ». Cette mission assez vague et large dans son énoncé permet d'imaginer toutes les voies et tous les moyens pour y parvenir. Le zonage n'est qu'une petite partie finalement de l'objectif de la Conférence (apparu lorsque le PPRT a fait irruption dans les objectifs de la Conférence). Si les objectifs du Clic et ceux de la Conférence peuvent apparaître compatibles, on peut également tout à fait imaginer qu'un zonage ne contribue pas forcément à améliorer les relations entre la raffinerie et les riverains...

Ainsi, s'il y a bien une attente de résultats (concrets) dans les deux cas, on peut sans doute affirmer qu'avec la Conférence Riveraine, la relation s'est déjà améliorée entre les riverains et la raffinerie⁶.

Cette dernière est « démystifiée », ses actions sont mieux connues, les positions antagonistes entre riverains et industriels sont remplacées par des relations de dialogue et de confrontation sans stigmatisation.

La Conférence a participé à déconstruire les représentations fondées sur beaucoup d'a priori (voir le deuxième Cahier [Piriou et Lénel 2010b]) et à en reconstruire de nouvelles sur la base des échanges et des débats qui s'y conduisent, des avancées et des projets portés, des actions menées. Effectivement, de ce point de vue, la « raison pratique » (développée, comme nous l'avons vu précédemment, en vue d'une action qui affectera ceux qui raisonnent) a reconstitué et continue de bâtir les représentations et les relations entre industriels, riverains et élus (voir les deux premiers Cahiers). On pourrait donc dire que la Conférence Riveraine a « déjà » atteint un de ses principaux objectifs, indépendamment des actions concrètes à venir.

Si, comme évoqué précédemment, de son côté le Clic ne contribue sans doute pas à améliorer la « relation » entre industriels et riverains, il faut reconnaître que la concertation, au sens du Clic, n'a pas cet objectif. Il est également capital de ne pas oublier qu'au Clic les décisions, c'est-à-dire en l'occurrence le PPRT qui sera finalement établi (le zonage final) ne concernent pas, au sens de la raison pratique, tous ceux qui sont autour de la table. En effet, on peut sans doute affirmer que la majorité des personnes présentes lors des réunions du Clic ne sont pas concernées par ce qui va sortir du chapeau, même pas d'un point de vue des conséquences potentielles sur leur poste ou leur carrière. Il faudrait véritablement que le PPRT se passe très mal, provoque de nombreux troubles, pour qu'ils en soient affectés. Ainsi le Clic et la Conférence Riveraine constituent véritablement deux dispositifs différents (dans leur fonctionnement et dans leurs objectifs) qui conduisent « naturellement » à des résultats différents.

Les S3PI quant à eux ont pour mission la définition des orientations de la politique locale de prévention des pollutions industrielles et des risques ; les réunions régulières de différentes commissions (eau, air, risques industriels, information) permettent de faire le point

⁶Bien sûr on peut débattre à l'infini de ce que peut vouloir dire « améliorer ». L'évaluation réalisée par un organisme indépendant permet sans doute de stabiliser la définition et de poser un diagnostic. Mais, aux dires mêmes des riverains qui ont été interviewés, la qualité des relations est d'ores et déjà bien meilleure...

sur la situation des installations concernées et d'établir des programmes visant à réduire les pollutions, et d'en suivre le déroulement. Ils ont à élaborer des actions concrètes que les entreprises et les administrations doivent suivre (exemple du transport des matières dangereuses et du plan de circulation qui en a découlé).

7.1.6 Une brève synthèse

Les premiers éléments de comparaison permettent déjà de montrer que la Conférence Riveraine et le Clic sont, au fond, deux dispositifs profondément différents. Élément d'un ensemble plus vaste d'un système de démocratie participative dans le cas de la Conférence Riveraine, décidé par des pilotes persuadés du bien fondé de la démarche, ce dispositif a des contours bien définis, mais le système reste ouvert. Son existence repose sur les riverains et sans eux, il s'effondrerait. La Conférence Riveraine est une création qui n'obéit à aucune loi ou règlement, elle est une innovation institutionnelle. Elle est un collectif qui peut-être s'institutionnalisera, peut-être pas. Rien ne préside à son fonctionnement si ce n'est sa charte⁷, rédigée sur la base des principes et des règles qui se sont dégagés de la phase de mise en place, que se sont donnés les membres mêmes de la Conférence Riveraine.

En revanche le Clic, émanant d'une loi, n'a que peu de marge de manœuvre et son fonctionnement est pour ainsi dire à l'opposé du principe même de la Conférence. Le Clic est une assemblée légale qui réunit des institutions, une assemblée d'institutions (d'organisations qui par le biais de la loi se trouvent institutionnalisées, comme les industriels par exemple). Le préfet, garant de son bon fonctionnement, c'est-à-dire conformément au règlement édicté, ne peut se permettre d'innover. Scène étatique, les riverains y tiennent leur rôle comme chacun des autres protagonistes. Scène figée, le Clic apparaît au mieux comme un lieu d'information, au pire comme un espace masquant les coulisses de la négociation du zonage.

Contrairement au Clic, la Conférence ne découle pas d'une loi. Elle est une innovation, un collectif qui s'institutionnalisera ou pas.

De ce point de vue, le S3PI a tendance à se rapprocher du Clic. Moins rigide, en apparence plus à même d'écoute et d'ouverture, il reste cependant dominé par des experts, qu'ils soient étatiques ou associatifs. La parole riveraine, en tout cas dans le sens où la Conférence a essayé de la faire advenir, en est absente.

7.2 Deux idéaux-types de la « concertation » ?

Nous allons à présent nous focaliser sur la comparaison entre Conférence Riveraine et Clic, dispositifs aux antipodes l'un de l'autre. Les premiers éléments de comparaison que nous avons évoqués permettent sans doute d'élaborer les prémisses de deux catégories, deux idéaux- types de la concertation à partir desquels il est possible de lire l'ensemble des dispositifs de concertation autour des risques.

Définition

Idéal-type

Un idéal-type est un concept sociologique défini par Max Weber. Il vise, pour Weber, à bâtir un modèle d'un phénomène social que l'on cherche à étudier pour ses qualités intrinsèques. Le terme « idéal » dans idéal-type ne renvoie pas au concept de perfection, mais à l'idée. L'idéal-type est une production idéalisée, qui n'a qu'une simple valeur théorique. Il sert par ailleurs de support de comparaisons et de classements aidant à la réflexion.

Dans les points qui suivent nous tenterons de radicaliser les différences, de mettre en exergue les spécificités de chaque modèle, de faire comme si les deux modèles étaient de part en part différents, hétérogènes l'un à l'autre. Cette démarche idéal-typique, classique en sociologie, peut contribuer à éclairer les fonctionnements des deux dispositifs, même si, bien sûr, on peut retrouver dans le fonctionnement concret de l'un, des caractéristiques qui ont trait au

⁷La charte constitue le « contrat moral » qui définit et précise le sens, les objectifs et les modalités générales de fonctionnement du processus de concertation publique « Conférence Riveraine ». L'acceptation et la signature de la charte engage l'ensemble des membres : 1. À œuvrer au bon fonctionnement de cette structure de dialogue, dans un souci du respect mutuel des points de vue et avec la volonté de proposer des axes de progrès, pour aboutir à des améliorations ; 2. À renforcer les échanges entre la raffinerie Total de Feyzin et ses riverains.

modèle opposé. Des éléments de chaque idéal-type sont sans doute présents et dans le Clic, et dans la Conférence Riveraine.

Pour la suite de notre propos, ces deux idéaux-types peuvent s'organiser autour de cinq couples d'opposition mettant en jeu de grandes notions ou concepts qui rendent compte des principes les structurant :

- Autonomie ou dépendance ?
- Ouverture ou fermeture ?
- Collectif et société.
- Loi et coutume.
- Territoire et État.

7.2.1 Autonomie ou dépendance ?

La Conférence Riveraine est issue de la volonté de la commune de Feyzin, de la raffinerie Total et des riverains, et s'est construite avec l'aide d'intervenants extérieurs, les sociologues. Elle ne découle pas d'une décision nationale (publique), n'obéit à aucune loi ou décret, n'a pour l'instant aucune existence juridique. Elle est donc **autonome** dans la mesure où, si elle dépend financièrement des pilotes (pour la question de l'asymétrie décisionnelle, voir les deux premiers Cahiers), son existence ne dépend que d'elle-même. C'est sa fragilité qui en réalité fonde son autonomie. Si l'objectif de départ souhaité par les pilotes était « d'améliorer la relation entre la raffinerie et les riverains », ce sont les riverains qui lors des ateliers ont choisi les thèmes concrets qui permettaient de décliner l'objectif général. Le cadre très générique du « risque » posé n'interdisait pas d'aborder d'autres sujets comme l'emploi, l'environnement, *etc.*

L'acte de naissance du Clic est bien différent : il découle de la loi Bachelot. Cette référence à la loi est très présente y compris dans les débats lors des réunions plénières. Tout ce qui apparaît dans le Clic mais qui ne correspond pas au cadre de la loi est déclaré « hors-la-loi ». **Son autonomie est donc réduite**, notamment en ce qui concerne les sujets traités. Son objectif est d'établir, dans les meilleures conditions, le PPRT. Le sujet du débat est fixé par la loi. Les tentatives pour introduire quelque chose de nouveau sont (logiquement) invalidées. Ce sont les services de l'État qui concentrent un nombre important de tâches.

Aussi, en radicalisant notre propos, on peut affirmer que la Conférence Riveraine est libre, et que le Clic est contraint.

Liberté et contrainte ne renvoient pas pour autant à force et faiblesse, car, si la loi est immuable, le financement des pilotes ne l'est pas. On peut fort bien imaginer le cas de figure dans lequel les pilotes (ou l'un des pilotes), ne « se retrouvant » plus (pour employer les termes de l'un d'entre eux) dans les axes de la Conférence, décident d'arrêter leur contribution. Si cette décision n'est sans doute pas facile à prendre, surtout après trois ans de participation et d'échanges, elle n'en demeure pas moins possible.

L'autonomie d'existence de la Conférence a aussi ses limites. La question de la légitimité pourrait se poser : le Clic dépend de la loi qui, comme chacun sait, est forte en France. La Conférence ne bénéficie que de la légitimité de l'auto-institution démocratique. Cependant, il est particulièrement intéressant de remarquer que le préfet, en accordant un statut à la Conférence au sein même du Clic, lui a donné ses lettres de noblesse du point de vue de la légitimité démocratique classique. La Conférence est en effet reconnue, comme nous l'avons indiqué précédemment, acteur *es qualité* pour participer aux travaux du Clic, ce qui s'est traduit par la présence d'un membre riverain aux réunions du Clic. La Conférence siège donc en tant que telle au sein du Clic. Cette présence pallie un peu, du seul point de vue symbolique, son manque d'existence juridique. Cette reconnaissance par le préfet renforce la Conférence Riveraine et lui donne une légitimité d'un autre ordre.

7.2.2 Ouverture ou fermeture ?

La question des frontières des dispositifs est également centrale pour percevoir l'essence de leur fonctionnement.

Une **double ouverture** sur son environnement, notamment sur la ville de Feyzin et sur les industriels avoisinants, caractérise le fonctionnement de la Conférence Riveraine. Tout d'abord, l'ouverture à l'ensemble des habitants de Feyzin faisait partie des principes de constitution du public de la Conférence : vient qui veut. Dès le départ une des ambitions de la Conférence était de ne pas se couper du reste de la population de Feyzin. Chaque habitant est donc un participant en puissance aux travaux de la Conférence. Si cette possibilité reste bien souvent virtuelle, il ne faut pas nier son importance : la Conférence n'est pas un monde clos. De même les entretiens ont bien montré que la plupart des participants se pensaient également comme des messagers de la Conférence. De plus, la Conférence a très vite adopté, contre l'avis, au départ tout du moins, des pilotes, le principe d'une ouverture à d'autres industriels. Cette affirmation prouve l'autonomie de la Conférence et en particulier celle des riverains en son sein qui, dès le début, proposaient que d'autres industriels puissent participer à ses travaux. De nombreux efforts sont entrepris par les riverains pour parvenir à ce résultat. Bien sûr cela pose de nouveaux problèmes (de fonctionnement, voire de financement) mais c'est le principe même de la Conférence que de se poser en perpétuel mouvement. Ainsi, la Conférence Riveraine n'a pas vocation à rester ce qu'elle était à son origine. Ou, plus exactement, elle peut choisir de le rester mais sa cohérence interne est sujette à propositions de modifications et de transformations. Elle se pense plus comme un **nœud de réseau** que comme un système fermé.

Au contraire, le Clic ne dispose pas de cette potentialité d'ouverture. Le noyau dur des membres est déterminé une fois pour toutes. Si le principe de personnes (ou personnalités) invitées existe (en fonction des besoins, notamment d'expertise technique du Clic), celles-ci ne sont pas membres à part entière.

Première réunion du Clic

Lors de la première réunion du Clic de Feyzin⁸, le 18 décembre 2006, un des riverains s'étonne déjà que « seuls deux industriels soient présents à la réunion. Il ne comprend pas l'absence de représentants d'établissements tels que la gare de Sibelin ou Air Liquide, qui sont eux aussi selon lui générateurs de nuisances et de risques ». La réponse qui est faite est la suivante : « le Clic concerne uniquement les établissements soumis à l'Autorisation aux servitudes (AS) visés réglementairement ; des projets de textes, destinés à faire évoluer la réglementation sont en cours et devraient aboutir dans les prochaines années. Néanmoins, bien que les Clic soient centrés sur les risques inhérents aux installations Seveso seuil haut, ils ne peuvent ignorer les risques collatéraux qu'elles peuvent engendrer avec les installations voisines. »

Cette réponse est en fait la seule possible dans le cadre du Clic. Le préfet ne peut pas prendre de décisions qui auraient pour effet de modifier la réglementation existante. Sur ce point, le contraste avec la Conférence est flagrant : les riverains sont parvenus à faire admettre que l'ouverture à d'autres industriels était nécessaire et ont organisé des visites pour leur présenter la Conférence et les inciter à y participer. Ainsi, le Clic n'a pas la même ambition que la Conférence, même si l'une de ses tâches principales est bien la communication. Sa structure est stable, les barrières à l'entrée et à la sortie sont nombreuses. Il faut cependant mentionner le cas particulier de... la Conférence Riveraine, qui a réussi à se faire reconnaître par le Clic comme membre à part entière. Cette entrée n'était pas prévue, ne serait-ce que parce qu'au moment de la constitution du Clic, la Conférence Riveraine n'existait pas. Il faut donc reconnaître au Clic une **certaine capacité d'ouverture** dont les principes ne sont cependant pas énoncés. C'est le préfet, suite à la demande de la Conférence qui a fini par accepter la participation de la Conférence. Il est seul légitime pour accepter ou refuser ce type de demande.

⁸ cf. le compte-rendu de la première réunion sur le site du Clic <http://www.pprtrhonealpes.com/clic/fiche/33/clic-feyzin-raffinerie-total-france-et-rhone-gaz.html>.

7.2.3 Collectif et société

L'élaboration de ces dispositifs et leur fonctionnement réel font directement écho à une distinction, d'origine latourienne entre collectif et société, évoquée dans le chapitre 5 (Mise à l'épreuve du collectif). Cette distinction a servi aux sociologues qui ont contribué à la construction du dispositif (voir le deuxième Cahier [Piriou et Lénéel 2010b]). Il n'est donc pas surprenant que cette opposition soit structurante de la typification Clic/ Conférence Riveraine lorsque l'on se penche sur leur fonctionnement. Comme nous l'avons déjà indiqué, la société est ce qui est déjà constitué, ce qui est stabilisé et ce sur quoi les sociologues classiques se sont penchés dans leur grande majorité depuis l'origine de la sociologie. En revanche, le collectif est ce qui n'est pas encore stabilisé, ce qui ne forme pas système, ce qui est à constituer et se constitue en actes, avec l'aide de la science et en particulier de la sociologie. Pour Bruno Latour, c'est tout l'intérêt de la sociologie que de suivre ces collectifs, de voir au fur et à mesure de leurs transformations comment ils évoluent, plutôt que de postuler des forces, des groupes, des classes qui expliqueraient a priori le comportement des acteurs.

Or, comme nous l'avons vu précédemment, la Conférence Riveraine existe bel et bien comme **collectif** : elle rend possible et nécessaire l'ouverture, l'autonomie, le territoire mouvant (géographique et symbolique), l'innovation, la raison pratique et l'auto-institution. La Conférence Riveraine ne se pense pas en effet comme un ensemble défini une fois pour toutes, avec des frontières fixes et bien établies, un objectif définitivement arrêté, *etc.* Elle se crée en actes, pas par décret ce qui est le propre de la société (déjà constituée en pratiques, normes et règles). Son ouverture, son mode de fonctionnement font un acteur réseau, un point dans un ensemble qui, à un moment, permet un certain nombre de choses qu'il est toujours possible de redéfinir. Comme dans le collectif, le **travail d'innovation** par exemple, de définition de thèmes, y est central et non donné d'avance. La Conférence Riveraine peut encore et toujours se transformer, s'agrandir, s'allier, voire s'auto-détruire à tout instant. Cette fragilité du collectif est aussi ce qui constitue sa force et sa légitimité : s'il continue, s'il survit c'est que les participants y trouvent un « intérêt », c'est que ses membres ne continuent à y siéger parce qu'ils sont convaincus de son utilité, même si la définition de l'utilité peut bien sûr varier d'un riverain à l'autre, d'un pilote à l'autre. Le travail effectué par l'instance autonome mandatée par la Conférence elle-même pour l'évaluer, a d'ailleurs conduit à un exercice de redéfinition des enjeux, des contenus, de la charte, des espaces et du recrutement de la Conférence par ses membres pour le deuxième mandat.

Le Clic en revanche peut être défini comme une **société** au sens de Bruno Latour en ce qu'il dépend de part en part de l'institution qui l'a fait naître, en l'occurrence l'État, et qu'il réunit pour l'essentiel des corps déjà constitués : les services de l'État, les industriels, les collectivités locales, *etc.* Il réunit des **ensembles existants**, considérés comme représentatifs et parties prenantes, **institutionnellement légitimes**. Aussi la capacité d'innovation que représentent les Clics est au fond assez faible. Elle peut être vue uniquement comme un degré supérieur de coordination entre ces ensembles existants. Elle donne aussi sans doute un degré supérieur d'information comparé à ce qui existait auparavant. Mais, elle ne remet pas en cause les frontières, les positions des uns et des autres et, en dernière instance, ce sont toujours le préfet et les services de l'État qui organisent l'ensemble. D'autre part, le Clic doit coûte que coûte exister pour parvenir à son objectif : la constitution du PPRT. Au pire il peut rester une coquille vide : si par exemple les riverains venaient à ne plus siéger, il continuerait à fonctionner. Ainsi, contrairement à la Conférence Riveraine, le Clic ne peut être vidé de sa substance : celle-ci provient de son instauration par la loi. En ce sens **la société est plus robuste que le collectif**, il lui en faut beaucoup plus pour se dissoudre. En revanche la stabilité de la société ne garantit en rien **un fonctionnement qui satisfasse l'ensemble des participants**. La société est toujours susceptible de confondre la fin et les moyens⁹...

7.2.4 Loi et coutume

Contrairement au Clic institué par une **loi externe** (non-issu du dispositif en question, la loi Bachelot), la coutume, c'est-à-dire la **charte** (en annexe A), élaborée par l'ensemble des participants est le seul texte qui régit la Conférence Riveraine. Cette charte a été signée par

⁹En cela, les analyses du phénomène bureaucratique révèlent les faiblesses et les dérives des « sociétés » dont la stabilité ne fait que cacher la perte de sens.

chaque membre. Trois ans après le début du dispositif, on a pu constater son importance pour les riverains. Elle sera améliorée suite au processus d'évaluation réalisé par un organisme indépendant mandaté par la Conférence elle-même. C'est donc une **loi interne**, émanant d'elle-même, qui régit le fonctionnement de la Conférence.

Le contraste est frappant et décisif pour le fonctionnement et l'implication des membres. Le facilitateur, en de nombreuses occasions, s'est appuyé sur elle pour rappeler ce que les participants s'étaient eux-mêmes donné comme règles. Elle a permis de maintenir le cap d'un certain fonctionnement : rappel des thèmes prioritaires, de la nécessité d'orienter les débats en fonction des axes de progrès recherchés, rappel, avec la présidente, de la légitimité de la parole « profane », de la nécessité de la présence du directeur de la raffinerie en personne lors des séances plénières. La souveraineté de la Conférence, par rapport aux groupes de travail notamment, a été mobilisée à de nombreuses reprises afin d'éviter qu'un petit groupe ne finisse par décider en lieu et place de la Conférence plénière.

7.2.5 Territoire et État

La distinction entre les deux dispositifs est nette quant à la question de l'origine : une loi pour les Clics, une création purement territoriale pour la Conférence résultant d'une relation privilégiée entre le maire et le directeur de la raffinerie de l'époque.

Si l'enjeu du Clic est bien territorial (il s'agit de construire les PPRT pour les communes concernées), il s'agit d'une instance élaborée au **niveau national** qui est déclinée sur l'ensemble des territoires. À ce titre, une réunion des membres de la DRIRE et de la DDE, au sujet du PPRT et de son calendrier, conduit un membre de la DRIRE à rappeler que le Clic concerne toutes les communes impliquées dans le Clic et pas seulement Feyzin. Et, de ce fait, le préfet ne peut pas prendre en compte de manière spécifique les avancées du travail réalisé dans la Conférence (et les demandes des riverains membres de la Conférence) car le calendrier s'impose à tous, et toutes les communes sont loin d'être au niveau de réflexion et de travail de Feyzin.

La Conférence, elle, est une création spécifique qui s'appuie sur des **particularités territoriales** : le site de Feyzin, la spécificité des relations des habitants avec leur ville, la relation mairie /raffinerie. .L'objectif de la Conférence (« améliorer les relations entre la raffinerie et les riverains ») est large et permet d'aborder de nombreux thèmes choisis et hiérarchisés par les riverains : la construction thématique est bien une construction territoriale, dans laquelle les trois parties prenantes se retrouvent. C'est la logique territoriale qui s'impose, une logique élaborée dans les ateliers qui ont précédé l'instauration et la préparation de la Conférence Riveraine. Il faut cependant s'arrêter une fois de plus sur la question du PPRT qui a, d'une certaine manière, rattrapé l'agenda de la Conférence Riveraine et qui a entraîné la reconnaissance de la Conférence comme acteur *es qualité* par le préfet. De ce point de vue, la question de l'articulation de la Conférence au Clic n'est pas évidente. Le représentant de la Conférence au Clic ne semble pas développer une position spécifique. Il s'identifie aux autres riverains et vient renforcer leur position, peut-être également la position du maire. Il serait intéressant d'étudier sur le long terme le croisement de ces deux logiques mais malheureusement, la faible fréquence des réunions du Clic ne nous a pas permis de mettre en œuvre ce programme.

7.3 Pour conclure

Ainsi, la redondance entre Clic et Conférence Riveraine que des observateurs pressés évoquent souvent, ne résiste pas à une analyse comparative qui accepte de regarder les choses telles qu'elles sont. Il est en effet bel et bien possible de construire deux idéaux-types de la concertation à partir de l'observation des dispositifs envisagés ici. Cette comparaison renvoie aux résultats de la littérature sur la participation des riverains, citoyens et autres habitants à la décision publique. En effet, de nombreux travaux dressent le panorama d'une extrême variété des dispositifs de participation et la méthode adoptée ici, celle des idéaux-types, permet dans doute d'éclairer de manière encore plus crue cette question de la participation. La construction d'un « idéal-type » (Weber) permet de caractériser par la suite des dispositifs empiriques. Et de ce point de vue, il ne faut pas hésiter à affirmer que les Clics, dans leurs principes, ressemblent bien peu à des dispositifs de concertation sauf à vider de

son contenu le mot concertation, ou à en donner une version très édulcorée. En revanche, la Conférence Riveraine s'attelle à faire de la concertation une réalité et, chemin faisant, permettra peut-être à de futurs observateurs d'affiner les traits dessinés ici rapidement.

On pourrait imaginer trois hypothèses de développement des relations entre le Clic et la Conférence Riveraine :

- Première hypothèse : la Conférence Riveraine pourrait en venir à s'opposer au Clic par exemple par une prise de distance et/ou d'autonomie qui pourrait déboucher sur la contestation du processus-même du Clic. Cette opposition pourrait porter soit sur le fonctionnement du Clic, soit sur ses résultats (par exemple le zonage du PPRT). La Conférence n'ayant pas de statut juridique, les conséquences d'une telle posture seraient sans doute limitées.
- Le deuxième scénario, qui correspond peu ou prou en réalité au scénario actuel, met en présence deux dispositifs bien différents, dont les chemins se sont croisés à l'occasion de l'élaboration du PPRT. Mais ce croisement ne serait que conjoncturel et la Conférence Riveraine, une fois le zonage réalisé reprendrait son objectif initial : l'amélioration des relations entre les riverains de Feyzin et la raffinerie, dont l'élaboration du PPRT ne serait au fond qu'un des éléments. C'est selon nous le scénario le plus probable, la participation de la Conférence au Clic se révélant alors comme globalement neutre.
- Une troisième possibilité que l'on pourrait qualifier de vertueuse consisterait en la construction d'une relation longue qui mettrait en jeu les deux dispositifs. Un membre du Clic (administration par exemple) siègerait à la Conférence Riveraine. Des échanges réguliers permettraient aux deux dispositifs de construire une relation nourrissant les travaux respectifs de chacun. Les deux dispositifs seraient ainsi conduits, peu à peu, à modifier leur fonctionnement propre. L'un et l'autre deviendraient les acteurs réseau d'un vaste système d'information, de concertation et de participation sur les risques technologiques.

Conclusions & perspectives

La Conférence Riveraine, un espace de participation et de décision qui porte ses fruits

La Conférence Riveraine est un espace de concertation sur les risques industriels original et autonome mis en place à Feyzin en 2007. À l'issue d'un premier mandat de trois ans, un retour d'expérience a été effectué afin d'évaluer la Conférence Riveraine au regard des objectifs qu'elle s'était fixés, objectifs en lien direct avec le modèle de participation sur lequel elle repose : la **Démocratie Participative Raisonnée** (DPR). L'objectif de cette évaluation était double :

- amender le dispositif Conférence Riveraine notamment afin d'engager un second mandat de trois ans dans une optique d'amélioration continue ;
- identifier les facteurs clés pour la réussite d'un tel dispositif, ainsi que les écueils à éviter pour réitérer l'expérience sur un autre site industriel comparable.

Après trois ans de mise en œuvre, on peut affirmer que la Conférence Riveraine est un espace de participation sur les risques industriels qui fonctionne. Les trois parties prenantes participent régulièrement, les habitants sont impliqués. La Conférence Riveraine est un lieu d'écoute mutuelle, de respect de chacun, un dispositif qui favorise les échanges et l'apprentissage partagé.

En premier lieu, revenons sur les ambitions premières à l'origine de la création de la Conférence Riveraine.

- Pour la raffinerie, il s'agissait de créer des relations plus harmonieuses avec les habitants de la commune.
- Pour la mairie, l'objectif était d'améliorer la vie des habitants de la commune, et particulièrement ceux proches de l'industrie à risques que constitue la raffinerie.
- Pour l'Icsi enfin, le but était de confirmer un prérequis, à savoir l'importance de la concertation dans la promotion de la culture de sécurité.

Le premier de ces objectifs, celui d'amélioration des relations entre la raffinerie et les riverains, est très clairement atteint. Cette amélioration passe entre autres par le fait que, grâce aux nombreux échanges induits et favorisés par la Conférence Riveraine, industriels et riverains se connaissent mieux, comprennent mieux leurs attentes et leurs contraintes respectives.

Ensuite, si assez peu de résultats concrétisés témoignent d'une amélioration des conditions de vie des riverains de l'industrie à risques, on peut tout de même souligner le beau travail de cartographie des nuisances qui a été effectué ainsi que la diminution de certaines nuisances sonores. Cependant, la portée opérationnelle de la Conférence, comme nous l'avons vu au chapitre 4 se mesure aussi par l'engagement d'actions dont les résultats sont encore à venir, mais qui sont guidées par l'impact espéré sur la vie de leurs initiateurs. Il est également primordial de mentionner une avancée attendue par tous, la reconnaissance par le préfet de la Conférence Riveraine comme membre *es qualité* au Clic, lui permettant de faire entendre sa voix dans l'élaboration du PPRT. Avec la Conférence Riveraine, les habitants deviennent véritablement acteurs de leur territoire.

Enfin, ces trois premières années de la Conférence Riveraine ont confirmé l'importance de la concertation dans la construction d'une culture de sécurité commune aux différentes parties prenantes. Le véritable apprentissage réciproque qui s'effectue au sein de la Conférence est un des piliers

Une amélioration des relations riverains/raffinerie, des riverains acteurs de leur territoire, la construction d'une culture commune.

de cette culture. La Conférence a notamment conduit à une modification par la raffinerie de ses indicateurs de bruit et de pollution afin qu'ils soient compréhensibles par tous.

L'évaluation de la participation et des résultats de la Conférence que nous avons menée, combinée à celle que cette dernière a commanditée à un organisme indépendant, a conduit les membres de la Conférence à une redéfinition de certaines de ses modalités de fonctionnement, matérialisée par une réécriture amendée de la charte. Voici quelques exemples de modifications suggérées à l'issue de l'évaluation :

- Élargir le territoire, ouvrir à d'autres entreprises.
- Redéfinir et dynamiser la participation des représentants des salariés.
- Redéfinir le rôle des acteurs régulateurs : pour le mandat suivant, la fonction de président, dont certaines redondances avec celle du facilitateur ont été soulignées, n'a pas été reconduite.
- Accueillir des membres de passage, avec une initiation préalable.
- Revoir la communication interne : la plateforme collaborative est trop peu utilisée.
- Améliorer la communication externe, induire une articulation avec d'autres instances.

L'évaluation que nous avons effectuée intégrait aussi comme une priorité l'analyse, en trois ans de fonctionnement, de la pertinence du modèle théorique que nous avons proposé et qui préside à la construction de la Conférence. Il s'agissait de répondre à la question pas toujours abordée « Comment le modèle de Démocratie Participative Raisonnée (DPR) réagit-il à l'épreuve de la réalité? ». Elle comprenait également une comparaison de la Conférence avec d'autres instances de concertation sur les risques (Le Clic de Feyzin et le S3PI de Toulouse), structures qui, nous l'avons montré, sont basées sur des modèles de participation différents. Cet autre volet de l'évaluation a permis de dégager les spécificités liées au modèle de concertation que nous proposons, d'en identifier les réquisits, les forces et les faiblesses, les facteurs clés de sa bonne mise en œuvre et de son efficacité.

Voici dans cette partie conclusive, une synthèse, sous forme de principes, des éléments clés du modèle, largement développés dans ce Cahier et les deux Cahiers précédents :

- **S'immerger dans le contexte local** dès l'initiation du travail sociologique : en premier lieu aller à la rencontre des gens sur le terrain.
- Ne pas recruter les participants selon des catégories préconçues par les sociologues : au contraire, mobiliser via l'**ancrage dans le territoire, la raison pratique, le relationnel**.
- Permettre une **co-construction** du dispositif impliquant toutes les parties prenantes très en amont dans le projet.
- **Ne pas nier les « inégalités »** entre participants : les reconnaître et les prendre en compte dans la construction concrète du dispositif et dans son fonctionnement.
- Intégrer un (des) **acteur(s) régulateur(s)**, dont l'importance est unanimement reconnue et, préférablement, plus en amont dans le processus.
- Ne pas retenir que les enjeux publics, au contraire, se situent à la **frontière public/privé**.
- Instaurer des moments de **convivialité** informels au cours des séances de travail.
- Laisser la distinction entre État et société civile s'effacer d'elle-même au profit d'une **conception renouvelée de la démocratie participative**.
- ...

Ces bonnes pratiques – et d'autres – ainsi que les obstacles à éviter sont rassemblés, de manière pragmatique, dans le guide d'aide à la mise en place de dispositifs de concertation tels que la Conférence Riveraine, basés sur la DPR¹⁰.

¹⁰Ce guide est paru également dans la collection des Cahiers de la sécurité industrielle [Piriou et Lénéel 2012].

L'exercice du politique par la raison pratique : les nouveaux enjeux de la concertation

L'expérience de travail concertatif que nous avons relatée est assez inhabituelle. Elle entraîne tout un jeu de déqualification et de re-qualification, concurrentielle, multiple et partagée entre les participants à la délibération. Elle nécessite un engagement des personnes, impliquées dans l'activité, un écheveau relationnel, construit par des attachements multiples et imbriqués. Contrairement à ce que les théories classiques de l'espace public ont dans leur grande majorité tendance à considérer, cet aspect relationnel de l'engagement n'est pas un obstacle à la réalisation d'un espace public capable de produire des énoncés acceptables par tous.

Dans le cas de la Conférence Riveraine, on constate bien que ces multiples attachements permettent la constitution d'un espace public de travail vertueux, espace conduisant à une théorie de la démocratie participative raisonnable parce qu'il intègre des différences sans les nier.

Ces attachements et ces enjeux relationnels mettent en exergue une certaine pensée du politique renvoyant aux origines de son exercice¹¹. Le travail politique participatif, son partage et sa distribution, requièrent la construction et l'assurance d'une intimité entre les membres qui l'exercent :

“ La démocratie n'est pas compétente pour exercer le gouvernement sur les autres (...) parce que votre vie quotidienne n'est pas affectée par la crainte réciproque ni par l'intrigue des uns contre les autres... [Thucydide 1969]. ”

L'exercice collectif du travail nécessite que ceux qui l'exercent soient affectés dans leur expérience quotidienne par les mêmes craintes, les mêmes problèmes à résoudre, engageant une responsabilité partagée. Ce que suggère la Conférence Riveraine, c'est le lien entre travail délibératif, formation d'une communauté, et coopération, la recherche de l'alliance plutôt que le conflit. L'attachement ne préexiste pas à l'engagement dans le travail : ce qui frappe dans nos observations de ce dernier, c'est la notion de confiance créée par une fréquentation proche dans la durée. De ce point de vue, il existe un premier enjeu fort entre institutionnalisation de l'exercice politique participatif et reconnaissance, à l'instar de ce que les sociologues redécouvrent à propos des enjeux entre travail, reconnaissance et institution [Lallement et Malochet 2007]. Il en est un autre tout aussi important qui est la différence fondamentale de raisonnement entre l'intérieur de la communauté et la relation extérieure à la communauté. La manière même de raisonner le travail, de s'y engager et d'être responsable de ce qui s'y joue entre les travailleurs, de ce qu'il produit, *etc.* est, de ce point de vue, fondamentalement différent selon que s'y exerce à l'intérieur de la communauté la raison pratique, ou bien qu'on le travaille de l'extérieur par la raison théorique des experts, nullement affectés dans leur vie quotidienne par le produit du travail¹².

Du côté des rapports de force entre acteurs et entre savoirs et pouvoir, la raison pratique appliquée au travail, ici politique, rebat les cartes de la qualification pour l'exercer. L'expérience du travail concertatif sur lequel nos analyses s'appuient, fait largement écho au travail de Rancière. Celui-ci définit le politique (comme sujet, objet et engagement...) en rupture avec la « police » comme espace et activité institutionnalisée et légitime [Rancière 2000].

L'intrusion du politique dans la police met en branle un processus que Rancière nomme « dés-identification ». Il désigne ainsi un mécanisme de subjectivation, soit d'ouverture d'un espace de sujet et d'exercice du politique qui ne relève en aucun cas des catégories sociologiques habituelles ou de leur place dans la structure sociale [Keucheyan 2010]. De même, nous poursuivons la réflexion engagée sur le travail distribué en empruntant aussi au travail de B. Latour ([Latour 2006]). L'invitation que le sociologue fait à ses pairs, à penser le collectif plutôt que la société et à repenser, dans cette perspective, leur posture de recherche,

¹¹En l'occurrence dans la Grèce antique [Thucydide 1969 ; Sartre 2006].

¹²En dehors des postures de recherche qui défendent une porosité des frontières entre science et action, entre science et société, posture de recherche-action ou d'intervention, il y a sans doute ici une piste à creuser sur ce qui se joue en matière de rétroaction du travail sur la production de connaissance experte ou savante. On pense ici, notamment au cas des positions de transmission de connaissances dans des espaces (et leurs publics) qui ont une forte puissance de contamination sur les savoirs et leurs détenteurs [Truong 2010].

est ici prise au sérieux. Elle s'inscrit bien dans l'hypothèse d'une raison pratique comme processus de requalification du travail, de ses acteurs et de ses rapports de force, illustrée par l'exemple de la participation à l'exercice de la concertation dans la Conférence Riveraine de Feyzin et au travail qui s'y exerce. Les sociologues participent à cette re-qualification avec les autres acteurs.

Ce qu'apporte le modèle de la raison pratique à l'analyse de l'exercice de la concertation est l'une des questions qui a guidé l'exposé des résultats de ce travail de suivi et d'analyse de la Conférence Riveraine, d'évaluation et de comparaison. Sans penser aucunement épuiser le débat, ni aucune argumentation, notre contribution visait à présenter des alternatives aux motifs wébériens des rationalités d'action qui sont habituellement reprises pour justifier de l'engagement citoyen ou expert dans la concertation. Nous avons indiqué en quoi ces alternatives contribuent aussi à une discussion des modèles classiques de la démocratie faisant reposer la légitimité politique sur la poursuite discursive du bien commun (paradigme agrégatif classique) et de ceux plus récents défendant un modèle procédural de la délibération, substantiel ou processuel.

Pour conclure, ancrage, engagement par la raison pratique et relations pourraient bien constituer l'*alpha* et l'*omega* du travail politique dans les dispositifs participatifs réussis. En situation d'incertitude, la construction de la maison commune passe sans doute par des espaces publics non purs (au sens d'Habermas) mais au contraire qui accueillent bien volontiers à leur profit les multiples liens qui attachent les participants, en l'occurrence ici les riverains, mais aussi les industriels, les élus et les sociologues.

Annexe : Charte d'engagement des membres de la Conférence Riveraine



RÉDIGÉE sur la base des principes et des règles qui se sont dégagés de la phase de mise en place de la Conférence et du groupe de travail du 10 octobre 2007.

PRÉSENTÉE et validée en séance plénière le 18 octobre 2007.

La présente charte constitue « le contrat moral » qui définit et précise le sens, les objectifs et les modalités générales de fonctionnement du processus de concertation publique, intitulé « **Conférence Riveraine** », que la raffinerie TOTAL de Feyzin et la Mairie de Feyzin proposent conjointement pour permettre un dialogue efficace avec les habitants. L'acceptation et la signature de la charte engage l'ensemble des membres :

- à œuvrer au bon fonctionnement de cette structure de dialogue, dans un souci du respect mutuel des points de vue et avec la volonté de proposer des axes de progrès, pour aboutir à des améliorations,
- dans le but de renforcer les échanges entre la raffinerie TOTAL de Feyzin et ses riverains.

FINALITÉS – BUTS – OBJECTIFS :

ART 1 : La mise en place de la conférence répond à une volonté partagée par la commune et la raffinerie TOTAL installée à FEYZIN, de mettre en place, avec les riverains volontaires, un espace autonome de réflexion dont la finalité est de proposer des axes de progrès, dans le but d'améliorer à terme la vie et le quotidien des habitants, la cohabitation et le voisinage avec la raffinerie.

PRINCIPES GÉNÉRAUX :

ART 2 : Les thèmes et sujets retenus doivent être en lien avec l'activité de la raffinerie. Les questions liées aux risques (délimitation – compréhension – évaluation et gestion) et les dimensions économiques, sociales et environnementales de l'impact de la raffinerie pourront être traitées dans les limites raisonnables des champs d'intervention possibles de l'industriel et de la collectivité locale. Si des aspects ne relevant pas de la responsabilité et de la compétence de l'industriel et de la commune sont cependant évoqués, la conférence pourra émettre un avis à destination des structures concernées.

ART 3 : Par « axe de progrès », il faut entendre toute recommandation ou proposition réaliste et réalisable et dont le but est bien de faciliter la cohabitation et le voisinage entre les riverains et la raffinerie TOTAL de FEYZIN.

ART 4 : L'autonomie de la conférence implique l'acceptation par tous les partenaires de lui donner toutes les informations et les moyens d'action afin qu'elle dispose d'un réel pouvoir de choix des thèmes abordés, des sujets retenus à l'intérieur des thèmes, des modalités d'approfondissement des connaissances et sur la production de recommandations ou de propositions concrètes.

ART 5 : La conférence est conçue comme un véritable espace de négociation dont l'objectif est d'aboutir à un compromis acceptable pour tous les participants. Pour cela, elle pose les principes de respect mutuel, d'écoute et de confiance comme base des échanges et des travaux qu'elle conduira.

ART 6 : Cela suppose, en particulier pour l'industriel et la commune, une reconnaissance pleine et entière de l'expression riveraine telle qu'elle se manifeste, à travers la capacité des riverains à émettre les avis et à faire les propositions qu'ils jugeront utiles et profitables à l'avancée de la réflexion.

ART 7 : En revanche, pour ce qui concerne le choix des moyens à mettre en œuvre, s'il doit s'inspirer au mieux possible du travail de la conférence, la décision relève exclusivement de la responsabilité de la raffinerie TOTAL et/ou de la Ville de FEYZIN, dans leurs champs de compétences respectives. L'industriel et la commune s'engagent à expliquer les choix et engagements pris.

ART 8 : La présente conférence est mise en place pour une durée de trois ans. Elle s'engage à adopter une attitude de grande transparence sur ses travaux et sur sa volonté de communiquer régulièrement sur ses avancées, envers les habitants de la commune.

ART 9 : La conférence se dote d'un président issu du monde scientifique et/ou universitaire qui est membre à part entière de la conférence et dont la mission est d'être le garant que tout au long de ses travaux, la conférence reste dans l'esprit et les règles qu'elle s'est fixée à travers la présente charte. Il est coopté pour une durée de trois ans.

ART 10 : La conférence riveraine se donne le droit de faire évoluer la présente charte, notamment en ce qui concerne l'ouverture de la dite conférence à d'autres acteurs.

ART 11 : Les modalités précises de fonctionnement et en particulier le rôle du facilitateur de la conférence sont consignés dans les annexes 1 et 2 de la présente charte.

ANNEXE 1 : Modalités de fonctionnement de la Conférence Riveraine

La conférence riveraine s'accorde sur les modalités suivantes qui constituent les règles de bases des 4 conférences annuelles prévues. Elle se réserve le droit, si l'évolution des travaux l'exige à adapter la démarche en fonction du contexte.

A - RYTHME ET TEMPORALITÉ :

1. Les travaux de la conférence s'engagent pour trois ans renouvelables par principe. Il est convenu qu'elle ne traitera pas plus de 2 sujets à la fois. Lorsqu'elle considère qu'un chantier est abouti, elle en ouvre un nouveau en respectant les priorités définies lors de ses premières réunions.
2. Chaque plénière est calibrée sur une durée de 4H00 avec une interruption de 30 à 45 minutes autour d'un buffet pour se détendre et continuer les échanges. Il semble que, en particulier pour la première année, un travail de mise à niveau du groupe en matière d'information sur le fonctionnement de la raffinerie, la situation réelle en matière de risques et d'impact sur l'environnement et d'explication des dispositifs pour les anticiper et y faire face, soit nécessaire pour créer une culture commune. On peut donc imaginer que les premières conférences soient essentiellement consacrées à ces thèmes, pour dégager ensuite deux sujets plus précis.
3. Des groupes de travail restreints pourront se mettre en place pour l'examen d'un sujet. Ils se rencontreront régulièrement entre chaque plénière et présenteront le résultat de leurs travaux à la réunion suivante. Ils décideront de la durée des réunions, et s'efforceront de respecter la représentativité des acteurs dans leur composition.

B – APPROCHE GLOBALE :

1. La conférence se propose d'intégrer la démarche de développement durable dans son approche et abordera pour chaque thème, les enjeux en matière économique, sociale et environnementale.
2. Au delà de la production de recommandations et de propositions, la conférence se donne comme objectif d'élargir la vision que les riverains ont de la raffinerie, mais aussi de permettre à l'entreprise de mieux appréhender la réalité et le quotidien des habitants. La dimension informative pourra être complétée par des temps de courtes formations et de débats pour donner aux membres de la conférence le plus d'éléments possibles pour fonder des recommandations réalisables parce que concrètes et réalistes, et d'émettre des avis constructifs.

C – CADRE MÉTHODOLOGIQUE :

Dans le traitement des dossiers et sous réserve de situations particulières, il est souhaitable que les étapes suivantes soient mises en œuvre dans la méthode de travail :

- Un temps de travail pour échanger autour de la représentation du thème qu'ont les membres et la ou les problématiques qu'il soulève ; à ce propos et pour gagner du temps, on peut imaginer en amont un questionnaire dont les résultats serviraient de lancement à la séance.
- Demande d'informations ou de courtes formations à travers des documents, des avis experts, des visites, des questionnaires, *etc.*
- Définition des objectifs de progrès – cahiers des charges – et des besoins d'investigation complémentaires.
- Rencontres – débats – échanges d'expériences avec des parties prenantes (autres industriels – autres communes – collectivités).
- Formalisations de propositions, de préconisations.

D – PRINCIPE DE DÉLIBÉRATION :

Il est entendu que la conférence et les participants, dans une démarche de résultats mettent tout en œuvre pour aboutir à une proposition qui exprime le compromis accepté par tous.

Si un vote s'avère nécessaire, il exige un quorum des 2/3, sur la base de la représentativité des différents acteurs, pour qu'une décision puisse être entérinée.

Cela signifie que dans une décision, les membres habitants doivent être représentés au 2/3, les membres de la raffinerie au 3/5 et les membres de la commune au 3/5 pour que celle-ci puisse être validée.

Le vote est à bulletin secret.

Si le quorum n'est pas trouvé lors du vote, le président réunit une commission d'arbitrage composée des trois parties selon la représentation suivante : deux riverains, un représentant de la raffinerie et un représentant de la commune. À charge pour eux d'élaborer une nouvelle proposition qui sera ensuite soumise au vote des membres de la conférence riveraine selon les mêmes modalités.

E – LES MOYENS À DISPOSITION :

Pour mener à bien sa mission, la conférence dispose :

1. De la présence d'un facilitateur dont les missions sont décrites précisément dans l'annexe 2.
2. D'une assistance technique et logistique, gérée par le pôle habitants de la mairie de Feyzin.
3. Les conférences se tiendront dans un lieu à définir ; il n'est pas question pour l'instant d'un lieu dédié et les membres se réservent le droit de tenir leurs réunions dans des espaces qu'ils choisiront.
4. Si la conférence a toute liberté pour faire appel à des sources d'informations, des compétences et expertises diverses, elle se donne comme règle de base de s'appuyer d'abord sur les travaux et compétences existantes, mises à disposition par l'industriel, la mairie et tout autre entité ou structure locale compétente sur le sujet traité, avant d'envisager des recherches dans un cercle plus étendu.
5. Pour cela, elle dispose d'un budget abondé conjointement par l'industriel et la commune de FEYZIN. Ce budget prend en compte le travail du facilitateur, les dépenses de fonctionnement de la conférence et les défraiements éventuels des participants qui, du fait de leur volontariat, ne peuvent prétendre à aucune indemnisation pour leur contribution aux travaux de la conférence. Seule la conférence peut décider, dans le cadre du budget d'une affectation autre.

F – LA PRODUCTION DE LA CONFÉRENCE :

Ce qui doit ressortir est bien le fruit d'une négociation, d'un compromis accepté par tous, qui se traduit par la formulation d'axes de progrès, de recommandations ou de propositions concrètes, chacune étant assortie d'un argumentaire pour une meilleure compréhension ; il est entendu que le choix des moyens de mise en œuvre relève des décideurs : à charge pour eux de venir expliquer leurs choix devant la conférence riveraine.

G – LES ACTIONS DE COMMUNICATION :

1. La conférence n'est pas publique et donc, ne concerne que les membres, sauf si le groupe estime utile à ses travaux, à un moment donné de s'ouvrir à d'autres participants.
2. Le principe d'un support de communication régulier est proposé ; à partir des comptes rendus et synthèses établis par le facilitateur, un quatre pages conçu et réalisé par le service communication de la ville de Feyzin, permettra d'élargir la diffusion à l'ensemble des habitants de Feyzin, voire au delà.

Une boîte aux lettres sera disponible en mairie de Feyzin pour permettre aux habitants de la commune de commenter le travail de la conférence et de lui faire des suggestions.

ANNEXE 2 : Les missions du facilitateur

Il est prioritairement au service de la conférence pour aider les membres à assurer son bon fonctionnement.

Sa mission est de :

1. Favoriser la participation de tous les membres de la conférence, par l'apprentissage des règles d'un débat participatif, d'élaboration de recommandations ou propositions ; il intervient pour formuler les idées, soutenir la réflexion, et formaliser l'action des riverains ; il est garant de l'équité avec les parties prenantes ;
2. Prendre en charge la préparation, l'animation et le suivi de chaque conférence ;
3. Accompagner à la demande, le travail des groupes constitués entre deux réunions plénières ;
4. Préparer les ordres du jour et rédiger les comptes-rendus qu'il fait à chaque fois valider par la conférence ;
5. Mettre en place les actions de communication souhaitées par la conférence ;
6. Mettre en place un dispositif d'évaluation qui permet de mesurer l'avancée des travaux et l'atteinte des objectifs ;
7. Préparer et animer les réunions annuelles de restitution.

Bibliographie

- Abbott, A. (1995). Things of Boundaries. *Social Research*, 62(4). 19
- Alter, A. (1997). *Sociologie de l'entreprise et de l'innovation*. PUF, Paris. 30
- Benhabib, S. (1996). *Democracy and Difference. Contesting the Boundaries of the Political*. Princeton University Press. 31
- Bernier, S. (2007). Les risques industriels et seuils d'acceptation. Croisement des perceptions socialement construites dans la gestion de crise. Dans *Actes du colloque Risques industriels majeurs, Sciences humaines et sociales*, pages 25–31, Toulouse. 45
- Blondiaux, L. (2008). *Le nouvel esprit de la démocratie : actualité de la démocratie participative*. La république des idées. Seuil. 11
- Borzeix, A. et Cochoy, F. (2008). Travail et théories de l'activité : vers des workspace studies? *Sociologie du travail*, 50(2) :273–286. 31
- Burawoy, M. (2007). Chapitre *For public sociology* dans *Public Sociology* (Clawson, D., Zussman, R., Misra, J., Gerstel, N., Stokes, R., Anderton, D. L., et Burawoy, M., Éd.), pages 23–54. University of California Press. pages 23–54. 29
- Callon, M. (1999). Des différentes formes de démocratie technique. *Cahiers de la sécurité intérieure*, 38 :37–54. Disponible à l'URL : http://www.inhes.interieur.gouv.fr/ressources/pdf_bdd_documentation/ART00000687.pdf. 33
- Castel, R. (1985). L'expert mandaté et l'expert instituant. Dans *Situations d'expertise et socialisation des savoirs*. C.R.E.S.A.L. 14
- Castel, R. (1991). Chapitre *Savoirs d'expertise et production de normes* dans *Normes juridiques et régulation sociale* (François Chazel and Jacques Commaille, Éd.), pages 177–188. Paris, LGDJ (Droit et société). pages 177–188. 16
- Castel, S. et Cézanne-Bert, P. (2007). Expertise et expérience dans les arènes de concertation sur le risque : constitution et limites de communautés de risque. Dans *Actes du colloque Risques industriels majeurs, Sciences humaines et sociales*, pages 59–69, Toulouse. 45
- Chauvier, E. (2007). Populations précaires et environnement à risques industriels : préjugés, non dits et enjeux implicites de l'action publique. *Socio-logos*, 2. Disponible à l'URL : <http://socio-logos.revues.org/document387.html>. 19
- Descombes, V. (2007). *Le raisonnement de l'ours et autres essais de philosophie pratique*. Seuil, Paris. 26
- Descombes, V. (2008). *Philosophie du jugement politique*. Points Essais, Seuil, Paris. 25
- Duclos, D. (2002). Le grand théâtre des experts. *Le Monde Diplomatique*. 11
- Fishking, J. (1991). *Democracy and deliberation*. New Haven Yale University Press. 3
- Fourniau, J.-M. (2011). Chapitre *Amateurs de l'intérêt général. L'activité délibérative dans les dispositifs de participation citoyenne* dans *Les états de la démocratie. Comprendre la démocratie au-delà de son utopie* (Odile Piriou and Pierre Lénéel, Éd.). Hermann Éditions. 17, 31
- Giddens, A. (1994). *Les conséquences de la modernité*. L'Harmattan, Paris. 1ère édition 1990. 37
- Girard, C. et LeGoff, A. (2010). *La démocratie délibérative, anthologie de textes fondamentaux. L'avocat du diable*. Hermann Editions. ISBN 9782705670450. 3, 11, 27, 31, 41
- Giraud, T. et Monin, J. (2006). *Feyzin, mémoires d'une catastrophe : janvier 1966*. Lieux Dits, Lyon, France. ISBN 978-2-914528-18-4. 1
- Habermas, J. (1997a). *Débat sur la justice politique, avec John Rawls*. Editions du Cerf, Paris. traduit par Catherine Audard et Rainer Rochlitz. 27
- Habermas, J. (1997b). *Droit et démocratie. Entre faits et normes*. Nrf Essais. Gallimard. 554 pages. 27

- Hughes, E. C. (1997). *Le regard sociologique, Essais choisis*. EHESS. Textes présentés et traduits par Jean Michel Chapoulie. 43
- Kaesler, D. (1996). *Max Weber. Sa vie, son œuvre, son influence*. Fayard, Paris. Traduction française, ISBN 2213597839. 26
- Keucheyan, R. (2010). Chapitre Jacques Rancière dans *Hémisphère gauche, cartographie mondiale des nouvelles pensées* (Keucheyan, R., Éd.), pages 210–211. Zones. pages 210–211. 61
- Lallement, M. et Malochet, G. (2007). La reconnaissance. *Revue Idées*, (149). 61
- Latour, B. (1999). *Politiques de la nature, comment faire entrer les sciences en démocratie*. La Découverte, Paris. 29
- Latour, B. (2006). *Changer de société, refaire de la sociologie*. La Découverte. ISBN 9782707153272. 7, 31, 61
- Manin, B. (1985). Volonté générale ou délibération. Esquisse d'une théorie de la délibération politique. *Le Débat*, (33) :72–93. 27
- Marx, K. (1968). *La question juive (1843), suivi de La question juive, par Bruno Bauer*. Collection 10-18. Union générale d'Éditions. 186 pages. 15
- Nonjon, M. (2009). Chapitre Ouvrir la concertation sur les risques industriels : quelle place pour les riverains ? Une étude de cas, le comité local d'information et de concertation de Feyzin (69) dans *Risques industriels : quelle ouverture publique ?* (Suraud, M.-G., Blin, M.-P., et deTerssac, G., Éd.). Octares. 45
- Panofsky, E. (2000). *Architecture gothique et pensée scolastique (1951)*. Les éditions de minuit. Traduction et postface de Pierre Bourdieu. 43
- Piriou, O. et Lénéel, P. (2009). Suivi de la Conférence riveraine et mise à l'épreuve des options théoriques : premiers résultats. Programme de recherche Concertation, Décision, Environnement (MEEDDAT 2ème Phase) FEYZIN-2009-01, LISE-MEEDDAT-ICSI. 1, 2, 3, 6, 7, 11, 19, 31
- Piriou, O. et Lénéel, P. (2010a). La Conférence Riveraine de Feyzin : conception et mise en place. Collection Les Cahiers de la Sécurité Industrielle numéro 2010-04, Institut pour une Culture de Sécurité Industrielle, Toulouse, France. ISSN 2100-3874. Disponible à l'URL : http://www.icsi-eu.org/francais/dev_cs/cahiers/CSI-concertation-CRF1.pdf. vii, 2, 3, 6, 7, 11, 15, 28, 31, 43, 49
- Piriou, O. et Lénéel, P. (2010b). La Conférence Riveraine de Feyzin : un modèle pratique de démocratie participative. Collection Les Cahiers de la Sécurité Industrielle numéro 2010-08, Institut pour une Culture de Sécurité Industrielle, Toulouse, France. Disponible à l'URL : http://www.icsi-eu.org/francais/dev_cs/cahiers/CSI-concertation-CRF2.pdf. vii, 2, 7, 25, 26, 28, 29, 37, 51, 55
- Piriou, O. et Lénéel, P. (2011a). Entretien avec Vincent Descombes : Agir en citoyen. *Le Débat*. Avec la collaboration de Thomas Béraud. xii, 25
- Piriou, O. et Lénéel, P. (2011b). *Les états de la démocratie. Comprendre la démocratie au-delà de son utopie*. Éditions Hermann. 25, 26
- Piriou, O. et Lénéel, P. (2012). La démocratie pratique raisonnable, nouveau dispositif de concertation : guide d'aide à la mise en œuvre. Collection Les Cahiers de la Sécurité Industrielle Numéro 2012-02, Institut pour une Culture de Sécurité Industrielle, Toulouse, France. Disponible à l'URL : http://www.icsi-eu.org/francais/dev_cs/cahiers/CSI-concertation-DPR.pdf. viii, 3, 9, 60
- Proudhon, P.-J. (1967). *Œuvres choisies*. Jean Banca, Paris. 16
- Rancière, J. (2000). *Le partage du sensible. Esthétique et politique*. La Fabrique, Paris. 61
- Reber, B. (2011a). *La démocratie génétiquement modifiée. Sociologies éthiques de l'évaluation des technologies controversées*. Presses de l'Université de Laval. ISBN 978-2-7637-9461-7, 302 pages. 40
- Reber, B. (2011b). Chapitre Évaluer le débat démocratique dans *Les états de la démocratie. Comprendre la démocratie au-delà de son utopie* (Piriou, O. et Lénéel, P., Éd.). Hermann. 25
- Ross, K. (2009). Chapitre Démocratie à vendre dans *Démocratie, dans quel état ?*, pages 101–121. La Fabrique. pages 101–121. 27
- Sartre, M. (2006). *Histoires grecques*. L'Univers historique. Seuil. 61
- Sen, A. (1987). *Commodities and Capabilities*. Oxford India Paperbacks. 37
- Thucydide (1969). *La Guerre du Péloponnèse, vol. 2, Livre III*. Belles Lettres, Série grecque. Traduction R. Weil avec la collaboration de J. de Romilly. 61

- Truong, F. (2010). Enseigner Pierre Bourdieu dans le 9-3 : ce que parler veut dire. *Socio-logos. Revue de l'association française de sociologie*. Disponible à l'URL : <http://socio-logos.revues.org/2446>. 61
- Urfalino, P. (2007). La décision par consensus apparent, nature et propriétés. *Revue Européenne des Sciences sociales*, (136). Tome XLV. 7, 40

Reproduction de ce document

Ce document est diffusé selon les termes de la licence **BY-NC-ND** du **Creative Commons**. Vous êtes libres de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public selon les conditions suivantes :

- **Paternité.** Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'œuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'œuvre).
- **Pas d'utilisation commerciale.** Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.
- **Pas de modification.** Vous n'avez pas le droit de modifier, de transformer ou d'adapter cette création.



Institut pour une Culture de Sécurité Industrielle

Association de loi 1901

<http://www.icsi-eu.org/>

6 allée Émile Monso – BP 34038
31029 Toulouse cedex 4
France

Téléphone : +33 (0) 534 32 32 00
Fax : +33 (0) 534 32 32 01
Courriel : contact@icsi-eu.org



6 allée Émile Monso
ZAC du Palays - BP 34038
31029 Toulouse cedex 4

www.icsi-eu.org